

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE, Mme Salima BELHADJ-TAHAR, M. Lionel DUPARAY, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Didier LAUBERAT, M. Frédéric MARASCIA, M. Jérémy PINTO
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	5
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 23 novembre 2023	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	6
3. Instances communautaires - Délégations consenties par le Conseil de communauté au Bureau communautaire et au Président.....	7
4. Direction Aménagement Opérationnel - création de postes	17
5. Direction de l'Ecomusée - création d'un emploi permanent et des emplois saisonniers 2024	17
6. Direction des Systèmes d'Information - suppression d'un emploi de chef de projet applicatif.....	17
7. Direction des Transports et Mobilité - création d'un accroissement saisonnier d'activité année 2024 ..	17
8. Direction générale des services - création d'un emploi de chargé de mission transformation et innovation internes	17
9. Mission Economie et services aux entreprises - création d'un emploi permanent de Chef de projet "territoire d'industrie".....	17
10. Direction de l'Eau et de l'Assainissement - création d'emplois année 2024	17
11. Service Habitat et renouvellement urbain - suppression et création d'un emploi de chargé de mission habitat - rénovation urbaine	17
12. Service urbanisme réglementaire et prévisionnel - création d'emplois	17
13. Mise à jour du tableau des effectifs - suppressions et créations d'emplois	17
14. Cabinet du Président - Création d'un emploi de collaborateur de cabinet	18
15. Cabinet du Président - attribution d'un véhicule de fonction à un collaborateur de cabinet	18
16. Rapport social unique 2022	24
17. Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2023	24
18. Chambre régionale des comptes - réponse aux observations sur l'organisation territoriale des soins de premiers recours 2022 - rapport de suivi des actions engagées	26
19. Chambre régionale des comptes - réponse aux observations relatives à la mise en oeuvre de la compétence développement économique	26
20. Frais de représentation de Monsieur le Président	27
21. Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au Directeur Général des Services.....	27
22. Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au collaborateur de cabinet remplissant les fonctions de "Conseiller en stratégie - Directeur des relations institutionnelles et internationales"	27
II – QUESTIONS FINANCIERES	32
1. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	32
2. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative	32
3. Budget primitif 2024 - Adoption du budget principal	32
4. Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2024	32
5. Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2024	32
6. Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2024	32
7. Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2024	32
8. Budget annexe Zone d'activités Coriolis - Vote du budget primitif 2024	32
9. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2024	32
10. Impôts direct locaux - vote des taux 2024	56
11. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - vote du taux 2024	56
12. TASCOM - fixation du coefficient multiplicateur pour 2025.....	56
13. Création et mise à jour des AP / CP	58

14. Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des Durées d'amortissements des immobilisations	59
15. Subventions 2024 - Politique de la Ville	61
16. Subventions 2024 - Economie	61
17. Subventions 2024 - Economie Solidaire	62
18. Subventions 2024 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine	62
19. Subventions 2024 - Développement durable	63
20. Subventions 2024 - Institutionnelles et personnel communautaire	64
21. Comité des œuvres sociales - Convention financière 2024	64
22. Subventions 2024 - Versement d'avances	65
III – DEVELOPPEMENT URBAIN	66
1. Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action coeur de ville" de Montceau-les-Mines	66
2. Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action coeur de ville" du Creusot	66
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	69
1. TURBINE CASTING - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	69
2. VAISON SPORT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	69
3. Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions d'investissement	70
4. LE CREUSOT - Place SCHNEIDER - Évolution du projet d'aménagement	71
5. SEMCIB - Modification du pacte d'actionnaires	72
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	73
1. Signature d'une convention entre la SPL Sud bourgogne THD, son concessionnaire Sud Bourgogne Networks, Enedis et le SYDESL	73
2. Concrétisation du développement de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA)	73
3. Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2022	74
4. Ecomusée - Gratuité de la billetterie pour l'année 2024	75
5. Appel à projets départemental 2024 - Approbation du projet structurant 2024 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau	77
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	78
1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2024	78
2. Avenant à la convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie raccordées au réseau d'eau potable du SMEMAC (Essertenne et Perreuil)	79
3. Signature d'une convention de prise en charge des surcoûts liés à l'incendie du site de traitement du SMET71	79
4. Captage des ressources nord - Participation financière pour travaux de mise aux normes destinés à limiter les risques de pollution dans les périmètres de protection rapprochée - Appel à projet et règlement d'intervention	80
5. Captage du lac de la Somme - Engagement de procédure relative à la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage au titre du code de l'Environnement	80
6. Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 2300301PRP ..	80
VII - PROXIMITE	81
1. Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux	81

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Marc REPY est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Enfant d'immigrés devenu élu de la République. Oui mes chers collègues, c'est en enfant d'immigré et élu de la République de mon pays, la France, que je m'adresse à vous ce soir. Le 19 décembre 2023 a marqué une journée sombre dans l'histoire de notre République. Moi, enfant d'immigrés devenu élu de la République, je refuse une loi sur l'immigration directement inspirée du programme de l'extrême droite et adoptée par le parlement avec le soutien du Rassemblement National. Moi, enfant d'immigrés devenu élu de la République, je refuse une loi qui comporte des mesures qui remettent en question les valeurs qui font la grandeur de la France. Des mesures telles que la préférence nationale notamment dans l'attribution des aides sociales, la déchéance de nationalité, la remise en question du droit du sol, le durcissement du regroupement familial, les attaques contre les étudiants étrangers et les étrangers malades, ainsi que l'exclusion des étrangers sans papiers de l'hébergement d'urgence.

Toutes ces mesures nous éloignent de la vision d'une France ouverte et solidaire, notre France qui est la mère des Droits de l'Homme et du Citoyen. La France, depuis des siècles, a été une terre d'accueil pour ceux qui cherchent refuge. Et ici nous savons ce que c'est. Une nation où la solidarité et le respect sont des piliers essentiels. Nous ne devons jamais oublier que nous sommes tous des êtres humains, et qu'il est de notre responsabilité de considérer les autres avec dignité et respect. Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et rappeler au monde que la France est et doit rester une terre d'accueil et de solidarité, que tant de femmes et d'hommes venus de tous pays ont défendu au sacrifice parfois de leur vie. Engageons-nous dans ce combat, pour nous, pour nos valeurs, et pour les générations futures. L'unité et la fraternité sont nos forces et le ciment de notre République. Renoncer à cela au nom d'une idéologie populiste, c'est trahir notre histoire commune.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à... -merci beaucoup - je vous invite à présent à examiner les délibérations de notre conseil. Un conseil qui risque d'être long parce que c'est le vote du budget, c'est normal, ça le mérite, et j'invite ceux qui prendront la parole à être le plus concis possible bien entendu, puisque nous serons un certain nombre à prendre la parole.

J'indique à notre collègue Enio SALCE qui est là-bas au fond de la salle, qu'il va avoir du travail ce soir puisque c'est le vote des subventions et que nous allons être un certain nombre à sortir, à rentrer, à ressortir, re-renter et que voilà il sera, s'il l'accepte, amené à faire entrer les collègues ou à éviter qu'ils reviennent s'ils ne doivent pas revenir. Merci beaucoup.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 23 novembre 2023

M. le Président.- Nous commençons donc par l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 23 novembre 2023. Est ce qu'il appelle des remarques avant l'adoption ? Pas de remarque ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 23 novembre 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 23 novembre 2023.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Les décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il appelle des interventions avant que nous prenions acte. Non pas de questions sur les décisions ? Donc pas de contre ? Pas d'abstention ? Si. Allez-y, prenez la parole, on vous amène un micro.

M. Charles LANDRE.- Oui, c'est j'ai une question sur la décision relative à la gestion des 3 aires d'accueil et d'habitat permanent des gens du voyage où est prévue une enveloppe de 641 00 euros avec l'autorisation de signature d'une modification du marché présenté ce jour. Je voudrais que vous nous fassiez un point sur la situation des aires aujourd'hui, en particulier celle de Torcy, sur laquelle je suis régulièrement interpellé. Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'il en est et ce qu'il y a comme calendrier autour de ces aires sur le territoire communautaire puisque comme chacun l'a constaté celle de Torcy est en tout cas fermée.

M. le Président.- Alors, je laisserai éventuellement Montserrat REYES compléter si elle le souhaite, mais c'est un sujet que je connais bien pour avoir l'avoir porté pendant un certain nombre d'années quand j'étais vice-président. Comme vous l'avez remarqué que ce soit au Creusot -à Torcy plus exactement- ou à Montceau, les 2 aires avaient été saccagées il y a maintenant quelques années, peut-être 2 ans. Seule l'aire de Montchanin est active, mais elle est plus petite. Et je rappelle que ça faisait la 3^{ème} fois que ces aires étaient saccagées. Quand je dis ça je ne veux pas mettre tous les gens du voyage dans le même panier, dans le même sac. Pour les avoir beaucoup côtoyés, je sais que, pour la plupart, ce sont des personnes très respectables qui font leur travail et qui n'aspirent qu'à vivre tranquillement sur des aires d'accueil. Malheureusement notre société est ainsi, et c'est vrai pour les gens du voyage comme c'est vrai pour d'autres personnes qui vivent de manière sédentaires, et bien certains ne respectent pas les règles du vivre ensemble et donc pour la 3^{ème} fois les aires avaient été saccagées alors que la Communauté Urbaine avait investi beaucoup d'argent déjà pour les réparations, et alors que nous remplissions parfaitement les conditions du plan départemental.

Je l'avais évoqué me semble-t-il ici, en Conseil, en accord avec la ville de Montceau et la ville du Creusot : nous avons décidé et j'en ai fait part au préfet, nous avons décidé de ne pas réinvestir sur ces aires d'accueil sauf si l'État venait à subventionner les travaux à hauteur de 70 % - entre 70 et 80 % -. Aujourd'hui l'Etat n'a pas répondu favorablement à notre demande et donc nous ne faisons pas de travaux, donc nous ne remplissons plus les conditions fixées dans le cadre du plan départemental puisque nous avons aujourd'hui qu'une seule aire qui est ouverte, plus une aire de grand passage mais qui, elle, et ce n'est pas une surprise, est très peu utilisée, très peu utilisée.

Voilà donc nous en sommes là aujourd'hui. Un échec des négociations entre l'Etat et la Communauté Urbaine, nous verrons la suite, mais bon je ne proposerai pas au conseil de communauté de réinvestir des centaines de milliers d'euros sur ces aires. Voilà. Allez-y.

M. Charles LANDRE.- Vous avez certainement constaté qu'il y a des campements sauvages qui se sont multipliés ces derniers mois, en tout cas sur l'année et demie écoulée, ça a été le cas d'ailleurs pendant de très longues... même de longs mois à Torcy et au Creusot aussi. Qu'est -ce que vous envisagez par rapport à ça ? Puisqu'à partir du moment où on ne respecte pas le schéma départemental pour les raisons que vous avez expliquées, il va y avoir certainement une espèce de revendication de la part de personnes non sédentaires à s'installer quand même, et donc à le faire sur des terrains privés ou publics en tout cas de façon illégale et ça risque là aussi d'avoir un coût important d'une façon ou d'une autre sur les finances publiques et puis des désagréments pour les habitants.

M. le Président.- Alors je rappelle que quand les aires étaient déjà en fonctionnement, nous avions déjà des campements comme vous dites sauvages. Donc le fait d'avoir des aires y compris une aire de grand passage n'empêchait pas que les caravanes viennent s'installer là où elles ne devaient pas s'installer. Je crois que la ville de Montceau, de Blanzay, de Saint-Vallier, du Creusot et de Torcy, les maires sont bien placés pour le savoir parce qu'on a beaucoup échangé là-dessus. Donc ça n'évitait pas cela. Et pour preuve c'est que souvent ce sont des caravanes qui sont de passage qui refusaient d'aller sur l'aire de grand passage, toujours avec une bonne raison. Une fois parce qu'ils ne voulaient pas être à côté d'une autre famille, une fois parce qu'il y avait de l'herbe et pas de la terre, et une fois pour d'autres raisons. Donc nous sommes en échec sur ce sujet-là. Aujourd'hui nous gérons quand il y a des caravanes comme nous le pouvons. Voilà ce que je peux dire, c'est à dire avec un constat d'huissier, sauf s'ils s'installent sur un terrain privé, c'est-à-dire qu'il n'est pas sur la voie publique. A ce moment-là, c'est au propriétaire de faire les constats. C'est vrai, c'est une réalité je ne vais pas la nier. J'espère que nous pourrions trouver un accord avec l'État pour que nous puissions remettre les aires en état mais à ce stade nous gérons que ce soit les villes que j'ai citées tout à l'heure ou même à Torcy ou au Creusot, nous gérons les stationnements illégaux comme nous pouvons mais on l'a toujours fait puisque même avec les aires, nous avons ce genre de stationnement. Alors là où nous sommes attentifs et très attentifs, je tiens à le préciser, c'est quand il y a des enfants qui sont scolarisés mais qui ceux-là sont là depuis longtemps donc l'on trouve toujours des solutions de stationnement. Donc on est toujours attentifs à la scolarisation des enfants, mais pour le reste, quand ce sont des gens de passage et bien s'ils vont s'installer sur des emplacements qui ne sont pas légaux, l'huissier passe et fait un constat et puis au bout d'un moment ils s'en vont. Voilà est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non alors je mets aux voix pour la prise d'acte des décisions ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

3. Instances communautaires - Délégations consenties par le Conseil de communauté au Bureau communautaire et au Président

M. le Président.- Nous passons ensuite à toute une série... Alors attendez avant il y a la délégation consentie par le conseil de communauté au bureau et au Président. Je ne vais pas vous en faire le détail, ça concerne essentiellement les créations de postes qui étaient délégués avant et que l'on passe systématiquement maintenant au conseil de communauté. Voilà, je ne vais pas faire le détail mais ça concerne essentiellement ça, et c'est sans présentation de toute façon. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont... qui ne souhaitent pas voter pardon ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci

Instances communautaires - Délégations consenties par le Conseil de communauté au Bureau communautaire et au Président

Le conseil décide :

- *D'abroger sa délibération de délégation d'attributions du 6 octobre 2022 ;*
- *De déléguer, pour la durée du mandat, au Bureau d'une part, et au Président, d'autre part, les attributions listées ci-dessous ;De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou*

telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature ;

- *De préciser qu'en cas d'empêchement du Président les attributions qui lui sont été déléguées par le conseil seront exercées par le 1^{er} vice-président.*

Délégations consenties au Bureau de la Communauté Urbaine :

En matière domaniale :

- Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dont le montant est supérieur à 20 000 €, passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique qui doivent rester du ressort du conseil de communauté et décider de missionner un notaire pour la rédaction des formalités afférentes ;
- Fixation des prix de vente des terrains dans les lotissements communautaires et signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement ;

En matière de voirie :

- Décider de l'enfouissement des réseaux de la CUCM ;
- Convention avec le conseil départemental en matière de réfection de voirie ;

En matière de logement :

- Acquisition, cession de terrains en vue de la réalisation de logements sociaux et décider de missionner le notaire pour la rédaction des formalités afférentes ;
- Passation des conventions visant des améliorations de service dans le logement social et leurs avenants ;
- Attributions des subventions dans le cadre du dispositif GPRU, NPRU ;
- Conclusion des conventions de réservation de logements sociaux suite à garantie d'emprunt et à versement de subventions par la CUCM aux bailleurs sociaux ;
- Financement de logements locatifs sociaux en PLUS, PLAI, PLS selon le règlement d'intervention de la CUCM ;
- Demande de programmation du financement, à l'Etat, de logements locatifs sociaux ;
- Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants ;
- Demande d'exemption du prélèvement pour les communes pour non réalisation des objectifs de logements locatifs sociaux ;

En matière d'urbanisme :

- Passation des conventions de participation financière des constructeurs aux équipements publics dans le cadre des concessions d'aménagement ;
- Dépôt des dossiers, conduite des procédures et signature des conventions afférentes pour les projets d'aménagement approuvés et soumis aux obligations du code de l'environnement : étude d'impact, études environnementales, inventaires faune/flore, espèces protégées (dont CNPN) ;
- Passation des conventions, à intervenir entre la CUCM et notamment ses communes membres, VNF, ONF, le département et toute autre collectivité en matière de superposition d'affectation du domaine public ;
- Avis à donner sur les documents d'urbanisme des collectivités limitrophes ;

En matière de finances et de patrimoine :

- Prononcer les admissions en non-valeur et les abandons de créance ;
- Approuver les garanties d'emprunt et leurs avenants, portant sur le logement social, et les EHPAD,

dont le montant est supérieur à 500 000 € ;

- Demande de subvention en matière de prévention, de gestion et de réduction des déchets ;
- Demande de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public ;
- Vote de la durée des amortissements pour les immobilisations ;

En matière d'informatique et de TIC :

- Conclusion de convention avec les communes membres en matière de technologie de l'information et de la communication ; ~~et le cas échéant, fixer la durée d'amortissement du fonds de concours octroyé ;~~
- Passation et signature des conventions à intervenir avec les communes pour l'accès des écoles au haut débit ;
- onclusion de conventions avec les communes pour la mise à disposition à titre gratuit de matériel informatique mobile (type tablettes, vidéoprojecteurs, consoles vidéos, appareil photo numérique) ;

En matière de transports :

- Passation des conventions de délégation de compétences avec les communes membres en matière de transports scolaires ;
- Passation des conventions à conclure avec le département, la région ou la SNCF, en matière de transports ;
- Passation des conventions à conclure en matière de billettique avec d'autres collectivités et notamment la SNCF ;
- Adoption du règlement des transports scolaires du premier et second degré, du règlement en matière de sécurité et de discipline dans les transports scolaires et de leurs modifications ;
- Adoption du règlement relatif aux lignes urbaines et à ses modifications ;

En matière de marchés publics :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services), à l'exclusion des marchés conclus en matière d'assurance. Dans la décision, le Président sera autorisé à signer les marchés, les accords-cadres et leurs modifications.

Il est précisé que, pour l'application de la présente délégation, le calcul des seuils ne se fait pas par contrat individuel, mais en prenant en compte du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée, c'est-à-dire du montant total de l'opération de travaux et/ou de la prise en compte de la totalité des lots de la procédure en question. Une procédure allotie relèvera donc, en vertu de son montant global, de la compétence d'une même instance communautaire et les différents lots ne pourront pas être répartis entre le Conseil de communauté, le Bureau et le Président ;

- Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est compris entre 90 000 et 1 999 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre) indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure) ; déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats , fixer de la même façon le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle ;
- Constitution de groupement de commande, passation de la convention et désignation des représentants de la CUCM ;
- Annulation des pénalités de retard en matière de marchés publics ;

En matière de personnel :

- ~~Création et transformation, suppression des emplois permanents/non permanents (à l'exclusion des emplois de cabinet), ainsi que des emplois pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité ;~~
- Demande d'agrément pour l'accueil de services civiques ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Convention à passer avec le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire afin de lui confier des missions selon le bouquet de services offert ;
- ~~Création d'emplois d'avenir, de contrats aidés, contrats unique d'insertion, services civiques et des emplois issus de dispositifs d'insertion ainsi que la signature des conventions et contrats afférents ;~~
- Passation des conventions à intervenir avec la Protection Judiciaire de la jeunesse pour l'accueil des jeunes condamnés à une peine d'intérêt général ;
- Passation et signature des conventions de mise à disposition de personnel ;
- Vote et modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- Fixation et modification de la liste des tâches télétravaillables au sein des services communautaires ;

Pour l'écomusée :

- Instruction des dossiers administratifs concernant le fonctionnement courant des musées communautaires et n'entraînant aucun coût financier pour la Communauté Urbaine (versement d'images sur la base Joconde, démarches pour l'obtention d'un numéro ISBN nécessaire à la commercialisation de nos publications...);
- Passation de conventions portant donation à la Communauté Urbaine d'objets destinés à enrichir ses collections, que ce soit avec des particuliers ou avec des institutionnels ;
- Passation des conventions de billetterie conclues entre l'écomusée et d'autres structures ;
- Passation des conventions de partenariat entre l'écomusée et les établissements scolaires ;
- Demande de subvention auprès des partenaires culturels, institutionnels (DRAC notamment), collectivités pour notamment le fonds Régional d'Acquisition des Musées ;
- Approbation de la programmation culturelle de l'Ecomusée ;
- Approbation et signature de toute convention de mécénat ou de parrainage ayant un montant égal ou supérieur à 50 000 € ;

En matière d'eau et d'assainissement :

- Passation de convention de vente et d'achat d'eau avec les communes, les syndicats, les EPCI, Voies Navigables de France ou les sociétés privées ;
- Passation des conventions de déversement des eaux usées ;
- Demandes de participation financière pour les projets menés dans le cadre de la compétence eau et assainissement ;
- Passation des conventions concernant la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité du territoire de la CUCM ;
- Passation et signature des conventions tripartites pour l'admission et le traitement des graisses et matières de vidange ;
- Convention avec la SAFER dans le cadre de la veille foncière pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ;
- Conventions de facturation des services de l'eau et de l'assainissement à passer avec les syndicats des eaux ;
- Demande de subvention et d'aides financières à l'agence de l'eau et à l'Etat dans le cadre de nos politiques de préservation de l'eau et de la biodiversité ;

A titre divers

- Passation des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué et leurs annexes et des conventions de gestion d'équipement, notamment avec les communes membres de la Communauté Urbaine ;

- Passation des conventions avec l'Aéroclub du Bassin Minier ;
- Passation de conventions notamment avec les chambres consulaires, en matière de développement économique, n'engageant pas financièrement la CUCM ;
- Décider de l'adhésion de la Communauté Urbaine à un autre organisme, non Etablissement public intercommunal, procéder à la désignation de ses représentants et décider du versement de la cotisation financière subséquente ;
- Adopter et signer les règlements intérieurs nécessaires au fonctionnement des services de la communauté ou des services mis en place pour les administrés ;
- Convention à passer avec nos partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Etat des travaux de la Commission consultative des Services Publics Locaux ;
- Convention de télétransmission des actes à signer avec les services de la préfecture et ses avenants ;

Délégations consenties au Président de la Communauté Urbaine :
--

En matière domaniale :

- Acquisition, cession, échange de terrains, bâtis ou non, dans la limite de 20 000 €, et passation des conventions préalables à ces transactions, à l'exclusion des opérations intervenant en matière économique et décider de missionner un notaire pour la rédaction des formalités afférentes ;
- Décisions d'incorporation et de sortie des biens : constater l'affectation ou la désaffectation, lancer les enquêtes publiques, procéder au classement et déclasser les voiries ou des biens dans le Domaine Public communautaire ;
- Conduite des procédures d'enquête publique ainsi que prise de tous les actes et avis en lien avec cette procédure ;
- Procéder à l'alignement en fonction des documents d'urbanisme ;
- convention de concession et de constitution de servitude à intervenir avec les particuliers, les personnes morales, les opérateurs pour notamment les réseaux de gaz et d'électricité notamment, préciser le montant de l'indemnisation à verser à cet effet et décider de missionner le notaire pour la rédaction des formalités afférentes ;
- Décide de la conclusion de convention de travaux à intervenir avec des particuliers, professionnels, autres collectivités, EPCI (notamment SYDESL), commune membre de la CUCM soit bénéficiaire desdits travaux ou maître d'ouvrage et du versement des participations financières afférentes ;
- Décider des conventions d'occupation du Domaine Public quel que soit l'autre signataire de la convention, l'objet et de fixer le montant des redevances et/ou participations afférentes notamment pour le SYDESL, le département, les opérateurs de réseaux. La même délégation est accordée pour les avenants modifiant les conventions précitées ;
- Signer les devis transmis par les entreprises de vente d'électricité dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public ;
- Approuver les opérations foncières à régulariser par un acte administratif et autoriser la signature dudit acte administratif ;
- Décider des occupations temporaires des propriétés des personnes publiques et des propriétés privées ainsi que de l'indemnisation des propriétaires ;
- Passation et signature de conventions avec l'ensemble des concessionnaires et opérateurs de téléphonie pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature de conventions avec les opérateurs de gaz et d'électricité et avec les particuliers pour les raccordements ou extensions de réseaux ;
- Passation et signature des conventions autorisant la communauté à intervenir sur des terrains appartenant à des personnes privées, professionnels, autres collectivités, EPCI, commune membre de la CUCM, et cela pour réaliser des études, des diagnostics ou des sondages préalables à des travaux

- publics dans le cadre des projets d'aménagement communautaire ;
- Passation et signature des conventions relatives au passage, au balisage et au jalonnement des sentiers de randonnées ;
 - Signature des documents de Modification du Parcellaire Cadastral et des plans de bornage ;
 - Courriers de notification échangés avec les communes au cours de la procédure d'instruction des autorisations d'occupations des sols ;
 - Indemnisation des dommages de travaux publics dans le cadre des travaux communautaires ;
 - Passation et signature des conventions à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier pour autoriser ce dernier à mener les négociations et à faire son affaire des acquisitions réalisées pour le compte de la CUCM ;
 - Autoriser le concessionnaire à céder des biens pour le compte de la CUCM dans le cadre d'une Zone d'Aménagement concertée ou d'une concession d'aménagement ;
 - Les réponses aux déclarations de travaux, aux déclarations d'intention de commencer les travaux ainsi qu'aux déclarations imposées à la CUCM ;
 - Les réponses aux notaires qui écrivent à la Communauté Urbaine pour recueillir des informations sur nos réseaux eau et assainissement dans le cadre de la rédaction des actes notariés ;
 - Les réponses en matière de droit de préemption dans le cadre des Déclarations d'intention d'aliéner ;
 - Correspondances dans le cadre des opérations de vente ou d'acquisitions de biens immobiliers et de demandes d'estimations adressées à France Domaine et ce, indépendamment du montant ;
 - Autorisation à donner à l'ONF pour les modes de commercialisation suite à coupe de bois sur les parcelles communautaires sous régime forestier et signature des conventions nécessaires dans ce cadre ;
 - D'accepter sur le territoire communautaire relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus du domaine forestier de la CUCM, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent ;

En matière d'urbanisme

- Exercer au nom de la Communauté Urbaine les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme ;
- Dans le cadre de la procédure d'expropriation, et après que le Conseil ait pris la décision de mettre en œuvre cette procédure, lancer les enquêtes publiques, fixer le montant des indemnités dans la limite de l'estimation des Domaines (+ ou - 10 %) et prendre toute décision en lien avec les enquêtes publiques ;
- Déléguer ponctuellement le droit de préemption, pour l'acquisition du bien qui fait l'objet d'une DIA, notamment à l'Etablissement Public Foncier ou à l'une des communes de la CUCM qui a un projet communal à mener pour réaliser une opération, ou une des actions listées à l'article L300-1 du code de l'urbanisme ;
- Décider de la conclusion des conventions opérationnelles à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier ;
- Décider du transfert, dans le domaine public communautaire, des voiries et des équipements réalisés par les lotisseurs (publics ou privés) et de signer les conventions subséquentes ainsi que les actes authentiques ;
- Approuver les projets et de déposer les autorisations d'occupation des sols subséquentes au nom de la CUCM, maître d'ouvrage (permis d'aménager, de démolir, de construire, déclarations préalables et demande de certificats d'urbanisme) selon les dispositions du Code de l'urbanisme ;
- Dépôt des dossiers de candidature aux appels à projets en matière d'urbanisme, d'aménagement urbain et d'environnement ;
- Dépôt de dossiers de demande de subventions pour les études d'urbanisme (études urbaines, environnementales, d'habitat et de déplacements), dépôt des dossiers de réponse aux appels à projet et signature des documents afférents ;

- Décider de la signature des conventions d'extension des réseaux de gaz pour desservir les lotissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CUCM et d'en fixer, le cas échéant, les modalités financières. La même délégation est accordée pour leurs avenants;

En matière juridique

- Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, et sans aucune restriction, c'est-à-dire du fait de l'ensemble de ses activités, agents et biens, de ses droits et obligations et devant toutes les juridictions tant administratives, commerciales, pénales, civiles, etc... sans exception et ce, par toutes voies d'action, d'intervention ou autre, tant en première instance qu'en appel ou cassation, ou pour des procédures d'urgence, etc... ainsi qu'auprès des organes obligatoirement ou facultativement compétents pour l'examen de voies de droit préalables à la saisine de la justice ; décider de se désister des actions intentées ;
- Passation et signature des conventions définissant les contributions spéciales en matière de dégradations de voirie ;
- Décider de missionner, rémunérer et régler les frais d'avocats, huissiers, experts ~~et notaires~~ dans la limite d'honoraires inférieurs à 89 999 € HT ;
- Passation des avenants aux contrats de crédit-bail ;
- Préparer, passer, signer, exécuter et régler quel que soit le montant les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes et, le cas échéant, de décider de la vente des véhicules accidentés à la compagnie d'assurance ;
- Prévenir ou régler par transaction, conformément à l'article 2044 du Code Civil, les litiges nés ou à naître, et notamment les sinistres non garantis par les contrats d'assurances ou inférieurs aux montants des franchises ;
- Décider de la conclusion et de la révision, de la résiliation des baux immobiliers, des commodats (prêts à usage) et des conventions d'occupation, de mise à disposition ainsi que des promesses et ceci quel que soit leur durée, que la CUCM soit propriétaire ou occupant et qu'il s'agisse de son domaine public ou privé ;
- Décider de la conclusion des baux emphytéotiques ;
- Courriers afférents à l'application des baux, quelle que soit leur nature, consentis par la Communauté Urbaine (évolution des loyers, résiliation, états des lieux, etc.) ;
- Courriers et les états relatifs aux charges locatives afférents aux baux, quelle que soit leur nature, consentis par la Communauté Urbaine ;
- Courriers en réponse suite à une demande d'occupation de salles ou des propriétés appartenant à la Communauté Urbaine ;
- Décider des mandats spéciaux à accorder aux élus et des conditions de remboursement ;
- Décider des modalités de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et à chaque fois que l'élection des élus impose le dépôt préalable d'une liste ;
- Les conventions d'offre de concours ;

En matière de logement

- Prendre toute décision, et de signer tout document, à l'exclusions des marchés publics, relatif au séjour des gens du voyage sur les aires d'accueil et l'aire de grand passage, aménagées et gérées par la Communauté Urbaine (notamment les demandes de subventions pour la gestion et les travaux sur les aires, l'adoption des règlements afférents et les formalités consécutives à l'application de ces règlements : mises en demeure, fermetures estivales, etc.) ;
- Attribution des subventions dans le cadre de l'OPAH-RU en accompagnement des financements de l'ANAH ;

En matière de finances et de patrimoine

- Approuver les garanties d'emprunt, et leurs avenants, portant uniquement sur le logement locatif social financés en PLAI, PLS, plafonnées à 500 000 € ;

- Procéder à l'achat, à la vente de gré à gré, y compris à titre gratuit, et à la réforme de biens mobiliers ;
- Donner l'autorisation à des particuliers de procéder à de l'élagage ou à des coupes de bois sur des terrains appartenant à la CUCM ;
- Accepter les dons et legs ;
- Accepter les devis établis par ErDF, ou par le SYDEL 71, fixant le montant de la participation pour les extensions des réseaux électriques rendues nécessaires par la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
- Créer et/ou supprimer des régies comptables et fixer le montant de l'indemnité à verser aux régisseurs et à leurs mandataires ou suppléants ;
- Procéder à la réalisation de nouveaux emprunts de toute nature notamment des emprunts obligataires ou en devises, à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus dans le budget, dans la limite du montant inscrit dans celui-ci. Les emprunts pourront faire l'objet d'un amortissement linéaire, le cas échéant avec faculté de procéder à un différé d'amortissement, ou d'un remboursement in fine. Les contrats d'emprunts pourront inclure des stipulations permettant de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, des remboursements anticipés et/ou des consolidations. Les index qui pourront être utilisés pour la fixation des taux d'intérêts seront notamment l'EURIBOR, l'EONIA, €STR ou l'inflation. Les taux d'intérêt pourront être fixes ou variables ;
- Passer à cet effet les actes, contrats et avenants pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés, à savoir le réaménagement de la dette par la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt ;

A ce titre, le réaménagement de la dette pourra notamment intervenir de la manière suivante :

- § en passant d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable ;
- § en modifiant une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt ;
- § en instaurant des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation ;
- § en modifiant la durée du prêt ;
- § en procédant à un différé d'amortissement ;
- § en modifiant la périodicité et le profil de remboursement ;
- Prendre toute mesure pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, et de signer des contrats d'ouverture de crédits dans la limite de 8 000 000 € ;
- Recourir à des instruments de couverture (contrats d'échange de taux ou SWAP, d'accord de taux futurs, de terme contre terme, de garantie de taux plafond et/ou de taux plancher dont les index pourront être T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR, €STER...) et donc de :
 - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - résilier l'opération arrêtée,
 - signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées précédemment.
- Approuver les plans de financement définitifs, déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers, et mener à bien l'ensemble des démarches afférentes (notamment la signature des conventions) au titre des dispositifs de contractualisation dans lesquels la CUCM est bénéficiaire ou partie prenante ;
- Se prononcer sur les actions réalisées par les communes et effectuer les formalités afférentes (notamment la signature des conventions) au titre des dispositifs de contractualisation dans lesquels la CUCM est bénéficiaire ou partie prenante ;
- Prendre les décisions administratives de consignation et signer les documents afférents ;
- Dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ;

- Négociation et conclusion des opérations de vente et d'achat de véhicules et de matériels notamment sur les plateformes de courtage aux enchères et dans les salles des ventes aux enchères ;

En matière de transports :

- Prendre toute décision concernant l'application du règlement en matière de sécurité et de discipline dans les transports scolaires notamment en matière de sanctions ;

En matière de marchés publics :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (marchés de travaux, de fournitures ou de services), à l'exclusion des marchés conclus en matière d'assurance. Dans la décision, le Président sera autorisé à signer les marchés, les accords-cadres et leurs modifications.
Il est précisé que, pour l'application de la présente délégation, le calcul des seuils ne se fait pas par contrat individuel, mais en prenant en compte du montant total de la procédure globale qui a pu être organisée, c'est-à-dire du montant total de l'opération de travaux et/ou de la prise en compte de la totalité des lots de la procédure en question. Une procédure allotie relèvera donc, en vertu de son montant global, de la compétence d'une même instance communautaire et les différents lots ne pourront pas être répartis entre le Conseil de communauté, le Bureau et le Président ;
- Prendre les décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 € HT (il est précisé que le terme de marché désigne le contrat individuel passé avec le maître d'œuvre, indépendamment du montant total figurant dans la nomenclature interne ou l'unité fonctionnelle définie en amont et ayant généré le type de procédure); déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats , fixer, de la même façon, le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle ;
Conclusion des modifications concernant la cession en matière de marché public sans limitation de montant et, d'une façon générale, conclusion de toutes les modifications qui n'ont pas d'incidence financière et qui ne visent pas non plus à modifier les délais d'exécution du marché auxquels ils se rapportent ;
- Passation des modifications, en matière de marchés publics pour prendre en compte les évolutions ou les changements affectant les indices ;

§ En matière de personnel :

- Attribuer la dotation d'habillement et d'équipement de certains personnels, dans les limites réglementaires et procéder à l'affectation des véhicules communautaires ;
Fixer la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement au titre des régimes de la « nécessité absolue de service » ou de la « convention précaire avec astreinte » ;
- Prendre les décisions relatives à la formation du personnel, passation et signature des conventions avec les organismes compétents en matière de formation ;
- Signature des conventions pour l'accueil et la rémunération des stagiaires ;
- Approbation et signature des ruptures conventionnelles ;

§ Pour l'écomusée et le service communication

- Passation de conventions de dépôts-ventes, que la Communauté Urbaine soit déposant ou dépositaire, par lesquelles des publications ou des objets divers sont confiés pour être vendu, moyennant commission ;
- Courriers à destination des déposants relatifs aux dépôts-vente conclus pour la boutique du Musée de l'Homme et de l'Industrie et la boutique de la Villa Perrusson (augmentation, diminution des quantités, ajout, retrait de produits) ;

- Passation de conventions portant sur le droit d'auteur, que ces conventions concernent l'acquisition par la Communauté Urbaine du droit d'exploiter l'image d'un bien, ou bien qu'elles permettent de céder à un tiers le droit de reproduction ou le droit de représentation d'un bien pour lequel la communauté est propriétaire ou exploitant des droits d'auteur ;
- Passation et signature de conventions de prêts d'œuvres, d'objets ou d'expositions que la CUCM bénéficiaire de ces prêts ou qu'elle autorise ces prêts ;
- Passation et signature des conventions à intervenir avec des particuliers ou des professionnels pour l'utilisation du jardin de la villa Perrusson ;
- Approbation et signature de toute convention de mécénat ou de parrainage ayant un montant inférieur à 50 000 € ;

§ En matière informatique et TIC

- Passations et signature des conventions d'achat de données informatiques à des organismes publics ou privés ;
- Passation des conventions d'échange et de mise à disposition, à titre gracieux, de données ;
- Convention pour la cession, à titre gratuit, de matériels et logiciels à des associations de parents d'élèves, à des associations de soutien scolaire, ou à des associations d'étudiants ;
- Convention de gestion du système d'information de certaines entités à l'exclusion de la création des services communs avec les communes ;
- Demande de certificats électroniques pour le transfert de données électroniques de manière sécurisée, achat desdits certificats électroniques et gestion des démarches afférentes auprès du tiers de télétransmission ;
- Passation et signature des conventions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des données numériques relatives notamment aux installations de transport d'électricité, de gaz, de l'eau, du réseau de chaleur, du réseau routier, de télécommunications ;
- Passation et signature des conventions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des données numériques, de l'institut géographique national, de la chambre de commerce et d'industrie, de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ;
- Passation et signature des conventions relatives aux accès, services et contenu numérique au profit des écoles ;
- Passation et signature des conventions relatives aux Espaces Numérique de Travail ;

§ En matière de déchets

- Convention avec les Eco organismes pour le traitement des déchets et leurs avenants dans le cadre de la responsabilité Elargie des Producteurs (REP) ;
- Conclusion des contrats et des avenants avec les repreneurs liés aux conventions précitées passées avec les Eco-organismes en matière de traitement des déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) ;

§ A titre divers

- Passation et signature des conventions relatives aux conditions de sécurité sur les chantiers de la communauté ;
- ~~Attribution de fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et l'entretien des chemins ruraux ; fixation de la durée d'amortissement de ces fonds de concours ;~~
- Attribution et versement de subventions dans le cadre du fonds territorial mis en place par la Région et des avances remboursables ;
- Signature des demandes de certificats d'économie d'énergie et notamment des attestations sur l'honneur ainsi que des documents relatifs à la vente de ces certificats d'économie d'énergie sans limitation de montant ;
- Signature des protocoles de sécurité, des plans de prévention, des déclarations conjointes d'absence de plan de prévention et des permis feu ;

- Avis sur l'ouverture des commerces au-delà de 5 dimanches dans l'année sur saisine du maire de la commune d'implantation ;
- Signature des PV de remise d'ouvrage lorsqu'ils ne sont pas annexés à une convention de maîtrise d'ouvrage unique ;
- Signature des lettres d'intention, de manifestation d'intérêt et tout autre document de même nature relatif à la conclusion de futurs contrats avec les éco-organismes en matière de déchets ;
- Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour l'installation de compteurs verts ;
- Attribution et versement des aides aux exploitants agricoles pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau ;
- ~~Attribution et versement de fonds de concours aux communes pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau destinés à une utilisation conjointe des exploitants agricoles ;~~
- Dépôt de dossiers d'examen au cas par cas auprès de la DREAL dans le cadre d'aménagements ;
- Dépôt de dossiers d'autorisation et de déclaration pour les projets concernés par les obligations de la loi sur l'eau, conduite des procédures et signature des conventions afférentes ;
- Attribution et versement des subventions d'un montant inférieur à 5 000 € dans le cadre du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises de la CUCM, dans le cadre du « Fonds hébergement touristique » ou dans le cadre du « Fonds commerce » ;
- Démarches liées à l'organisation de réunions aux profits des élus des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine ;
- Décisions relatives au(x) appels à projet, et plus spécifiquement aux conventions passées sur la base de ces appels à projets pour attribuer une subvention / Décisions relatives à la signature des conventions adoptées dans le cadre de l'appel à projets relatif à la protection des périmètres de captage du lac de la Sorme ;
- Les conventions prises en application de l'article R. 2522-7 du Code général des collectivités territoriales relatives à la prise en charge par d'autres personnes publiques ou des personnes privées des dépenses relatives défense extérieure contre l'incendie.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Direction Aménagement Opérationnel - création de postes
5. Direction de l'Ecomusée - création d'un emploi permanent et des emplois saisonniers 2024
6. Direction des Systèmes d'Information - suppression d'un emploi de chef de projet applicatif
7. Direction des Transports et Mobilité - création d'un accroissement saisonnier d'activité année 2024
8. Direction générale des services - création d'un emploi de chargé de mission transformation et innovation internes
9. Mission Economie et services aux entreprises - création d'un emploi permanent de Chef de projet "territoire d'industrie"
10. Direction de l'Eau et de l'Assainissement - création d'emplois année 2024
11. Service Habitat et renouvellement urbain - suppression et création d'un emploi de chargé de mission habitat - rénovation urbaine
12. Service urbanisme réglementaire et prévisionnel - création d'emplois
13. Mise à jour du tableau des effectifs - suppressions et créations d'emplois

14. Cabinet du Président - Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

15. Cabinet du Président - attribution d'un véhicule de fonction à un collaborateur de cabinet

M. le Président.- Comme je le disais, nous allons passer maintenant à toute une série d'ajustements de création de postes. Vous savez que nous avons été... nous avons été pendant un temps en pénurie de postes, là nous recommençons à pouvoir recruter dans de bonnes conditions et nous en avons bien besoin par rapport bien entendu à notre projet de mandat et à l'ambition que nous affichons pour le territoire. Je vais les passer les unes après les autres, rapidement rassurez-vous, avant d'éventuellement accueillir des réactions et avant les votes.

Donc nous avons des créations de postes dans la direction d'aménagement opérationnel notamment, suppression également puisqu'on a deux postes créés et un supprimé, mais qui correspondent plus aux missions que nous attendons.

Au niveau de l'Ecomusée, là-aussi une création d'un emploi permanent et des emplois saisonniers pour répondre bien entendu à la haute saison.

Nous avons à la direction des systèmes d'information, là non pas une création mais une suppression de poste.

A la direction des transports et de la mobilité, la création pour accroissement saisonnier et bien création de postes également comme vous le voyez dans la délibération.

Au niveau de la Direction générale des services, la création d'un emploi de chargé de mission de transformation et innovation interne puisqu'au niveau de l'organisation de nos RH nous avons décidé de moderniser et donc il nous faut une personne qui puisse porter cette modernisation en interne au niveau RH et sur l'ensemble de nos services.

Au niveau de la mission économie et services aux entreprises, la création d'un emploi permanent de chef de projet Territoire d'industrie, puisque le Territoire d'industrie s'est agrandi avec la métropole de Dijon qui nous a rejoint à sa demande et c'est bien heureux parce que nous sommes complémentaires au niveau industriel. Il y a 2 postes de chargés de mission qui sont créés dont un qui est financé à 50 % par l'État. Cela le justifie parfaitement par rapport à la dimension de notre Territoire d'industrie qui est sans doute un des plus grands que nous ayons au niveau national et donc que la proposition qui a été faite en concertation avec les autres intercommunalités, c'est que la Communauté porte un poste et que la Métropole de Dijon, puisque nous sommes les 2 plus importantes collectivités porte l'autre poste. Voilà ça c'est au niveau Territoire d'industrie.

Ensuite au niveau de la Direction de l'eau et de l'assainissement, nous avons des créations d'emplois pour l'année 2024 également. Je rappelle que nous avons complètement redimensionné la direction de l'eau et de l'assainissement par rapport à tous les projets que nous devons porter en termes de réglementations, et notamment sur l'assainissement, donc ça nécessitait de recalibrer l'ensemble du service, c'est ce que nous avons fait. Il restait encore des postes à pourvoir, il en restera encore malgré cette création de postes.

Au niveau du service habitat, nous avons prévu la suppression et création d'emploi. Là il s'agit de mieux calibrer l'emploi au niveau de ce service donc il y a une suppression sur une catégorie et la création sur une autre catégorie.

Au niveau service urbanisme réglementaire et prévisionnel, là également nous supprimons un poste et nous en créons 2.

Vous avez ensuite la mise à jour du tableau des effectifs comme on l'a habituellement avec les créations mais aussi avec les suppressions.

Nous avons au niveau de mon cabinet la création d'un emploi de collaborateur de cabinet. Je précise que ces missions étaient auparavant externalisées c'est-à-dire les missions que va exercer le collaborateur étaient exercées à l'extérieur auparavant. J'ai souhaité internaliser cette mission. J'avais la possibilité d'avoir un poste pour cela puisque mon cabinet depuis 3 ans est incomplet, je le rappelle. Donc c'est la création de ce poste pour remplir les missions qui étaient auparavant externalisées. Et puis

l'attribution d'un véhicule de fonction pour la personne qui va être recrutée par rapport aux missions qui lui sont confiées.

Voilà au niveau des créations de postes, passées rapidement. Bien entendu si vous avez des questions je peux y répondre. Est-ce qu'il y a des questions et puis je mettrai au voix la création de tous ces postes. Je précise que tout ça a été vu bien entendu avec les représentants du personnel auparavant dans le cadre de nos instances paritaires. Est-ce qu'il y a des questions avant la mise aux voix ? Pas de question donc je mets aux voix les postes si vous le voulez bien. Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Direction Aménagement Opérationnel - création de postes

Le conseil décide :

- *De créer au sein de la Direction de l'Aménagement Opérationnel un emploi permanent à temps complet de chargé de projet aménagement relevant des filières techniques et administratives calibré sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et le cadre d'emplois des attachés territoriaux ;*
- *De supprimer au sein de la Direction de l'Aménagement Opérationnel un emploi de chargé d'opérations relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur principal (catégorie A) ;*
- *De créer au sein de la Direction de l'Aménagement Opérationnel un emploi permanent à temps complet de chargé d'opérations - appui au Directeur pour la coordination transversale relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur principal (catégorie A) ;*
- *D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu ;*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Avenant à la convention Ingénierie et Supports techniques des services numériques

Le conseil décide :

De créer au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil et de médiation relevant de la filière culturelle calibré du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C) au grade d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) ; De créer des emplois non permanents à temps non complet et à temps complet relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C) : 2 emplois à temps non complet d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée de 24 h hebdomadaire pour une durée de 3 mois pour le Musée de l'Homme et de l'Industrie et 3 emplois d'agents d'accueil et de médiation en contrat à durée déterminée pour une durée de 9 mois (temps non complet de 24 h hebdomadaire pour une durée de 7 mois et à temps complet de 35 h hebdomadaire pour une durée de 2 mois) pour la Villa Perrusson ;

- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction des Systèmes d'Information - suppression d'un emploi de chef de projet applicatif

Le conseil décide :

- *De supprimer un emploi de chef de projet applicatif au sein de la cellule Application et données du service Applications et expérience utilisateurs de la DSI calibré du grade d'adjoint technique principal*

de 2ème classe (catégorie C) au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction des Transports et Mobilité - création d'un accroissement saisonnier d'activité année 2024

Le conseil décide :

- *De créer un emploi non permanent à temps complet de chargé d'exploitation des ouvrages de traversée du canal relevant de la filière technique calibré sur le grade d'adjoint technique au sein de la cellule infrastructures électriques et électroniques de la Direction des Transports et mobilité pour une période de 6 mois sur la base d'un contrat accroissement saisonnier d'activité du 01/03/2024 au 31/08/2024 sur une durée hebdomadaire de 35 h.*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction générale des services - création d'un emploi de chargé de mission transformation et innovation internes

Le conseil décide :

- *De créer au sein de la Direction générale des services un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de mission transformation et innovation internes relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial (catégorie A).*
- *D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs.*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Mission Economie et services aux entreprises - création d'un emploi permanent de Chef de projet "territoire d'industrie"

Le conseil décide :

- *De créer à compter du 01/01/2024 au sein de la Mission Economie et services aux entreprises un emploi permanent à temps complet de Chef de projet territoire d'industrie relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.*
- *D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs.*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Direction de l'Eau et de l'Assainissement - création d'emplois année 2024

Le conseil décide :

- *De créer au sein du service Eau de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement un emploi permanent à temps complet de chargé d'exploitation eau potable, défense incendie relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) au grade de technicien territorial (catégorie B).*
- *De créer au sein du service Assainissement de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement un emploi permanent à temps complet de conseiller entretien et travaux assainissement non collectif relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).*
- *De créer au sein du service Ingénierie de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement un emploi permanent à temps complet de chargé de projets eau et assainissement relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B).*
- *D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs.*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

Service Habitat et renouvellement urbain - suppression et création d'un emploi de chargé de mission habitat - rénovation urbaine

Le conseil décide :

- *De supprimer au sein du service habitat et renouvellement urbain de la Direction de la prospective et développement un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant de la filière administrative calibré sur les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des attachés territoriaux (catégorie A).*
- *De créer au sein du service habitat et renouvellement urbain un emploi permanent à temps complet de chargé de mission habitat privé/rénovation urbaine relevant des filières administratives et techniques calibré sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés territoriaux (catégorie A).*
- *D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu.*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs.*

- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité

Service urbanisme réglementaire et prévisionnel - création d'emplois

Le conseil décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'instructeur des autorisations d'urbanisme au sein de la cellule conseil et réglementation des constructions relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et de la filière technique calibré du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- De supprimer un emploi de dessinateur-opérateur SIG relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux jusqu'au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé de projet PLUI relevant des filières administratives et techniques calibré sur les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) et sur les cadres d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A) ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec l'agent contractuel si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs - suppressions et créations d'emplois

Le conseil décide :

- D'adopter la suppression des emplois inscrits dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSION EMPLOIS				
GRADE	NB	EMPLOI OCCUPE	EVENEMENT	DATE EFFET SUPPRESSION
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CL	1	AGENT DE COLLECTE CHAUFFEUR	REORGANISATION DGD	01/12/2021
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	CONDUCTEUR D'OPERATION	CONCOURS	01/04/2023
INGENIEUR	1	CHEF DU SERVICE INGENIERIE	AG/PI	01/07/2023
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	1	CHEF DU SERVICE INFRASTRUCTURES ET SECURITE	AG/PI	01/07/2023
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CL	1	CHARGEES DU CONTROLE JURIDIQUE ET QUALITE	AG/PI	01/07/2023
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	CHARGE DE PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT	AG/PI	01/07/2023
AGENT DE MAITRISE	1	SURVEILLANT DE TRAVAUX PPE	AG/PI	01/07/2023
AGENT DE MAITRISE	1	GESTIONNAIRE SECURITE ET MAINTENANCE BATIMENT	AG/PI	01/07/2023
AGENT DE MAITRISE	1	AIDE OPERATEUR TOPOGRAPHIE	AG/PI	01/07/2023

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	1	COORDONNATEUR DECHETERIE	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	1	ADJOINT AU RESPONSABLE CELLULE MAGASIN	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{er} CL	1	CHARGEE DE COORDINATION AUPRES DU DGS	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{eme} CL	1	AGENT EQUIPE PEINTURE	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{eme} CL	1	CHARGEE DE LA RELATION AUX USAGERS	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT POLYVALENT EQUIPE ENTRETIEN ET LAVAGE	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT EQUIPE TRACTOPELLE	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT EQUIPE PEINTURE	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT DE HAUT DE QUA I	AG/PI	01/07/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	AGENT DE COLLECTE/CHAUFFEUR	AG/PI	01/07/2023
INGENIEUR	1	CHEF DU SERVICE APPLICATIONS ET EXPERIENCE UTILISATEURS	AG/PI	01/08/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{er} CL	1	ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES	Réorganisation DRH	01/09/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	CHARGEE DE MAINTENANCE DES BACS	Réussite concours	01/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	GESTIONNAIRE CARRIERE PAIE	Réussite concours	01/12/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	1	INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME	Réussite concours	01/01/2023
ADJOINT TECHNIQUE	1	TECHNICIEN EAU ET ASSAINISSEMENT – DEFENSE INCENDIE	Réussite concours	01/01/2023
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{eme} CL	3		Non pourvu en AG	01/07/2023
TECHNICIEN	3		Non pourvu en AG	01/07/2023
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{eme} CL	2		Non pourvu en PI	01/07/2023
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE 1 ^{ere} CL	1		Non pourvu en AG	01/07/2023
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1		Non pourvu en AG	01/07/2023
C A B FILIERE TECHNIQUE	1	AGENT CHARGE CONDUITE DE PROJET DEA	Poste crée en 2021 non pourvu	
CAT B FILIERE ADMINISTRATIVE OU TECHNIQUE	1	ASSISTANT DE PREVENTION DRH	Poste crée en 2019 non pourvu	

- d'adopter les créations d'emplois permanents suivants :
§ Suite à un changement de filière :

- Adjoint du patrimoine : 1 ;
- § Suite à réussite à concours :
A compter du 1^{er} janvier 2024
- Agent de maîtrise : 1.

Observations : Adoption à l'unanimité

Cabinet du Président - Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Le conseil décide :

- de créer un emploi non permanent de collaborateur de cabinet à temps complet (35/35èmes) au sein du cabinet du Président qui exercera les fonctions de Conseiller en stratégie – Directeur des relations institutionnelles et internationales ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer, avec l'intéressé le contrat de recrutement, dans les conditions précitées.
- de mettre à jour le tableau des effectifs.
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif lors de son adoption par le Conseil communautaire

Observations : Adoption à l'unanimité

Cabinet du Président - attribution d'un véhicule de fonction à un collaborateur de cabinet

Le conseil décide :

- d'attribuer un véhicule de fonction au collaborateur de cabinet qui exercera les fonctions de Conseiller en stratégie – Directeur des relations institutionnelles et internationales ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer l'arrêté d'attribution du véhicule de fonction ;
- à prendre en charge les dépenses de carburant, d'entretien du véhicule et les assurances du véhicule ;

Observations : Adoption à l'unanimité

16. Rapport social unique 2022

M. le Président.- Nous avons ensuite le rapport social unique 2022 que je ne vous présente pas, vous l'avez. Il s'agit d'en prendre acte simplement. Donc je mets aux voix la prise d'acte de ce rapport social. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Rapport social unique 2022

Le conseil décide :

- De prendre acte du Rapport social unique 2022.;

Observations : Prise d'acte.

17. Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2023

M. le Président.- Je l'avais dit lors du DOB, nous n'avions pas passé le rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour des raisons de décalage d'instances paritaires justement puisque ça devait être présenté. Et je m'étais engagé comme il se doit à le présenter au moment du vote du budget.

Donc c'est ce que nous allons faire. Je vais tout simplement passer la parole à Laetitia MARTINEZ qui va le faire, comme elle le fait d'habitude. Laetitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Merci, M. le Président. Chers collègues, rappeler quand même avant de rentrer dans ce rapport que je vais présenter de manière concise, qu'il s'agit d'une obligation légale qui date de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et qui considère que chacun, chacune dans nos fonctions, missions respectives, nous sommes en mesure de corriger les inégalités quand on les constate, nous sommes en mesure de faire progresser l'égalité et c'est particulièrement vrai du service public qui se doit, *a fortiori*, d'être exemplaire en la matière.

Vous le savez la Communauté Urbaine Creusot Montceau a au regard de ses compétences, au regard de la structuration de ses personnels, une spécificité qui est différente de l'ensemble des collectivités qui sont majoritairement féminisées. Et ici à la Communauté Urbaine on dénombre 27 % de femmes parmi les effectifs, statistique qui souligne et qui n'est pas sans lien avec un certain nombre de sujets que vous retrouvez dans les tableaux et qui vous sont présentés dans le cadre de ce rapport. D'une part, sujet de mixité professionnelle : on remarque qu'on a des filières comme on le remarque d'ailleurs dans d'autres collectivités qui sont extrêmement genrées, une filière administrative et culturelle qui est beaucoup plus féminine, une filière technique qui est très majoritairement masculine. 8 % de femmes dans la filière technique au sein de la CU et qui doit nous mobiliser. *A fortiori*, parce que le Président l'évoquait dans les rapports précédents, on a besoin de rendre encore plus attractifs, attractives nos collectivités et à permettre à des femmes de se projeter sur des métiers qu'on dit masculins, ou permettre à des hommes de se projeter sur des métiers qu'on dit féminin. C'est aussi une solution à apporter à ces problématiques de recrutement qui là en l'occurrence, je le souligne pour les collectivités, concerne aussi bien évidemment l'ensemble des métiers.

Mixité, jee le disais, accès aux postes à responsabilité également. Vous avez des statistiques liées aux différentes catégories. Je souligne quand même qu'en ce qui concerne la Communauté Urbaine on note pour les postes de direction une parité puisque sur 6 postes liés à la direction générale, on a 3 hommes et 3 femmes. Autres éléments qui caractérisent les différences entre les femmes et les hommes, le recours au temps partiel qui est encore très majoritairement féminin. Les chiffres qui sont présentés dans le rapport sont vraiment très importants. Sur l'ensemble de l'effectif des femmes on est à 13,91 % des femmes qui travaillent à la Communauté Urbaine qui sont à temps partiel. Et si on fait la même statistique en ce qui concerne les hommes qui travaillent à la CU, là on est sur 1,94 %. Or on sait que ce sont autant de freins, je parle de mixité, je parle d'accès aux responsabilités, je parle de recours au temps partiel, autant de freins qui nous empêchent d'arriver à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui font partie bien évidemment d'un objectif extrêmement important de la démarche d'égalité professionnelle dans laquelle on souhaite s'engager les uns et les autres. Je n'irai pas plus loin dans le commentaire des chiffres qui nous sont représentés. J'ai juste un point c'est à dire que vous seriez en droit de me dire une fois qu'on a dit ça très bien et maintenant qu'est ce qui se passe ? Et bien le travail doit s'engager de manière concrète et Président lors de nos derniers échanges on a pris l'engagement de revenir vers vous au cours de l'année 2024 avec une traduction d'actions concrètes qui tendrons à corriger les chiffres et les inégalités qu'on a constaté à la lecture de ce rapport. J'ajoute bien sûr que ce travail qui s'engage qui s'appuiera tant sur un volet du plan égalité professionnelle que la loi nous demande de mettre en place au sein de la collectivité mais aussi d'un travail qu'on peut engager sur les sujets de mixité de nos métiers et de nos formations sur le territoire de la CU en lien avec les compétences qui sont les nôtres bien sûr s'inscriront et s'appuieront sur l'engagement... qui a été adopté lors du précédent conseil communautaire. Voilà il vous est demandé de prendre acte de ce rapport.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non juste une petite remarque par rapport au temps partiel qui est un constat réel, incontestable : moi je le vois parce que je le vois passer dans les demandes des agents qui m'arrive c'est souvent, pas toujours, c'est souvent le choix de la femme d'être à temps partiel, donc ce n'est pas la collectivité qui propose des contrats à temps partiel. Parfois ça arrive mais de plus en plus je vois des agents qui demande des temps partiels parfois des hommes mais

c'est assez rare, mais souvent des femmes donc c'est lié à autre chose, sans doute aux modes de vie et c'est là qu'il faut faire un travail sans doute aussi mais qui dépasse, qui dépasse notre compétence au niveau de la Communauté. Voilà j'apporte cette précision parce que c'est une réalité aussi. Merci. Est-ce que nous prenons acte de ce rapport ? Unaniment. Je vous remercie.

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines - Rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes 2023

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport égalité femmes-hommes tel que présenté ci-dessus.*

Observations : Prise d'acte.

18. Chambre régionale des comptes - réponse aux observations sur l'organisation territoriale des soins de premiers recours 2022 - rapport de suivi des actions engagées

19. Chambre régionale des comptes - réponse aux observations relatives à la mise en œuvre de la compétence développement économique

M. le Président.- Nous avons ensuite - je reprends excusez-moi ma tablette - voilà 2 rapports de la Chambre régionale des comptes. On l'avait déjà évoqué me semble-t-il. Un qui concerne notamment le contrat local de santé, et puis l'autre dans le domaine économique. Sur le contrat local de santé, nous avons une observation qui est faite - je dis bien une observation, ce n'est pas une recommandation, c'est simplement une observation - sur le constat qu'effectivement au moment où nous avons eu le contrôle peu de choses avaient été mises en route dans le cadre du contrat local de santé en 2019 et que tout restait à faire. Ce dont nous avons tout à fait convenu notamment, parce que là aussi nous étions en difficulté pour recruter une personne en interne qui puisse piloter avec l'élu en charge de ce contrat, Bernard DURAND en l'occurrence. Maintenant c'est fait puisque nous avons une personne qui pilote ce contrat local, et donc nous avons fait la proposition d'engager bien entendu ce travail, c'est à dire le pilotage du contrat local de santé, d'engager et de faire les actions que nous avons prévues dans le cadre de ce contrat et puis d'utiliser tous les leviers possibles d'actions dans le cadre aussi des soins de premiers secours, notamment ce que nous appelons les soins de premiers recours ou premiers secours. Je rappelle que ce contrat local de santé, parce que c'est bon de le rappeler également, nous l'avons fait et comme d'autres intercommunalités parce que nous n'avons pas la compétence santé - à proprement parlé je le rappelle - mais que nous avons accepté, nous étions inscrits dans ce contrat local de santé en termes d'organisation territoriale des soins de premier recours et puis aussi par rapport à nos quartiers politique de la ville puisque c'était beaucoup sur le prisme quartiers politique de la ville et c'est par cette entrée là qu'il nous semblait pertinent, notamment de porter ce contrat local de santé avec une problématique qui à l'époque - je dis bien à l'époque - concernait plutôt les quartiers politique de la ville, s'il s'agit de la santé mentale. Au niveau national, il y avait un constat qu'il y avait de grandes difficultés, de plus en plus en tout cas, y compris pour trouver des médecins, qu'une catégorie de la population était de plus en plus confrontée à une maladie liée à la santé mentale. Je dis à l'époque parce qu'aujourd'hui ce n'est pas que c'est moins vrai, c'est que ce n'est plus les quartiers politique de la ville uniquement. Le problème de santé mentale aujourd'hui nous le retrouvons partout. Il n'y a qu'à voir dans nos villes et il n'y a qu'à voir les interventions qu'il y a un certain moment, y compris d'hospitalisation d'office, quand cela est possible, la courbe va en montant. Et comme malheureusement, il y a de moins en moins de médecins psychiatres, psychologues et psychiatres. Et bien moi j'alerte depuis déjà un moment au niveau national sur ce sujet-là parce qu'on va vers de grandes difficultés. Voilà. Donc nous avons répondu à l'observation de la Chambre régionale des comptes.

Et puis ensuite sur le 2^{ème}, s'agissant du domaine économique, nous avons également apporté des réponses - pour certaines que nous avions anticipées avec la mise en place d'un budget annexe pour faciliter le pilotage financier des zones d'aménagement. Et puis le suivi systématique des différents

dispositifs que nous portons indirectement, mais avec des associations notamment par rapport aux enjeux liés aux projets associatifs notamment, et puis à tout ce qui est insertion puisque nous avons une structure qui porte ça et d'autres sur le territoire que nous subventionnons. Et donc ces 2 engagements, nous les tenons puisque sur les zones économiques, il y a un budget dédié maintenant qui est un budget annexe pour Coriolis et que nous avons fait un autre budget annexe pour notamment les autres zones de développement économique. Donc voilà. Et puis sur le 2^{ème} sujet, il y a une évaluation qui est faite puisqu'aujourd'hui avec les subventions, il y a bien entendu la convention et ensuite une évaluation. Voilà les réponses que nous avons apportées, qui étaient des réponses peu nombreuses, enfin des questions peu nombreuses, soient des observations pour le contrat local de santé, soient des recommandations, mais très peu nombreuses. 2 recommandations quand on connaît la Chambre régionale des comptes on sait qu'on peut s'estimer heureux quand il n'y a que 2 recommandations. Voilà nous l'avons fait. Alors est-ce qu'il y a des prises de parole avant que nous prenions... alors je ne sais plus si c'est une prise d'acte ou un vote... nous prenons acte de la communication des éléments de suivi et s'il est nécessaire d'en débattre. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole. Je mets aux voix les 2 ? Nous prenons acte de manière unanime ? Oui merci.

Chambre régionale des comptes - réponse aux observations sur l'organisation territoriale des soins de premiers recours 2022 - rapport de suivi des actions engagées

Le conseil décide :

- *de prendre acte du fait que le rapport exposant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur l'organisation territoriale des soins de premier recours a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.*

Observations : Prise d'acte.

Chambre régionale des comptes - réponse aux observations relatives à la mise en œuvre de la compétence développement économique

Le conseil décide :

- *de prendre acte du fait que le rapport exposant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur l'organisation territoriale des soins de premier recours a bien été communiqué et a donné lieu à un débat en séance.*

Observations : Prise d'acte .

20. Frais de représentation de Monsieur le Président

21. Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au Directeur Général des Services

22. Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au collaborateur de cabinet remplissant les fonctions de "Conseiller en stratégie - Directeur des relations institutionnelles et internationales"

M. le Président.- Je passe ensuite pour les questions suivantes la parole à notre collègue Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Merci, Monsieur le Président. 3 points effectivement que je vais vous présenter d'une manière groupée, il s'agit des points 20, 21 et 22 sur les frais de représentation de Monsieur le Président et puis la fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au Directeur général des services, et enfin la fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au Collaborateur de cabinet

qui remplit les fonctions de conseiller en stratégie directeur des relations institutionnelles et internationales.

Concernant les frais de représentation de Monsieur le Président, vous dire que c'est avant tout une enveloppe qui est surtout une allocation sous forme d'indemnités fixe et unique et qui va servir aux frais de représentation engagés par le Président. Ce sont des frais de représentation qui constituent une allocation et ne sont pas un remboursement au sens strict. C'est une allocation qui peut être accordée sous forme d'une indemnité unique, fixe arrêtée à un chiffre déterminé forfaitairement. Notre Président lui, a fait le choix de pouvoir être totalement transparent à cet égard pour être en capacité de justifier toutes dépenses dans le cadre de ses différentes représentations. Il n'y avait bien entendu, aucune obligation à opérer ce choix. Le choix qu'il fait en demandant une enveloppe dédiée à ces différents frais permettra de faciliter le travail du service financier et puis aussi répondra aux préconisations qui nous sont faites en matière de dépenses publiques. Donc c'est une enveloppe qui se monte à 12 000 euros à partir du premier janvier 2024 et qui courra jusqu'à la fin du mandat en 2026. Elle sera versée par acomptes de façon trimestrielle sur un compte affecté et qui est un compte dédié et qui sera géré par ses soins. C'est d'un système - j'insiste là-dessus - qui veut avant tout être celui de la transparence et puis de la lisibilité en matière de gestion des fonds publics et puis c'est un dispositif je le répète qui vise également à assurer un suivi unique de ces frais sur le plan comptable. Vous savez qu'il représente - notre Président - représente la CUCM dans diverses instances et séquences de travail notamment avec des réunions dans les différents ministères, des rencontres avec des porteurs de projets, des investisseurs pour le territoire et puis une implication certaine dont il montre quotidiennement dans les associations collectivités auxquelles la Communauté Urbaine elle est adhérente en particulier France urbaine et des Villes de France. Donc évidemment cela le conduit à sillonner les routes de France que ce soit en auto ou par le train, ou même par avion, par des moyens de transport divers. Il y a l'hébergement - vous en doutez bien - il y a la nourriture qui peuvent bien entendu soit directement être réglés par la CUCM soit pris en charge par le Président puis remboursés ensuite mais nous l'objectif c'est de simplifier effectivement toutes ces démarches et avoir un suivi comptable de ces dépenses beaucoup plus précis. Voilà donc cette délibération consiste à mettre en place une enveloppe de ces frais de représentation - j'insiste - elle sera, elle lui sera versée en 4 fois chaque trimestre sur un compte qu'il ouvrira à cet effet.

Concernant maintenant les frais de représentation de Monsieur le Directeur général des services. ; si vous vous souvenez bien, lors du conseil communautaire du 6 octobre 2022 la délibération de délégation de pouvoir au bureau et au Président a été modifiée sur plusieurs points et puis notamment nous a été proposée pour nous permettre d'instituer dans la limite d'un plafond annuel global de 6000 euros une enveloppe financière dédiée aux frais de représentation de l'ensemble des emplois fonctionnels de la CUCM pour permettre une prise en charge de ces frais ou un remboursement réel sur présentation de justificatifs. Au moment du Conseil, cette modification, si mes souvenirs sont bons et ils sont bons, n'avait apporté, n'avait appelé aucun commentaire ou questions lors de ce Conseil d'octobre. A la suite de cela, une décision a été prise en novembre 2022 pour fixer une enveloppe de prise en charge des frais de représentation - déplacement de Monsieur le Directeur général des services. Donc il y a une année de fonctionnement qui est passée par là. La Direction des finances a fait un point sur son fonctionnement et a préconisé de l'adapter sur le montant et de passer cela en délibération de conseil. Donc dans ces conditions il est proposé de fixer l'enveloppe relative aux frais de représentation du Directeur général des services à 8 000 euros par année civile.

3^{ème} point il s'agit des frais de représentation du collaborateur de cabinet, conseiller en stratégie. C'est un dispositif qui est similaire pour le collaborateur de cabinet conseiller en stratégie directeur des relations institutionnelles et internationales. Dans le cadre réglementairement prévu, cela permet une prise en charge ou réelle des frais soit par paiement direct de la collectivité soit par remboursement des frais avancés et réglés par l'agent. Le dispositif encore une fois vise également à nous permettre d'avoir un suivi unique de ces frais sur le plan comptable, et encore une fois je le redis, ce sont des dispositifs qui nous ont été vivement conseillés par la Chambre régionale des comptes. Donc suite à la nomination d'un collaborateur de cabinet conseiller en stratégie directeur des relations institutionnelles et internationales que vient nous présenter le Président, il nous est demandé de décider d'une enveloppe relative aux frais

de représentation sur cet emploi de 8 000 euros par année civile qui permettra le remboursement des dépenses personnellement engagées et bien entendu sur la présentation de justificatifs.

Voilà rapidement présentés ces 3 rapports pour lesquels j'ai tenu à vous apporter le maximum d'informations.

M. le Président.- Très bien, merci. Je précise quand même que ce ne sont pas des frais supplémentaires puisque c'est des frais qui existaient déjà, donc ce n'est pas, ce n'est pas en plus de ce qui existe et c'est la manière de procéder qui est différente. Et moi j'ai tenu à ce que ça se passe comme ça. Donc voilà je le précise parce que c'est important. Il y avait déjà ces remboursements qui existaient. D'ailleurs les montants ont été calculés par rapport aux remboursements qu'il y avait jusqu'à présent sur une moyenne et que bien entendu aussi si ce montant n'était pas dépensé, il serait remboursé puisque nous devrons délibérer tous les ans de la même manière. Voilà alors, est ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Oui. Daniel.

M. Daniel MEUNIER.- Si vous me le permettez je rajouterai quand même aussi, il n'y a aucune variation sur les dépenses concernées et puis ces dispositifs sont prévus par les textes et je signalerai quand même que des collectivités qui se font rappeler à l'ordre parce qu'elles n'appliquent pas ce cadre légal et parce aussi elles n'ont pas délibéré sur le sujet. Voilà pourquoi c'est présenté ce soir en conseil communautaire.

M. le Président.- Qui souhaite s'exprimer avant le vote ? Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, merci Monsieur MEUNIER pour cette présentation détaillée. Effectivement j'ai bien compris qu'il s'agit là finalement de rendre, en tout cas pour la première, parce que je vais distinguer les indemnités du Président et le dispositif plus transparent, puisque je me doutais que vous aviez des remboursements de frais mais je n'en savais pas le montant. D'ailleurs je ne le discute pas parce que, de la même manière que le choix des collaborateurs de cabinet est discrétionnaire, on peut considérer que le montant des frais qui sont engagés, en tout cas le montant il est conforme à ce dont vous avez besoin.

En revanche je voudrais rappeler quand même 3 choses. D'abord on a tendance à oublier, on a beaucoup oublié dans les assemblées locales et nationales que les indemnités d'élus au départ sont précisément des indemnités de fonction pour compenser les frais engagés par les élus et ça ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Sénat, ce sont les sites gouvernementaux. Il ne s'agit ni d'un traitement, ni d'un salaire ou d'une rémunération et donc, finalement avec ce type de représentation, on en vient à institutionnaliser une double indemnité ce qui -ça c'est une remarque générale- parce qu'il y a beaucoup d'autres collectivités en France, vous l'avez dit, qui instituent ce genre de frais de représentation. Ce qui moi me dérange parce que je considère qu'il faudrait à ce moment-là fixer le montant réel et correct des indemnités qu'on estime pour un président, des adjoints ou un maire, etc.

Ensuite il y a la fixation d'enveloppes pour 2 collaborateurs de cabinet, enfin non pour le Directeur général des services et de collaborateur de cabinet. D'abord, je les trouve importante, mais je suis assez surpris du fait que le collaborateur de cabinet dispose d'une enveloppe relative aux frais, aux protections du même niveau (donc de 8 000 euros par an ce qui n'est pas rien) du même niveau que le directeur général des services. Outre le fait qu'il disposera, on l'a dit un petit peu, avant d'une voiture de fonction. Vous avez dit tout à l'heure que le collaborateur de cabinet allait remplacer des missions qui étaient externalisées, je ne sais pas s'il s'agit d'une personne qui travaillait en indépendant et qui va intégrer l'EPCI ou non, mais peut être pourriez-vous nous redire - ce serait l'occasion de façon plus précise - ce que seront les missions de ce collaborateur de cabinet parce que bon les relations institutionnelles et internationales ça veut un peu tout dire et rien dire.

Donc sur ces frais de représentation bon pour l' élu je regrette mais malheureusement aujourd'hui les assemblées locales fonctionnent ainsi, qu'on instaure une double indemnité parce que c'est ce qu'on fait ce soir et puis pour les enveloppes pour frais de représentation, écoutez pour cette

première année puisque je pense qu'il y aura un bilan qui sera fait sur ces enveloppes, moi je ne peux que faire confiance à l'évaluation du service des finances et ce que vous proposez. Voilà néanmoins je m'étonne qu'on recrute un collaborateur de cabinet avec - je ne connais pas son salaire - mais en tout cas avec de telles émoluments annexes. Il faudra quand même nous faire un bilan de son apport à l'action de la collectivité.

M. le Président.- Alors pour répondre aux questions. D'abord vous vous trompez l'indemnité est une indemnité mais qui ne couvre pas et qui n'est pas amenée à couvrir, et c'est clairement notifié, les frais de déplacement d'un président, de l'exécutif ou d'un maire. D'ailleurs c'est clairement dit. C'est clairement dit parce que si c'était le cas, un président d'exécutif comme une Communauté Urbaine ou un maire d'une certaine strate, il ne travaille pas, il consacre tout son temps à la collectivité ou aux collectivités. Donc de quoi vivrait-il si ces indemnités ne servaient qu'à couvrir ses frais de déplacement, je veux dire ce n'est pas, ce n'est pas concevable - d'ailleurs les textes ne précisent pas. Certes ce n'est pas un salaire et c'est dommage pour les élus d'ailleurs, parce que les indemnités il n'y a aucun avantage contrairement à un salaire. Donc c'est une indemnité qui compense ou qui peut compenser une perte de salaire quand la personne travaille, puisqu'il y a des pertes de salaires mais en aucun cas les frais de déplacement. Ça, ce n'est pas, ce n'est pas le cas du tout et c'est clairement notifié, parce que sinon personne, à un moment donné, ne souhaiterait travailler et en plus de travailler, payer pour travailler parce que ça se résumerait à ça. Ou alors il faudrait des indemnités qui soient beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui pour que la personne puisse à la fois vivre de son travail qui est son travail d'élu parce que à un moment donné c'est quand même entre 12/15/16 heures de travail par jour - moi je le dis très honnêtement - 7 jours sur 7 - avec tout ce que vous savez en termes de responsabilités. Si en plus l'indemnité - je vous invite à regarder les indemnités - devait servir à couvrir les frais de transports, je ne sais pas, je ne sais pas qui voudrait, qui voudrait un jour administrer des collectivités, sauf si la personne elle-même a déjà une richesse personnelle qui lui permet de le faire. Mais ça je ne pense pas que ça soit concevable ou alors il n'y aura plus personne pour le faire à un moment donné, et puis on arrivera à une gestion des collectivités par l'État directement et les préfets directement. Donc non ça ce n'est pas un argument qui est qui est recevable.

Ensuite en ce qui concerne mes collaborateurs, le DG et puis la personne au cabinet, ça correspond aux missions que j'ai données. Je répète que pour la personne du cabinet, c'est internaliser ce qui était externalisé depuis bientôt 2 ans, plus de 2 ans, 3 ans presque et qui se faisait et avec notamment une intervention sur tout ce qui est la stratégie de la Communauté dans le domaine économique particulièrement, mais dans tous les domaines avec des déplacements qui étaient déjà remboursés, qui étaient déjà remboursés à ce moment-là puisque c'était prévu dans le marché qui était passé. Donc, ce ne sont pas des frais supplémentaires comme je l'ai rappelé tout à l'heure. Conseil en stratégie et bien ça nécessite parfois des déplacements, des rendez-vous à l'extérieur avec parfois, ce n'est pas simplement une journée, ça peut être deux jours, avec moi ou sans moi, idem pour le DG et donc ça nécessite aussi que l'agent soit remboursé. D'ailleurs si les textes le prévoient ce n'est pas pour rien pour ces postes-là. Ce n'est pas prévu pour tous les agents, c'est prévu pour ces postes-là. Si les textes le prévoient, c'est qu'il y a une raison, sinon les textes ne prévoiraient pas. Donc voilà c'est juste de la transparence encore une fois puisque ça existait déjà. Moi j'ai souhaité que ce soit mis comme ça, noir sur blanc, à l'assemblée de manière à ce que ce soit complètement transparent.

Et puis comme l'a dit Daniel MEUNIER tout à l'heure même s'il n'y a pas de caractère obligatoire, il y a certaines collectivités qui ont eu des remarques de la Chambre régionale des comptes justement parce qu'elles n'avaient pas fait comme nous le faisons ce soir. Donc moi je ne le souhaite pas. Je souhaite que les choses soient transparentes et que tout puisse être vérifié et expliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Alors je mets, je mets aux voix sur la première délibération : frais de représentation du Président - je précise que je n'étais pas obligé de sortir - j'ai posé la question : est-ce qu'il fallait que je sorte pendant la présentation ? Non il n'y a aucune obligation de sortir. Sur la première la première délibération, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Frais de représentation de Monsieur le Président

Le conseil décide :

- *De mettre en place des frais de représentation pour Monsieur le Président à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant forfaitaire annuel de 12 000 € versé par acompte trimestriel.*
- *D'autoriser son renouvellement jusqu'à la fin de la mandature en 2026, sous réserve, de l'inscription des crédits à l'occasion du vote du budget.*
- *D'imputer la dépense au compte 65316 « frais de représentation ».*
- *De procéder à sa régularisation, par le biais de l'émission d'un titre de recette, en fonction du montant effectivement utilisé en janvier n+1.*

Observations : Adoption à l'unanimité

M. le Président.- Sur la délibération suivante, Directeur général des services. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au Directeur Général des Services

Le conseil décide :

- *De fixer l'enveloppe relative aux frais de représentation du Directeur Général des Services à 8 000 € par année civile ;*
- *Que l'enveloppe permettra le remboursement des dépenses personnellement engagées, sur la base des frais réels, sur production de justificatifs et/ou la prise en charge directement par la Communauté Urbaine des frais correspondants, et ce dans la limite du montant fixé au premier délibéré ;*

Observations : Adoption à l'unanimité

M. le Président.- Et sur le collaborateur de cabinet, est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie c'est adopté à l'unanimité pour ces 3 délibérations.

Fixation d'une enveloppe pour frais de représentation au collaborateur de cabinet remplissant les fonctions de "Conseiller en stratégie - Directeur des relations institutionnelles et internationales"

Le conseil décide :

- *De fixer l'enveloppe relative aux frais de représentation de l'emploi de collaborateur de cabinet « Conseiller en stratégie – Directeur des relations institutionnelles et internationales » à 8 000 € par année civile ;*
- *Que l'enveloppe permettra le remboursement des dépenses personnellement engagées, sur la base des frais réels, sur production de justificatifs et/ou la prise en charge directement par la Communauté Urbaine des frais correspondants, et ce dans la limite du montant fixé au premier délibéré ;*
- *D'imputer cette dépense au budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Budget Annexe Eau - Vote d'une décision modificative
2. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Nous passons maintenant au gros chapitre : les questions financières. Nous avons deux rapports: le budget eau, le vote d'une décision modificative, le budget annexe, le vote d'une décision modificative également. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix ces 2 délibérations. Pas de prise de parole. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Pardon attendez je recommence parce que ce n'est pas clair. Monsieur LANDRE, c'est contre ? Un contre. Vous avez un pouvoir je ne sais plus de Madame... Non, vous n'avez pas de pouvoir donc un contre sur les 2. On est d'accord sur les 2. D'accord ? Un contre.

Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe*

Observations : Adoption à la majorité

Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe*

Observations : Adoption à la majorité

3. Budget primitif 2024 - Adoption du budget principal
4. Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2024
5. Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2024
6. Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2024
7. Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2024
8. Budget annexe Zone d'activités Coriolis - Vote du budget primitif 2024
9. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2024

M. le Président.- Alors ensuite nous allons...je vais demander à notre collègue de présenter de la délibération 3 des questions financières à 9, qui concernent l'ensemble de la présentation du budget, de tout présenter puis ensuite bien entendu, nous pourrions échanger. Certains vice-présidents prendront la parole pour compléter la présentation de Daniel MEUNIER puis ensuite, bien entendu il y aura un débat avant mise au vote. Monsieur le Premier vice-président.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci Monsieur le Président, nous allons commencer effectivement avec un sujet annuel important et puis transversal qui est le budget de la collectivité. C'est un exercice complexe que je vais essayer de rendre le moins rébarbatif possible à vos yeux et vos oreilles. Avant de vous inviter à dérouler le powerpoint qui est joint, je tiens encore une fois vivement à remercier tous les services de la collectivité, particulièrement le service finances qui a réalisé un travail particulièrement conséquent et particulièrement exigeant. Alors je ne vais pas revenir sur les éléments de cadrage du débat d'orientation budgétaire qui vous a été présenté il y a quelques jours. Aucun élément nouveau n'est venu à ce jour réorienter ou amender ce que nous avons partagé. Et puis fort de ces orientations budgétaires que nous avons votées et sur lesquelles vous avez pu vous exprimer, nous allons essayer aujourd'hui de décliner en chiffres nos objectifs et puis affirmer la ligne politique que nous nous sommes fixée. Alors je vous invite à vous rendre effectivement sur ce powerpoint directement à la diapositive numéro 3 pour aborder le fonctionnement et l'investissement, et puis d'ores et déjà faire un focus sur nos recettes de fonctionnement. Comme je l'évoquais lors du débat d'orientation budgétaire en termes de pourcentage, ces recettes de fonctionnement affichent une hausse de 6.05% par rapport au budget primitif 2023 et ceci est ramené à 3.81% par rapport au budget total voté. Ça intègre les dotations et les montants notifiés en fiscalité. Tout cela pour un montant de 79 121 000 euros. Alors qu'est-ce que l'on constate sur ces recettes. Tout d'abord une baisse de 23 % sur les produits de services avec un montant de 1 129 000 euros, une hausse de 4,90 % des impôts taxes et fiscalités locales avec un montant de 51 371 000 euros, une très légère augmentation de 0,6 % dans le domaine des dotations et participations diverses avec un montant global de 24 234 000 euros, d'autres produits de gestion courante qui incluent les revenus d'immeubles et redevances pour le très haut débit et soutien en matière de politique des déchets qui constituent 3 % des recettes. Le reste, il est décomposé en produits et produits spécifiques et financiers qui montrent une certaine stabilité avec un volume global de 1 %. Alors ces recettes on va essayer ensemble de les détailler. Vous avez tout d'abord les impôts et taxes pour 51 371 000 euros. Ça représente 64 % des recettes avec dedans une revalorisation des bases de fiscalité que ce soit la CFE, les taxes foncières ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sont basés sur l'indice des prix à la consommation, cette fameuse IPCH et donc sur l'inflation. Nous avons une augmentation du montant de la CFE. Cette augmentation elle est liée à la revalorisation des bases minimum pour un montant global de 7.5 millions d'euros. On a l'évolution du produit de TASCOM qui est lié à l'augmentation du coefficient multiplicateur mais aussi parallèlement à ça à la hausse des chiffres d'affaires des commerces en raison de l'inflation avec un produit estimé à 1.59 millions d'euros. La mise en place de la taxe sur les friches commerciales pour 400 000 euros. On a l'évolution de la fraction de TVA qui est liée à l'augmentation prévisionnelle du montant de la TVA nationale en raison de l'inflation persistante notamment sur les produits de première nécessité. Et puis concernant le fonds de péréquation intercommunal, le FPIC, le montant à percevoir est évalué à 1 150 000 euros pour 2024. Le Fonds national de garantie individuelle des ressources, le FNGIR pardon, est reconduit pour 6 061 167 euros ainsi que celui des attributions de compensations versées par les communes pour 1 473 312 euros. Et de la même manière l'évaluation de la recette perçue au titre de la taxe de séjour que nous reversons à l'Office du tourisme communautaire qui prévoit une augmentation au vu des réalisations prévisionnelles sur 2023 pour 150 000 euros. Au chapitre des dotations subventions participations, c'est un montant de 24 234 111 euros, soit 30 % des recettes. Alors là je les détaille quelque peu. Nous avons la dotation globale de fonctionnement, la DGF, qui est estimée à 14 246 000 euros pour 2024. Nous avons le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle mise en place dans le cadre de la réforme de la TP qui est reconduit pour 3 274 073 euros. Le montant des compensations des exonérations de fiscalité accordées par l'Etat est là prévu pour 3 750 000 euros. Les montants de dotation générale de décentralisation versés en faveur des autorités compétentes pour l'organisation des transports de l'Etat - je signale quand même que c'est un montant qui est gelé depuis 2012 - et la participation de la région s'élève à environ 2 millions d'euros. Les autres participations. Nous avons le produit de FCTVA. Nous avons les aides aperçues de la CAF pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et puis la participation du département, vous savez, dans le cadre de la convention que nous avons passé avec eux pour le RSA. C'est un montant équivalent inscrit bien entendu, vous le verrez un peu plus loin, inscrit en dépense. Le

produit des services du domaine avec 1.6 millions d'euros, soit 3 % des recettes. Les redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public qui sont estimées pour 2024 à un peu plus de 295 000 euros. Et enfin 2 autres points, les recettes issues de ventes diverses et de la valorisation des déchets est estimée à 440 000 euros pour 2024 et les remboursements au budget général du budget transports urbains des charges de personnel - vous savez qu'on les reversement - elles sont évaluées en conséquence à 89 127 euros. Nous avons aussi les autres produits de gestion courante pour 2.4 millions d'euros. Alors qu'est-ce que nous avons dans ce chapitre ? Ce sont les recettes issues des soutiens au titre de la politique des déchets. Elles sont évaluées pour 2024 à 1 100 000 euros et elles sont en augmentation au vu des recettes perçues dans le cadre du soutien accordé par CITEO sur les dernières années. Les revenus des immeubles : 706 157 euros. Et nous notons également que sont désormais intégrées dans chapitre du fait du changement de nomenclature en M 57 - nous en avons récemment parlé - des recettes liées aux dégrèvements et aux sinistres pour 190 000 euros. Des recettes qui comprennent enfin la redevance qui sera versée par la SPL sud Bourgogne THD pour un montant de 435 000 euros. Au chapitre des produits financiers : 695 000 euros. C'est un chapitre qui constate le versement annuel de l'aide au fonds de soutien accordé par l'Etat dans le cadre de la sortie de nos emprunts structurés. Pour mémoire vous savez que ces emprunts se sont étalés sur 13 années depuis 2016. Et les atténuations de charge pour 60 000 euros. Voilà donc au premier chapitre ce que j'ai pu détailler, chapitre de ces recettes. Parlons désormais en diapo numéro 4 des dépenses de fonctionnement qui constituent un chapitre de dépenses réelles pour 69.3 millions d'euros. Ça présente une augmentation, une évolution de 5,6 % en comparaison au budget primitif 2023 avec des charges générales. Tout d'abord alors ces charges générales, elles représentent 29.6 millions d'euros. Elles représentent 43 % des dépenses de fonctionnement. Qu'est-ce que nous retrouvons dans ces dépenses ? Ce sont des charges qui correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement général de la collectivité et elles sont en augmentation de 5,45 % par rapport au budget primitif 2023 mais constantes par rapport au budget total que nous avons voté en 2023, c'est quand même quelque chose qui est important à souligner. Dans les dépenses de fonctionnement, la politique des déchets. Alors le budget prévisionnel alloué est de 9 252 500 euros et il présente à ce stade une augmentation de 4,50 % par rapport au budget primitif 2023. Vous savez que c'est un budget qui est particulièrement sensible par rapport effectivement au contexte général actuel. Le budget global alloué pour la collecte est de 7 219 500 euros. Là ce sont des dépenses liées aux déchèteries. Elles sont impactées vous en doutez bien par la quantité de déchets amenés par les usagers. C'est quand même 85 % des dépenses. C'est important à savoir. Bon un budget prévisionnel quand même qui prévoit une diminution et nous l'espérons cette diminution avec les nouveaux effets attendus suite au nouveau système de contrôle d'accès. Le budget alloué et toujours à ce chapitre pour les déchèteries est de 1 803 000 euros. Et puis concernant le volet prévention, vous savez qu'on continuera la poursuite d'actions auprès de la population avec la vente de composteurs, les animations scolaires, tout le travail sur les communes éco-engagées, les commerces éco-engagés aussi et accompagner les évolutions des consignes de tri et là nous accordons une enveloppe globale de 230 000 euros. Au chapitre de la voirie, l'enveloppe allouée à la propreté et à l'entretien de la voirie pour 2024 est de 3 920 900 euros en augmentation de 0,83 % par rapport au BP 2023. Alors ça correspond notamment vous en doutez toutes et tous au maintien de l'inflation du coût des matières premières enregistrés dans tous les marchés que nous avons passés et puis particulièrement par rapport au coût des produits tels que la fourniture d'enrobé par exemple. Dans ces crédits, on intègre le programme d'entretien, le PPE pour 720 000 euros avec dedans les fournitures de voirie qui représentent une enveloppe de 767 000 euros et qui va permettre à toutes nos équipes de réaliser des travaux en interne comme les entrées charretières par exemple. Une dotation prévue comme les années précédentes pour les territoires dans le cadre de l'évacuation des déchets de voirie pour 300 000 euros. Alors là on intègre aussi je vous passe tous les détails, tous les nettoyages de regards, le nettoyage du marché dans les centres ville, l'entretien des terrains, des espaces GPRU et puis l'élagage des arbres. On intègre aussi les crédits qui vont permettre le suivi de l'entretien des ouvrages d'art pour 70 000 euros sans oublier notre expérimentation éco -pâturage que nous avons débutée et qui est renouvelée sur une parcelle de la commune du Creusot et qui sera mise très prochainement en place sur la commune du Breuil avec une dotation de 14 000 euros. En politique

des transports, alors je rappelle à chaque présentation de budget, mais je vais peut-être finir par devenir lassant que la gestion des transports scolaires est totalement dissociée du réseau urbain qui est un budget annexe dédié. L'enveloppe 2024 est estimée à 4 853 282 euros. Elle comprend pour près de 4 332 782 euros les marchés de transports scolaires ainsi que le remboursement aux communes et puis toute la gestion de notre système billettique. Nous avons dans ce budget de politique des transports une enveloppe de 450 500 euros prévus pour les dépenses de signalisation et de circulation et du mobilier urbain. Une dotation prévisionnelle de 50 000 euros qui sera consacrée à la gestion de l'aérodrome de Pouilloux. 20 000 euros pour le 3ème plan de communication à vélo et 70 000 euros pour un fonds d'aide d'acquisition de vélo pour les particuliers. Chapitre défense incendie eaux pluviales, une dotation prévue de 1 698 000 euros. Dedans on retrouve effectivement les cotisations versées aux syndicats, les dépenses de contrôle d'entretien et de réparation des poteaux incendie, des bassins de récupération et puis le remboursement aux Budgets annexes assainissement collectif et eau potable pour les charges supportées au titre des eaux pluviales et de la Défense incendie pour 1 111 000 euros. Chapitre économique, le budget 2024 s'élève à 364 545 euros. Il est en augmentation de 42 % par rapport au budget primitif 2023. Il correspond à l'évolution de certains dispositifs et la poursuite des fiches actions que nous avons mises en place dans le cadre du projet de mandat. En matière d'enseignement supérieur la majorité des crédits, on l'a prévu pour l'animation du Technopôle et la mobilité des étudiants et puis pour toute la poursuite du travail et de l'élaboration du schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante sous le nom de SDESRIVE. Habitat Urbanisme, il est prévu des dépenses consacrées à l'animation dans le cas de l'OPAH et de la nouvelle étude stratégie opérationnelle Habitat public, et puis des crédits qui concernent également la poursuite de l'étude dans le cadre du programme Petites villes de demain sur Montchanin et le lancement d'une mission de préfiguration d'une opération de revitalisation des territoires au niveau communautaire et là c'est une enveloppe de 523 000 euros sur ce chapitre habitat urbanisme. S'agissant de l'urbanisme, l'enveloppe dédiée est de 131 016 euros qui concerne des dépenses que nous aurons à prévoir pour le plan local d'urbanisme intercommunal, la phase 2 de l'étude zéro artificialisation dans le cadre de notre partenariat avec le CEREMA, ville vivante, et puis l'externalisation d'une partie des autorisations d'urbanisme. Au chapitre Développement territorial et durable, une enveloppe dédiée qui représente 62 170 euros mais qui concerne notamment les crédits pour la mise en place du projet alimentaire territorial qui a été mis en place. La dotation prévisionnelle prévoit également la poursuite de l'animation territoriale, contrat local de santé et PCAET qui va couvrir une action en matière de photovoltaïque en toiture et puis toutes les journées d'organisation... l'organisation de rencontres et d'échanges pour les internes en médecine, les maîtres de stage, les tuteurs et l'Association des jeunes médecins. Là aussi c'est un chapitre important pour notre jeunesse. Politique patrimoniale alors une enveloppe allouée à l'Ecomusée de 363 650 euros. C'est une évolution de plus de 58 % en comparaison de l'année 2023. Là elle comprend cette enveloppe les dépenses diverses liées au fonctionnement de l'Ecomusée, du Musée de l'homme et de l'industrie ainsi que de la Villa Perrusson. Des crédits sont également prévus dans la perspective d'expérimenter et le vice-président en avait parlé lors d'un conseil précédent, la perspective d'expérimenter des visites libres au public à la Villa Perrusson et là nous serons bien entendu obligés d'accéder à un contrat de surveillance notamment. D'autres dépenses comprennent notamment le budget qui est alloué à la logistique et aux moyens généraux pour 5 779 712 euros pour 2024. Alors c'est une dotation qui comprend l'achat du carburant, des fournitures pour les vêtements de travail, l'entretien des véhicules, les pièces détachées et l'entretien des véhicules communautaires etc., les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments et puis la sécurisation des sites. Dans le cas du budget formation et prévention, on alloue une enveloppe de 317 600 euros et par ailleurs 601 316 euros sont intégrés pour le budget des systèmes d'information. Une dotation de 798 330 euros pour le paiement des assurances. C'est une enveloppe qui est en augmentation de 33,62 % en raison notamment et prioritairement je dirais de l'inflation et des primes d'assurance. Des crédits sont également prévus pour 380 750 euros pour les dépenses de communication. 179 900 cents euros au titre de l'animation territoriale dans la perspective de la mise en place des préconisations sur l'étude que nous allons faire porter - et vous en avez entendu parler - pour la mutualisation de 2 accueils de la Communauté Urbaine et puis des boutiques CmonO et

MonRézo ainsi que la poursuite du marché plateforme numéro vert. Enfin une dotation de 98 800 euros qui est prévue pour le paiement de dépenses diverses. Nous avons tout le dispositif de remboursement parking TGV, services bancaires, cotisations etc. Les charges de personnel pour 22.2 millions d'euros. C'est 32 % des dépenses de fonctionnement en 2024. Ces dépenses de personnels représentent 27,82 % des dépenses de fonctionnement. Le budget prévisionnel est de 22 234 874 euros et présente une évolution de 6,01 % par rapport au budget 2023. Une explication à ce niveau-là qu'on 'avait vu lors du débat d'orientation budgétaire : nous avons l'évolution des charges de personnel pour 2024 qui tient compte de différentes évolutions réglementaires tels que l'augmentation du SMIC, on a l'augmentation des grilles indiciaires, les différents taux de cotisation, le glissement vieillesse technicité mais également le remplacement d'agents qui font valoir leurs droits à la retraite en cours d'année et la création de postes de saisonniers que notre Président a évoqué il y a quelques instants. Les atténuations de produits pour 7.9 millions d'euros, soit 11 % des dépenses de fonctionnement. Et là on retrouve le versement d'attribution de compensations et de dotations de solidarité aux communes de la communauté. Donc au titre de la dotation de solidarité communautaire, le montant s'élève à 3 089 508 euros et l'attribution de compensations à 4 569 428 euros. Alors c'est un chapitre qui comptabilise également le reversement de la taxe de séjour à l'Office du tourisme communautaire, la contribution de la Communauté Urbaine au SPIC comme je l'ai évoqué précédemment dans la partie relative aux recettes, aux recettes pardon. Les autres charges de gestion courante pour 7.4 millions d'euros. Ça représente 11 % des dépenses de fonctionnement. C'est une évolution en hausse de 1,40 % en comparaison avec le budget total voté en 2023. Qu'est-ce que l'on retrouve là ? On retrouve les crédits des subventions allouées prévisionnelles gérées je dirais majoritairement par la mission économie dont le budget est de 1 857 843 euros et qui comprend les subventions au bénéfice des associations, des organismes qui agissent dans le domaine de l'insertion - pour mémoire vous avez AGIRE, APOR, la Ligue de l'enseignement, Solidarité service, l'atelier du coin. Mais aussi dans le cadre de la poursuite de la convention RSA avec le département pour 219 618 euros. C'est une enveloppe qui comprend bien entendu également les subventions versées aux associations qui agissent dans le domaine de l'économie de proximité et puis du tourisme avec nos unions commerciales, le marché des producteurs, Ecosphère, Nuclear Valley, dans le domaine de l'enseignement supérieur de la recherche de l'innovation l'entrepreneuriat avec l'Université de Bourgogne, la filière AES, le centre Condorcet, DECA, BGE entre autres pour 292 000 euros. Et en complément une enveloppe de cent dix mille cinq cents euros que nous avons prévues dans le cadre de l'appel à projets Villes 2024. 8 000 euros pour des actions de sensibilisation aux économies d'énergie. 15 000 euros pour l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Bourgogne Franche-Comté. 23 791 euros dans le cadre de la convention que nous avons passée avec l'ADIL. Subventions aussi intégrées à ce chapitre, subventions que nous versons aux communes au titre du fonds de concours et puis pour l'entretien des chemins ruraux pour 165 000 euros. Enfin un budget qui intègre vous en doutez toutes et tous les contributions obligatoires de la collectivité comme le contingence 10 d'un montant de 4 077 160 euros et puis les indemnités et les frais de mission des élus. Passons aux charges financières, deux virgule un millions d'euros. C'est 3 % des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 19,03 % de BP à BP. Elle est liée cette augmentation principalement au nouvel emprunt que nous avons contracté en 2023 et puis à l'augmentation des index des taux variables. Par ailleurs on intègre une dotation de 70 000 euros pour le paiement des frais bancaires divers. Les autres charges de fonctionnement, charges exceptionnelles. Elles sont prévues pour 10 000 euros. C'est une enveloppe dédiée principalement aux annulations des titres sur l'exercice antérieur. Un autofinancement qui représente 4.5 millions d'euros. Je rappelle que c'est également le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ça correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Et en tenant compte de la dotation justement aux amortissements en synthèse je redis que c'est au total un budget de fonctionnement de 79 933 827 euros qui est proposé pour l'année 2024 et c'est une augmentation - ce sont les chiffres qu'il faut retenir de 6,05 % par rapport au budget primitif 2023. Je vous invite à passer au financement de l'investissement en diapositive 5. Les recettes d'investissement qui assurent le financement des dépenses d'investissement s'élèvent à 31 294 841 euros. Elles se décomposent ainsi : un autofinancement qui est dégagé par la section de fonctionnement pour un montant de 4 496 608

euros, des subventions pour un montant de 2 208 169 euros avec aussi le produit des amendes de police on le signale quand même qui est estimé à 170 000 euros pour le budget primitif 2024. Alors là je veux quand même juste faire une parenthèse, vous savez que nous avons quand même reçu des versements importants de subventions et qui nous sont arrivés sur 2023. Ça correspondait à des soldes d'opérations qui se sont achevées sur l'année notamment sur le projet du Technopôle, les aménagements du boulevard du 8 mai, on avait l'îlot Jaurès et la rue Foch Verdun au Creusot et puis la valorisation de la Villa Perrusson. Donc par conséquent les financements qui sont attendues pour 2024 concernent principalement le projet Eurovélo 6 avec un montant de 714 653 euros, le projet de recyclerie avec un subventionnement de 617 500 euros qui proviendra de la région sachant qu'un financement de 250 000 euros complémentaires sera alloué par le département. Nous aurons des subventions pour le chantier des collections et les réserves Ecomusée pour 579 370 euros alloués par la dotation de soutien à l'investissement local la DRAC aussi et puis le conseil régional et puis un subventionnement pour l'aménagement du centre bourg de Généralard pour 95 646 euros. Dotations fonds divers pour 2 350 000 euros. Là c'est le fonds de compensation de TVA, le FCTVA qui est évalué à 2 100 000 euros et le produit de la taxe d'aménagement pour 250 000 euros. Des cessions pour 865 000 euros. Des dotations aux amortissements également des charges pour 6 140 946 euros. Un emprunt au vu de ce qui précède et du montant d'investissement à financer, le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit à titre prévisionnel est de 15 232 294 euros.

Nous passons à la diapositive pour les dépenses d'investissements. Dépenses d'investissement qui représentent 24,3 millions d'euros. Alors c'est un budget primitif qui prévoit à l'image de ce qui a été exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le maintien des investissements réalisés mais qui amorce aussi une baisse de volume financier conformément à la trajectoire définie par l'exécutif en début de mandat. Donc un volume global des dépenses d'investissement vous le voyez qui s'élève à 24 498 413 euros hors reste à réaliser et hors dette. Comment se décompose-t-il cet investissement ? 14.8 millions d'euros consacrés à la transition écologique au cœur de la vie quotidienne. C'est 61 % du budget d'investissement. On retrouve en matière d'habitat, l'opération OPAH. On retrouve les aménagements des espaces publics avec dans la poursuite de l'aménagement de la zone Mach 2 le cinéma pour 600 000 euros, l'aménagement d'une partie de la rue de Chanzy pour 180 000 euros et puis pour Montceau notamment l'aménagement des espaces publics du pôle petite enfance au Bois du Verne pour 450 000 euros, la poursuite de l'aménagement du quartier du Plessis pour 200 000 euros et puis le lancement de la première phase de travaux pour le nouveau cinéma pour 600 000 euros, des crédits qui sont également consacrés à Montchanin pour l'aménagement de la rue de Mâcon 450 000 euros, de la voie sur rail pour 360 000 euros mais aussi de l'aménagement de la place de la poterie à Perrecy pour 200 000 euros, de la centralité de Sanvignes pour 250 000 euros et puis l'achèvement de l'opération du boulevard du 8 mai à Torcy pour 220 000 euros. Concernant les mobilités, les aménagements ont également pour but de les rendre plus lisibles et puis de répondre aux différents besoins des usages. Et à ce titre que conformément à l'engagement de la CUCM, vous avez la participation à l'énorme chantier de la RCEA pour 1 500 000 euros. La poursuite des travaux liés à l'Eurovélo 6 pour 770 000 euros. L'aménagement et la mise en place d'équipements cyclables et le plan vélo mobilités durables pour 285 000 euros. Mais aussi l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêt pour 280 000 euros notamment et là on va s'attaquer effectivement au chantier, énorme chantier des arrêts de transports scolaires. Une priorité qui sera également donnée à l'amélioration de la gestion des ressources en eau avec une dotation dédiée à cet objectif de 2 494 050 euros pour 2024. La création d'exutoires d'eaux pluviales pour le bourg de Mont Saint-Vincent pour 231 750 euros et la rue Jean Longuet à Montceau pour 500 000 euros. Nous avons le renouvellement de réseaux existants en coordination avec d'autres directions communautaires mais là on inclut aussi par exemple 300 000 euros pour le bassin de rétention route de Couche au Breuil, 100 000 euros pour la dotation de renouvellement de création de branchement et 300 000 euros dans le cadre des travaux de la rue de Chanzy. Au titre de la gestion des déchets, les investissements concernant le déploiement de nouvelles zones de collecte de proximité sur le secteur sud pour 300 000 euros et des travaux de mise en valeur de la partie avant du quai de transfert réalisé 100 000 euros, renouvellement aussi d'une partie du parc de bennes, modification de la signalétique suite à la construction des zones de dons et de réemplois

pour 300 000 euros par ailleurs. Et puis n'oublions pas non plus l'important projet de recyclerie avec des travaux d'aménagement des ateliers et de l'espace de vente qui débiteront en 2024 avec une dotation prévue de 1 773 000 euros. Toujours à ce chapitre, expérimentations pour les biodéchets, vous savez que c'est une démarche qui s'inscrit dans le projet Smart City que nous lançons avec les armoires connectées avec un budget de 70 000 euros. Au chapitre de la cohésion sociale et territoriale. Qu'est -ce qu'il y a dans ce chapitre. C'est l'identité de la Communauté Urbaine avec un budget de 7.6 millions d'euros, c'est le 31 % du budget d'investissement. Et dans ce cadre que faut-il retenir ? Avant tout la réalisation de nouvelles réserves pour l'Ecomusée pour conduire à son terme le chantier des collections avec un budget alloué de 1 362 930 euros et puis la finalisation des travaux de rénovation intérieure de la Villa Perrusson avec à l'intérieur, le réameublement, la muséographie pour quatre-vingt cinq mille six cents euros. Dans le cadre de ce thème, il s'inscrit aussi dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique, des actions qui sont prévues dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules légers avec une acquisition systématique de 50 % de véhicules électriques dans le cadre de la transition énergétique. Une dotation pour le renouvellement du parc roulant de 2 344 813 euros et de 650 000 euros pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments communautaires. Au titre de la politique de voirie et de gestion des espaces publics, il est prévu le réajustement de crédits de paiement en 2026 des autorisations de programme du plan pluriannuel de voirie pour porter la dotation à 1 800 000 euros contre 1 600 000 euros initialement projetés dans l'échéancier. Nous y reviendrons tout à l'heure au moment des AP/CP. Des crédits fléchés pour financer la politique de l'arbre pour 25 000 euros. Le renouvellement de matériel technique pour 61 000 euros et des travaux de sécurité routière pour 155 000 euros. Sans oublier le renouvellement du dispositif de fonds de concours à destination des communes pour l'entretien des chemins ruraux pour 50 000 euros. Donc au total ces actions représentent un peu plus de 3 062 000 euros sur 2024. Voilà pour le chapitre de cohésion sociale et territoriale. Au développement économique enseignement supérieur. C'est un budget de 1 200 000 d'euros soit 5 % du budget d'investissement autour de 4 grandes priorités : le renforcement de l'attractivité, économie du territoire, favoriser l'entrepreneuriat, renforcer l'économie de proximité, soutenir le tissu des petites et moyennes entreprises et développer l'enseignement supérieur et adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises. Et là c'est un budget de 1 193 800 euros. En matière d'entrepreneuriat d'économie de proximité, vous retrouverez le soutien à la production locale et l'agriculture avec nos actions qui seront reconduites notamment via le fonds commerce en milieu rural, des aides à l'équipement, l'émergence de la production locale et là avec un budget de 120 000 euros. La dernière phase des travaux du Technopôle s'achèvera en 2023. En 2024 l'enveloppe allouée concernera notamment le solde des marchés, la mise en place d'un espace co-working et du matériel dans le cadre de l'offre de service pour la transformation digitale avec un budget de 428 800 cents euros. Concernant l'action de la communauté en faveur du développement de l'enseignement supérieur, de l'adaptation de l'offre d'emploi, le budget 2024 va intégrer une subvention d'équipements qui sera allouée aux acteurs de l'enseignement supérieur pour un budget de 260 000 euros. Dernier point, le développement numérique et la création d'une Smart communauté pour 647 000 euros. C'est 3 % du budget d'investissement. Donc là on a 2 priorités définies dans le champ d'action c'est : conforter et développer les infrastructures et accompagner le développement des usages avec un budget de 647 720 euros, conforter le réseau de fibre communautaire et la poursuite du développement du réseau très haut débit pour un meilleur maillage du territoire avec une enveloppe de 50 000 euros. Un budget de 125 000 euros là pour l'accompagnement à la mise en œuvre de 2 projets autour de la 5G industrielle et d'un territoire durable déconnecté, la Smart. Voilà donc sans rien oublier je pense. Développement de nouvelles pratiques numériques avec un projet de budget 2024 de 472 720 euros.

Voilà comme me l'a demandé le Président, je continue avec les budgets annexes. Ça va ? Je ne vous ai pas trop perdus ? Je vous invite à aller à la diapositive 7. Là vous allez retrouver les différents budgets annexes avec tout d'abord le budget annexe assainissement. A ce stade en fonctionnement la prévision des dépenses réelles de ce budget s'élève à 7 169 717 euros dont plus de 5.5 millions d'euros au titre de contrat de régie intéressée. Donc ces derniers représentent une augmentation, une évolution de 2,8 % par

rapport au budget primitif 2023. Dans ce budget annexe assainissement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 526 000 euros. Elles intègrent l'ensemble des recettes vous vous en doutez qui sont issues de la facturation et puis toutes les participations aux branchements pour 7 605 000 euros. Il est précisé quand même que c'est une prévision qui intègre une baisse des consommations de 1 % et l'évolution du tarif de près de 5,7 % conformément à la projection établie pour financer notamment le gros dispositif de notre schéma directeur et je fais référence à la délibération du 16 décembre 2021 que nous avons prise en conséquence. Donc un budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif d'un montant de 16 133 400 euros. Le budget annexe eau. A ce stade en fonctionnement, la prévision des dépenses réelles s'élève pour 2024 à 12 853 603 euros dont 7 192 600 euros qui sont liés au contrat de régie intéressée avec des charges qui restent sensibles au contexte inflationniste. Elles évoluent de 5 % par rapport au budget total voté en 2023. S'agissant de l'investissement, le volume des dépenses reste élevé. Elles sont actuellement évaluées à 8 319 100 euros. Le budget primitif 2024 du budget annexe eau est donc d'un montant de 22 983 618 euros. Le budget annexe SPANC, c'est un budget qui inclut la reconduction des services assurés en 2023. Vous savez que dans ce budget c'est avant tout l'accompagnement aux propriétaires et aux usagers des installations d'assainissement privées qui sera poursuivie pour leur donner une assistance et un conseil pour les mises aux normes des installations qui les concernent. Donc c'est des charges réelles qui s'élèvent à 158 170 euros pour 2024. Les recettes quant à elle, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 158 170 euros pour avoir un budget équilibré et comprennent notamment le produit des redevances d'assainissement non collectif et puis celui enfin toutes ces redevances qui sont issues des contrôles périodiques de bon fonctionnement reversées par le régisseur Creusot Montceau Eau. Des dépenses d'investissement quant à elles évaluées à sept mille cinq cents euros pour l'acquisition de matériels informatiques. Des dépenses qui seront vous vous en doutez aussi financées par l'autofinancement. Donc un budget primitif 2024 du budget annexe assainissement non collectif d'un montant de 165 670 euros. Budget annexe Transports. Alors là c'est un montant de dépenses de 6 339 000 euros qui sont réparties entre la section de fonctionnement pour 5 113 000 euros et 1 226 000 euros pour l'investissement. Les dépenses d'investissement pour rappel comprennent principalement et conformément au plan de mandat que nous sommes fixés pour 2021-2026 : le renouvellement de la flotte de bus pour 1 100 000 euros comprenant l'acquisition de nouveaux véhicules et puis l'acquisition non pas l'acquisition pardon, l'installation des techniques afférentes aux nouveaux modes de carburation. Des recettes d'investissement qui viennent financer ces dépenses qui correspondent au virement de la section de fonctionnement pour 168 241 euros. Dotations aux amortissements de 175 000 euros. Et un emprunt d'équilibre pour 782 759 euros qui sera bien entendu réajusté quand nous reprendrons les résultats 2023. Nous en terminerons bientôt. Le budget annexe Zone Coriolis. Donc des dépenses de fonctionnement qui représentent un montant de 3 529 017 euros qui intègrent d'une part dans ce budget de la zone Coriolis les charges liés à l'aménagement et à la viabilisation des terrains et puis chose qui est importante le déplacement de lignes aériennes moyenne tension pour un montant de 2 500 000 euros. Des recettes de fonctionnement qui vont venir financer ces dépenses qui correspondent à la variation de la valeur du stock de terrains aménagés donc constituée de l'ensemble des charges donc à un montant de 3 529 017 euros. Dernier budget annexe zones économiques commerciales pour rappel les zones concernées : Montceau -les Mines, la zone Saint-Elizabeth, du Prélong et des équipages. On a sur Blanzay, la Fiolle. Sur Saint-Vallier, la zone industrielle de la Saule. Torcy, la zone industrielle de Torcy. Montchanin, la zone artisanale des Morands. Et Saint-Eusèbe, la zone artisanale du Monay. Donc avec de nouveaux terrains de la zone industrielle de Torcy et de la zone artisanale des Riaux qui ont été intégrées courant 2023 mais aussi en perspective de nouvelles zones d'activité à savoir la zone industrielle de l'Essertot à Sanvignes et puis la zone du rond-point Jeanne Rose. Donc dans le cadre des dépenses de fonctionnement, un budget qui s'élève à 1 323 571 euros avec des recettes de fonctionnement comme pour le budget annexe précédent qui vont venir financer ces dépenses qui vont correspondre à la variation de la valeur du stock de terrains aménagés. Des dépenses d'investissement qui sont financées à ce stade en complément de l'opération par un emprunt de 204 000 euros. Donc pour résumer tous ses budgets annexes confondus, après présentation, qui représentent des

dépenses d'investissement de 17 500 000 d'euros. Voilà Monsieur le Président présenté le budget 2024, le budget principal et budgets annexes. J'en ai terminé pour l'instant.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais passer la parole aux vice-présidents, vice-présidentes qui le souhaitent. Qui souhaite prendre la parole pour compléter ce que vient de dire notre collègue ? Sur les vice-présidents ? Oui alors je vois Jean-Claude LAGRANGE, Cyril GOMET, Guy SOUVIGNY. Aller dans l'ordre que vous voulez.

M. Guy SOUVIGNY.- Merci Président, chers collègues. A l'annonce de ce budget, alors j'en profite pour remercier le premier vice-président pour sa présentation toujours bien étayée. En tant que vice-président délégué au Tourisme et dans un contexte général particulier, je ne peux que me réjouir des lignes budgétaires allouées au Tourisme. Permettez-moi de revenir sur quelques chiffres. Un investissement pour l'Eurovélo 6 de 714 653 euros dont les travaux vont démarrer début 2024, la 2ème tranche. Sentiers de randonnées 10 000 euros, alors c'est vrai qu'une grosse partie a été réalisée. Découvertes minières 30 000 euros. Le fonds d'aide à l'hébergement touristique 30 000 euros. Soit un budget de plus de 780 000 euros. En fonctionnement donc animation contrat Canal, 15 000 euros. La subvention à l'Office du tourisme pour un montant de 349 000 euros. L'intervention de la Communauté Urbaine sur le développement touristique se monte à plus de 2 100 000 euros. Un budget conséquent, important et à la fois nécessaire pour que notre territoire grandisse. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services qui travaillent sur ces différents projets. Une subvention pour l'Office du tourisme importante et nécessaire pour le bon fonctionnement de notre Office communautaire et j'en profite au nom de l'Office du tourisme pour vous remercier Monsieur le Président pour l'attribution de cette subvention. Un office de tourisme qui travaille, qui s'investit et croyez-moi, Monsieur le Président, cette subvention sera utilisée à bon escient pour valoriser le territoire, le territoire de tous les possibles. Je veux juste rappeler les 4 axes de développement sur lequel travaille l'Office du tourisme - je vais faire court mais je vais quand même les rappeler : l'axe 1 donc réorganiser l'accueil touristique et le fonctionnement interne et je préciserai d'ailleurs qu'au cours des années 2024-2025 on va se doter d'un bureau d'Office du tourisme sur Le Creusot digne de ce nom puisque les travaux ont déjà commencé au niveau extérieur. L'axe 2, mettre en place une communication, une promotion adaptée, ciblée et mesurée, associée à notre marque Territoire de tous les possibles. L'axe 3, développer le rayonnement et l'attractivité. Et l'axe 4, soutenir et mettre en réseau les différents acteurs, animés et collaborer. Je terminerai mes propos en remerciant chaleureusement la directrice de l'Office du tourisme et toute son équipe pour le travail réalisé avec un objectif : valoriser notre territoire, territoire de tous les possibles. Et sachez chers collègues que le rapport d'activité de l'Office du tourisme est à votre disposition bien entendu. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, merci beaucoup. Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci Monsieur le Président, dans cette période difficile, lourde, je ne reviens pas sur les propos du Président en introduction, nous nous retrouvons ce soir de décembre pour traditionnellement débattre et voter le budget de notre collectivité . C'est sans doute la réunion la plus importante de l'année. En effet tout au long des mois... des autres conseils pardon, nous engagerons des crédits qui sont votés, qui seront votés ce soir dans le budget global. Au titre de la délégation qui m'a été confiée, je tenais à dire quelques mots pour simplement préciser que je suis un vice-président heureux. Pourquoi heureux ? Et bien à la lecture des différents rapports qui nous sont soumis ce soir, il y a plusieurs éléments qui concernent l'Ecomusée et notamment - vous avez vu en début de séance - une création d'emploi pour venir renforcer la montée en puissance du succès de la Villa Perrusson. Après de longs mois sans direction, l'Ecomusée a retrouvé depuis juillet dernier un directeur. Outre le fait qu'il est plus agréable pour l'élu que je suis d'avoir un interlocuteur permanent, c'est aussi une bonne nouvelle pour toute l'équipe de l'Ecomusée. Démonstration est donc faite que ce poste méritait d'être pourvu. Un exercice budgétaire consiste à faire des choix. Ceux fait pour l'Ecomusée ce soir sont positifs. On ne remporte pas tous les arbitrages dans un budget. C'est la règle. Aussi, je retiens, je tiens à remercier mes collègues et

plus particulièrement Daniel MEUNIER et les services pour leur écoute et le travail qui a été fait lors de la préparation, de la période la préparation budgétaire. Pour tenir compte de la montée en puissance de plusieurs dossiers, le budget de fonctionnement de l'Ecomusée passe, passera s'il est voté ce soir de 229 380 euros à 363 650 l'année prochaine. Sans entrer dans le détail et de trop nombreux chiffres, nous allons pouvoir l'année prochaine entrer dans de lourds chantiers avec le traitement en particulier des collections, avant leur transfert dans le bâtiment du Thiellay et qui lui-même va connaître des travaux importants l'année prochaine. Plusieurs assistances à maîtrise d'ouvrage sont lancées et d'autres le seront dans les prochains mois. La programmation culturelle de l'Ecomusée est soutenue et diffusera sur les 2 pôles de notre territoire. Une exposition temporaire sera mise en place pour rendre hommage à Pierre LEYGONIE, artiste local qui a connu un certain succès national, il aurait eu 100 ans. Et en lien avec sa famille nous lui rendrons hommage. Voilà en quelques mots ce que je tenais à dire ce soir. Vous me permettrez Monsieur le Président pendant que j'ai la parole quelques instants de terminer par un autre hommage à une personnalité locale qui est disparue ces derniers jours. Il fut membre de notre assemblée, il y a plusieurs années. Je veux parler de Jean GOMET. Jean GOMET fut avec d'autres au tour de Didier MATHUS appelé à diriger la ville de Montceau à partir de 1995. Jeune militant à l'époque j'ai eu la chance de le côtoyer. Il était un homme juste, aimable et érudit. Lors de ma prise de fonctions au sein de cette assemblée, il compta parmi les quelques personnes qui m'ont prodigué de manière très sympathique quelques conseils éclairés et chaleureux. Les échanges avec lui lors des réunions au Musée d'école de Montceau, Musée d'école auquel il était très attaché. Il était toujours très agréable. Alors ce soir je tenais à publiquement transmettre à son épouse Jacqueline et à sa famille mes sincères condoléances. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. J'en profite puisque vous parlez de Jean GOMET pour rendre hommage également, moi-même puis au nom du conseil, hommage à sa mémoire. Il se trouve que je l'ai connu aussi quand j'étais jeune élu et qu'effectivement c'était une personne très agréable. Ici je l'ai vu dans cette enceinte même et j'en profiterai également pour rendre hommage à un autre ancien vice-président de la Communauté Urbaine et qui vient de nous quitter il y a quelques jours, c'est Robert LESCURE qui lui a été pendant des années, élu à la ville du Creusot et élu communiste comme Jean GOMET d'ailleurs. Les obsèques étaient aujourd'hui, je m'y suis rendu mais voilà j'en profite pour rendre hommage à ce qui a été son parcours en tant que militant syndical, en tant également militant politique et à l'action qu'il a menée à la Communauté Urbaine comme Jean GOMET avec beaucoup, beaucoup de conviction l'un et l'autre et avec beaucoup de rigueur et avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle. Voilà je crois qu'il est normal que nous rappelions leur mémoire et puis rendre bien entendu hommage et adresser nos sincères condoléances à leurs familles respectives. Voilà. Merci beaucoup. Jean-Claude LAGRANGE

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Alors un exercice budgétaire fait avec brio par Daniel MEUNIER qui est d'habitude un poète et qui se contente simplement de vers. Et moi je vais essayer de vous parler de développement économique sans citer de chiffres parce que je pense que dans ce bassin alors qu'on parle beaucoup de réindustrialisation, de traitement de friches et de beaucoup de sujets d'action économique. Alors le budget sert à développer une action publique, je pense Président, je vois le rapport d'activité avec des sujets qui concernent l'économie et l'attractivité. Si vous permettez je voudrais quand même évoquer, on en parle peut-être pas assez les succès qui sont ceux de ce territoire. En partant du sud au nord pour ne vexer personne, j'ai fait comme ça. Pour dire quand même à ceux qui quelquefois se posent des questions sur le traitement des friches, Président avec les outils qu'on a mis en place il y a quelques années, aujourd'hui on parle de budgets annexes. On a parlé d'une société d'économie mixte qui a quand même porté ses fruits sur le secteur de Mecateam. Les collègues de Saint-Vallier savent qu'aujourd'hui ce qui était un bâtiment, une entreprise emblématique qui s'appelait PPM, devenue au fil du temps Konecranes et surtout après malheureusement le choc économique qu'a subi ce territoire, on peut dire aujourd'hui, on en eu la preuve encore dans la presse. Métalliance s'agrandit et gagne des marchés tunneliers en Italie. Gaussin, Métalliance vient de créer plus de 60 emplois et cherche déjà des nouveaux collaborateurs pour la 2ème ligne de fabrication. Le bâtiment de ex-Konecranes qui a donc été racheté, aujourd'hui je ne dirais pas qu'il est plein comme un œuf mais se remplit au fur à mesure et

on aura l'occasion Président je pense de montrer encore avec l'arrivée de nouvelles entreprises en début d'année que c'était vraiment un pari qu'il fallait prendre de réindustrialisation de cette friche. Alors bien sûr on ne pourra pas éviter que je parle de Mecateam puisqu'ensemble on a vu le succès de cette, de ce cluster, au travers de Mecateam cluster, de Mecateam meeting qui est là aussi un beau vecteur d'image et d'attractivité de l'industrie de ce territoire avec des projets qui sont ceux de Novium, Erion, entreprise espagnole chère au coeur de notre Président bien sûr qui a aussi des projets de développement et comme l'a évoqué Daniel MEUNIER et des projets d'extension enfin sur Sanvignes. Comme quoi le tout le bassin minier sera irrigué par Mecateam, Saint-Vallier, Montceau, Sanvignes parce que là encore et j'étais, le Président ne pouvait pas y aller, à la présentation des résultats de France 2030, c'est Mecateam qui présente des projets dans le cadre des sujets en matière d'innovation sur voilà l'évolution de ses technologies et sur un centre de services avec aussi dans le même secteur - ce que vous avez tous vu - la pose d'une première pierre en paille qui ne sera pas brûlée du campus de formation parce que dans le volet économique, Jérémie pourrait en parler mieux que moi, on parle économie, on parle de formation, on parle enseignement, on parle d'hub&go et quand on parle de cette innovation, le Président aurait pu le dire, on peut être fier de ce travail qui a été fait de la durée autour de la métallurgie des poudres. Aujourd'hui j'étais, je pense qu'il y a eu plusieurs événements autour du nucléaire. Je pense que c'était confirmé, j'étais à Saint-Marcel qui fait des grands, des grandes plaques made in Grand Chalon. J'ai dit au président qu'il fallait qu'ils mettent : le Grand Chalon n'existerait pas sans la Communauté Urbaine parce que des générateurs de vapeur s'ils n'étaient pas fabriqués au Creusot, on ne les finirait pas à Chalon. C'est simplement pour dire que voilà on a ici une industrie de pointe, il faut savoir la valoriser. Avec des perspectives d'emplois importantes. La presse s'en fait l'écho, la presse locale s'en fait l'écho continuellement, régulièrement sur les besoins en termes d'emplois chez Framatome. C'est vrai aussi dans le bassin minier. J'ai cité le bassin minier, on chiffrait avec les entreprises presque 180 emplois nécessaires pour qu'on puisse continuer la poursuite du développement. Voilà plusieurs projets par ailleurs qui sont en gestation, Daniel a parlé de Coriolis, je pense que nous pourrons Président, qu'on pourra annoncer de bonnes nouvelles parce que c'est du travail au quotidien qui n'est pas forcément visible et avec ce que j'ai déjà dit avant ce qui montre bien qu'on a une capacité en matière d'ingénierie et d'attractivité qui est évidente. Alors vous parlez d'attractivité, on a parlé et le Président l'a évoqué, le Territoire d'industrie. On sera le plus gros territoire d'industrie de Bourgogne Franche-Comté mais là encore on est, on est largement identifiés. Sachez qu'aujourd'hui se discute la labellisation des sites clés en main. Je pense que Président notre territoire mérite bien enfin d'avoir cette labellisation notamment sur le site de Coriolis et pour renforcer cette attractivité économique, j'étais avec Guy SOUVIGNY la semaine dernière, qui représentait la communauté pour parler de tout ce qu'on connaît bien puisque la communauté a été retenue dans les appels à projets de la région pour développer l'attractivité. Elle est même maintenant intégrée dans cette démarche au travers d'une plaquette peut-elle qu'il faudra Président qu'on en fasse. Le maire de Vesoul en distribue toutes les boîtes aux lettres pour dire que c'était du travail bien fait. C'est vrai aussi pour la Communauté Urbaine sans doute que tous les collègues aient cette plaquette qui a été largement distribuée à Paris et qui montre bien que l'économie, le tourisme cher à Guy ne suffit pas s'il n'y a pas d'attractivité résidentielle. Et là encore je pense qu'on a sans doute, il ne faut pas le craindre d'avouer, qu'on a encore des pistes de travail pour accueillir ces nouveaux emplois qui seront nécessaires pour l'économie et avec voilà je pense en cette période où finalement l'image qui n'est pas toujours renvoyée au niveau national et très glorieux. Mon voisin est heureux. Moi aussi je pense. Je pense qu'on peut tous l'être de voir ces résultats qui sont le fruit de longues années parce que quand on dit la résilience économique du Creusot Montceau ce n'est pas d'hier, c'est depuis de nombreuses années. Avec peut-être juste un petit bémol, un point d'alerte sur la question de la raréfaction des terrains et je sais - on en a parlé tous les 2 Président qu'il faut être vigilants sur la possibilité qu'on aura dans l'avenir - comme Chalon là aussi la difficulté, comme Belfort et autres - d'offrir du foncier industriel dans les années qui viennent. Alors je disais que Daniel MEUNIER était un poète, moi je suis plutôt un matheux, ceci dit ce n'est surtout pas votre destination puisque je vous ai fait applaudir Président mais j'ai trouvé dans ma papillote une phrase d'Alfred de Musset, certains élus au niveau national devraient la relire mon cher Daniel : « la bouche garde le silence pour écouter parler le cœur ». Peut-être que ça pourrait être mis

au fronton de quelques discours. Voilà Daniel n'en revient pas, Jean-Claude qui fait de la poésie. Merci bien chers collègues.

M. le Président.- Merci. Je rajoute un ou deux éléments à ce que vient de dire notre collègue Jean-Claude LAGRANGE. C'est vrai, c'est vrai, c'est une réalité, il a rappelé, il faut le dire que notre territoire vit un moment de développement qui est un moment de développement important. Mais moi je dis que les trains ils ne passent pas plusieurs fois, et donc il faut capitaliser sur l'attractivité que nous avons sur ce territoire, sur notre territoire que ce soit sur le bassin creusotin ou que ce soit sur le bassin minier avec des activités parfois complémentaires parfois des activités différentes parce que nous avons su créer des conditions à un moment donné collectivement et se donner les moyens pour ça et le travail, et le travail porte ses fruits et c'est pour ça qu'il faut mettre la collectivité aussi en ordre de bataille pour continuer ce développement. Ça renvoie aux créations de postes que j'évoquais tout à l'heure. Il faut que nous soyons prêts pour continuer ce développement. La ministre de la transition énergétique était là aujourd'hui puisqu'elle était à Chalon ce matin et puis ensuite elle est venue au Creusot. C'est quand même la 3ème fois que la ministre vient sur notre territoire. Il faut le rappeler. Elle même, l'a reconnue si je viens souvent c'est qu'il se passe des choses ici. Donc ça fait plaisir et ça doit nous faire plaisir. J'ai rappelé à la ministre que oui nous avons créé des écosystèmes, des conditions pour le développement notamment industriel mais pas que - je dirai un mot sur autre chose ensuite - mais notamment industriel et puis le nucléaire. Et puis quand on parlait ici de transition énergétique avec le nucléaire on ne voulait pas forcément nous entendre, nous croire. Aujourd'hui tout le monde se rend à l'évidence, c'est que la transition énergétique ne peut pas se faire sans le nucléaire et que la transition énergétique elle va dans le sens de la transition écologique et donc ça a été rappelé. Je l'ai dit par contre j'ai alerté la ministre sur 2 points comme je l'ai fait à 2 ou 3 ministres et je vais le faire en début d'année puisque je vais aller rencontrer le ministre LESCURE, ministre de l'industrie et le ministre des transports. S'ils sont toujours là mais s'ils ne sont pas là, j'irai voir leurs successeurs. J'alerte sur 2 points (Jean-Claude LAGRANGE l'a un petit peu évoqué). C'est le premier point, c'est très bien d'aider les entreprises dans le cadre de France 2030 pour les investissements et il y a des entreprises qui en bénéficient de manière très forte et on ne peut que s'en réjouir. Par contre il faut qu'on nous aide et ça ne se traduit pas forcément par des aides financières sur tout ce qui est mobilité. Et ça fera référence à une délibération que nous allons passer tout à l'heure dans le cadre de la VFCEA parce que la difficulté que nous rencontrons déjà aujourd'hui mais qui peut s'avérer encore plus difficile dans les mois qui viennent, c'est que les entreprises ne puissent pas recruter. C'est à dire qu'il n'y a pas suffisamment de gens pour travailler et pour produire. Et moi je crains ça. Donc il faut que le territoire soit de plus en plus attractif. Donc nous nous avons un travail collectif à faire pour le rendre plus attractif, me semble -t-il nous le faisons même ça tarde parfois mais l'Etat doit nous aider en termes de mobilités. Je pense à la gare TGV. Il faut rétablir absolument les arrêts qui ont été supprimés. Je pense notamment à l'interconnexion TGV TER, c'est d'une absolue nécessité. Un porteur de projet que je rencontrais récemment m'a questionné sur l'interconnexion TGV TER parce qu'aujourd'hui si vous voulez recruter beaucoup de futurs employés posent la question également : comment je me déplace de la gare TGV jusqu'au centre-ville et inversement. Il n'est pas juste que l'interconnexion ne soit pas devenue une réalité depuis autant d'années et qu'en tout cas elle ne soit pas prévue dans un délai qui soit le plus court possible et je continuerai de le rappeler. Et enfin le 2ème point. Qui celui-là est tout aussi stratégique. Dans 5 ans si les projets que nous avons là en gestation et qui avancent bien, nous n'aurons plus de foncier disponible pour du développement économique, c'est clair. Nous n'en aurons plus. Les 40 hectares sur Coriolis seront utilisés. Sur les villes centres, il n'y aura plus de foncier. Au Creusot il n'en reste plus et à Montceau petit à petit le foncier est en train de se combler heureusement par des projets. Donc on va arriver à une difficulté. Et si on veut réindustrialiser la France à la hauteur de ce que souhaite le gouvernement et ce que nous souhaitons tous, il faut donner la possibilité à des territoires comme les nôtres qui sommes des territoires avec des villes moyennes de pouvoir disposer de capacités en termes de foncier disponible pour l'économie et ça c'est à l'Etat de nous donner ces possibilités. Sinon je crois que d'autres projets partent ailleurs ou ne se fasse pas par manque de disponibilité. Alors vous allez me dire c'est un problème de riches. Sans doute mais gouverner c'est prévoir et donc moi j'alerte depuis

maintenant le gouvernement, les ministères et je le ferai sans relâche sur ces 2 aspects : la mobilité, le foncier disponible. Voilà ce que je souhaitais rajouter sur tout ce que vient de dire notre collègue. Jean-Marc FRIZOT souhaitait également intervenir.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui en introduction je reparlerai de Jean GOMET pour dire qu'il a été un prédécesseur. Et ce que je peux vous dire, je l'ai rencontré dans le cadre d'une association départementale où on était tous les 2, et il m'a parlé de la CUCM et de l'eau. C'était 3 semaines avant son décès. Premièrement c'était un sujet et je peux vous dire qu'il lisait tous les comptes rendus de la Communauté Urbaine notamment en ce qui concerne l'eau. Il réagissait, il m'en parlait à chaque fois et notamment celle de décembre 2021 dont je vais parler là tout de suite. Juste moi j'ai 3 petites choses à dire en préambule c'est - je vais par réexpliquer la facture de l'eau - je sais que ça froisse certains mais je le redis quand même - la facture d'eau c'est 2 choses : c'est l'adduction d'eau potable et c'est l'assainissement. 60 % c'est le prix de l'eau ou de l'adduction et 40 % grosso modo c'est l'assainissement. Je le redis parce que c'est important. 2ème chose : on a décidé il y a 2 ans - c'était au Creusot, ce n'était pas dans ces lieux mais c'était il y a 2 ans - on a décidé d'augmenter régulièrement de plus de 5 % la part assainissement et uniquement la part assainissement. J'y reviendrai sur l'eau potable, nous avons maintenu le même prix et d'ailleurs c'est le même prix depuis de très nombreuses années mais ça veut dire en clair que pour les gens qui n'ont pas d'assainissement collectif, il y a 10 % de nos habitants qui ont des fosses septiques pour faire court en fait il n'y a pas eu d'augmentation. Il n'y a eu d'augmentation que pour ceux qui sont à l'assainissement collectif. Et la 3ème chose que je voulais dire en préambule c'est qu'on a une volonté de l'exécutif et du Président et de moi -même aussi de maintenir l'investissement. Il nous semble important de maintenir l'investissement sur l'eau et l'assainissement. Alors sur l'assainissement de toutes façons on a le schéma directeur de mise aux normes qui nous y conduit. Mais sur l'eau, on le fait de façon volontariste et vous le voyez passer à travers les délibérations qu'on prend, y compris les barrages, protection de la ressource, c'est encore à l'ordre du jour tout ça. Je prends aussi, je rejoins les propos sur l'entreprise parce que par exemple on va refaire le réservoir du Thiellay qui est sur Torcy même si c'est tout proche de Montchanin. Ce sont des réservoirs qui servent principalement pour les entreprises. Ça on oublie aussi, que c'est un de nos atouts, on fournit de l'eau brute, c'est assez rare d'ailleurs, aux entreprises. Voilà alors je reviens au budget, reviens aux propos du vice-président. A partir de là, qu'est-ce qu'on constate quand on regarde les 2 budgets ? Je mixe, c'est un peu comme la facture, je mixe assainissement et eau. On voit qu'il y a une dégradation de l'épargne brute, c'est un indicateur fort l'épargne brute. Et si vous avez regardé de près la délibération, vous avez vu que l'on a un petit peu de dégradation en assainissement. Alors pourquoi un petit peu, c'est parce qu'on a augmenté de 5 %. C'est pour ça que c'est une petite dégradation. Par contre, on a une très forte dégradation sur l'eau potable. Et là aussi, pour la même raison, enfin pour la raison inverse plutôt, c'est que l'on n'a pas augmenté. Alors pourquoi ? Je vais reprendre la phrase qui est dite, je trouve qu'elle est particulièrement bien écrite : nous sommes sur des charges particulièrement sensibles au contexte inflationniste. Je vais faire court. Qu'est-ce qui se passe ? Ça veut dire en clair, qu'on prend l'inflation de plein fouet. Pourquoi parce qu'on est sur des choses sensibles. On est basé sur des indices. Les indices, les indices des travaux publics par exemple, qui ont explosé mais surtout les indices de l'énergie. Je le dis parce que je le martèle pour l'eau qui vous arrive, qui nous arrive dans nos communes, pour l'eau et l'assainissement, c'est 5 millions de kilowatts heures par an, 5 millions de kilowatts heures donc vous imaginez avec le prix de l'électricité qui a explosé, vous imaginez ce que ça peut donner. Donc en fait ça c'est le premier point. Et le 2ème point bien sûr qu'on finance par emprunts une partie et les taux des emprunts ont aussi explosé. Donc les 2, les 2 indicateurs expliquent les difficultés. Alors ça ne va pas nous consoler, on n'est pas les seuls dans ce cas-là -on n'est pas les seuls - vous imaginez que je regarde le journal de Saône-et-Loire de près chaque fois que je vois eau ou assainissement. Si vous regardez bien, on n'est pas les seuls. Je prends juste sur la Saône-et-Loire depuis 2- 3 semaines, qu'est-ce que j'ai vu ? J'ai vu la communauté d'agglomération de Beaune qui a de gros problèmes de ce côté-là, la communauté d'agglomération de Mâcon, j'ai vu Cluny, j'ai vu une interco rurale Saint-Cyr.. Et donc on a tous les problèmes autour de cette explosion, cette explosion de l'inflation. Voilà ce que je voulais dire simplement, c'est que on suit de

très près l'équilibre financier. Alors l'équilibre financier sur l'assainissement à partir du moment où on a augmenté, on est moins inquiets mais par contre on est plus inquiet sur l'équilibre financier de l'adduction d'eau potable où l'équilibre est plus compliqué à assurer. Voilà ce que je veux dire Président.

M. le Président.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres vice-présidentes ou vice-présidents ? Madame ? Non je vous en prie, allez -y.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui merci beaucoup. Une remarque simplement Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez dit Monsieur le Président lors du dernier... lors de la séance, de l'avant-dernière séance du conseil de communauté, dans votre procès-verbal, vous avez parlé, vous avez parlé évidemment de l'événement du foudroyage du réfrigérant et de la cheminée de la centrale de Lucy. Vous en avez parlé, vous avez dit que les enjeux de la reconversion, étaient là. Je suis en train de vous lire.. Jean-Claude LAGRANGE a fait, vous avez dit aussi, il se passe des choses ici. Jean-Claude LAGRANGE vient de faire une rétrospective, je suis un peu étonné Jean-Claude que tu n'aies pas dit dans la rétrospective l'évènement majeur qui s'est passé sur le bassin Sud pour la réindustrialisation du site de Lucy. Il y a effectivement un écosystème qui.. Voilà. Ça m'a un peu attiré un élément de tristesse mais je vois que le Président a rétabli les choses... Voilà et je vous en remercie. Je trouve que c'est dommage que tu aies oublié. Merci.

M. le Président.- C'est un oubli non intentionnel, j'en suis certain parce que Jean-Claude LAGRANGE a beaucoup travaillé sur le sujet de la reconversion du site, comme je l'ai fait également. Et on peut se réjouir, on peut se réjouir qu'enfin ce site va libérer du foncier disponible pour de l'économique parce que je disais qu'on va en manquer et que ce soit pour là aussi pour produire de l'énergie propre bien entendu et nous soutenons ce projet, nous nous y impliquons sans compter. Voilà. Alors, est-ce qu'il y a d'autres vice-présidents qui souhaitent intervenir ? Ou vice-présidentes avant que je passe la parole à ceux qui la souhaite bien entendu sur des propos qui peuvent être plus politiques bien entendu, comme nous le faisons d'habitude lors du vote du budget. Alors qui souhaite intervenir ? Alors j'ai à ma gauche, Eric COMMEAU, Charles LANDRE, Georges LACOUR et Laëtitia MARTINEZ. Alors on va faire dans l'ordre. Eric COMMEAU.

M. Eric COMMEAU.- Merci Monsieur le Président et merci à Monsieur le Vice-Président pour cette présentation détaillée et roborative. Donc juste quelques mots pour dire que bien entendu je voterai ce budget, ces budgets notamment, mais pas seulement notamment parce qu'il permet de faire sortir de terre un certain nombre de dossiers importants pour la ville de Montceau-les Mines, et notamment parmi ces projets - je l'espère - enfin la recyclerie qu'on attend depuis plusieurs années. Néanmoins deux petits regrets et ça ne vous étonnera pas, c'est un peu ma lubie. Deux regrets cependant je le disais sur la question du logement. Jean-Claude l'a abordé sur la question d'attractivité résidentielle. M. le Président vous l'avez dit, on va avoir des problèmes de mobilité, on va avoir des problèmes de foncier mais on peut aussi avoir des problèmes de logement. Donc l'OPA je sais, suit son cours, j'ai regardé les statistiques. Je regrette qu'on n'ait pas pris la décision de booster ce programme comme je l'avais proposé et même d'avoir mis en place un service renforcé d'accompagnement à la fois des propriétaires et des gens qui ont des maisons, notamment dans le bassin minier, ce qui pour moi représente un vrai, un vrai atout. Et puis le 2ème regret, bien entendu, le fait que l'Écomusée n'intervient toujours pas sur le Bassin minier. La mémoire de Jean GOMET a été évoquée et je ne vais pas revenir là-dessus. C'est aussi quelqu'un qui m'étais très proche et très cher. On en parlait souvent avec lui. Voilà l'attractivité c'est bien, oui c'est indispensable. La question de l'identité, de la mémoire ouvrière, de la mémoire de l'école républicaine, je pense que dans la période que nous vivons actuellement ce n'est pas complètement anodin. Alors je sais que des choix doivent être faits et ils sont fait. Je voulais néanmoins une fois de plus le redire. Qu'on mette en valeur des maisons de maître c'est bien mais pensons aussi que ce territoire s'est construit par des ouvriers sidérurgistes, des mineurs, par des gens qui travaillaient la terre. Et voilà. Je pense qu'il faut un moment s'en préoccuper parce que la question de l'identité, ce n'est pas simplement une lubie. Je pense

que voilà il faut qu'on puisse aussi construire le nouveau projet de territoire sur les bases, sur des bases. Il ne s'agit pas de faire de la nostalgie à tout prix mais moi je voulais dire cela. Je répète à peu près à chaque fois les mêmes choses mais au moins je suis logique avec moi-même. Donc moi je voterai le budget parce que c'est un budget important pour le territoire et pour les communes qui le composent merci.

M. le Président.- Merci alors ensuite c'était Monsieur LANDRE, je crois oui.

M. Charles LANDRE.- Oui effectivement on a tous atouts sur le territoire. On a la chance d'avoir un socle industriel solide. On a, ça a été dit tout à l'heure, des infrastructures de transport qui doivent nous permettre d'être attractifs. Et en plus, on est, Le Creusot à cette position là et Montceau-les-Mines et l'ensemble de la CUCM, cette position géographique qui nous place, qui peut nous placer au cœur de tous les échanges, au carrefour de Paris, Lyon, Genève et bien sûr au cœur de la région Bourgogne. Et ces atouts, quand je vous entends parler d'attractivité, on ne les a pas depuis hier matin. Ça fait 30 ou 40 ans que nous nous sommes appuyés dessus. Et les budgets que vous proposez, ils doivent - alors je ne vais pas dire dans les périodes d'incertitude parce que maintenant tous les budgets sont réalisés en période d'incertitude - mais dans la période qui est la nôtre- c'est à dire en 2023. Ils doivent répondre à cet enjeu en transformant l'idée de l'attractivité en attraction et en une attraction qui soit mesurable, quantifiable notamment par l'évolution de notre structure démographique alors même que toutes les dernières études montrent que nous sommes malheureusement à l'ouest d'un axe qui se renforce et nous n'y parvenons pas. Et puis sur les questions aussi économiques, je rappelle qu'on n'a malheureusement encore le premier taux de chômage au niveau intercommunal de Bourgogne et le 2ème ex aequo ou 3ème de Bourgogne, de Bourgogne Franche-Comté. Et donc au-delà de parler d'attractivité, il faut maintenant qu'on ait des résultats concrets pour transformer cette forte attractivité en attraction. Malheureusement le budget qui est présenté ce soir alors, il est celui de la clarté quant à la situation réelle du territoire et de la CUCM, mais il est celui des incertitudes sur les investissements notamment, et des contradictions voire du mauvais signal envoyé aux habitants et à ceux qui voudraient pouvoir s'installer pour des raisons économiques ou personnelles. Alors la clarté, parce que je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, je vais prendre un élément de performance du territoire, c'est à dire le niveau de la dotation globale de fonctionnement. Il est en baisse de 0,13 % parce que malheureusement la population continue de baisser et de vieillir aussi. Donc sur l'élément de performance on est dans une situation compliquée. On a un niveau de charges, de charges à caractères générales de budget primitif à budget primitif bien au-delà l'inflation puisque on a 5,45 %. Et on voit que le budget est notamment abondé par une hausse des frais financiers avec c'est ce que j'ai cru comprendre lors du dernier débat d'orientation budgétaire une projection sur les prochaines années qui pourrait aller vers une augmentation du recours à l'emprunt dans un contexte qui est très défavorable, et puis bien évidemment les impôts et taxes diverses sur lesquels vous êtes passés vite, mais que vous avez votées en fin d'année dernière et pour lesquelles vous allez nous reproposer pour certaine une augmentation tout à l'heure. Alors ça c'est la clarté, et malheureusement, face à cette situation qui doit nous imposer de présenter un budget probablement audacieux, différent et bien finalement, on est face à un budget routinier et routinier dans l'incertitude. En reprenant vos principaux titres sur les opérations d'aménagement ; d'abord je vois qu'au titre de la transition écologique on remet les opérations d'aménagement avec 600 000 euros chacun autour des cinémas alors que dans cette assemblée et alors que plus de deux millions d'euros d'argent public a été désormais voté sur ces projets, par le cinéma d'ailleurs, nous n'avons toujours pas eu les éléments financiers qui nous permettraient de juger de leur solidité. Il y a des éléments aussi sur la place Schneider pour laquelle... , qui un point central de la Communauté Urbaine, pour lequel on en est déjà à la 5ème version cette année quant au projet qui est mis en place et l'abandon en tout cas, ce conseil actera l'abandon du projet délirant de Halle commerciale. Sur les questions d'aménagement finalement, on poursuit dans la ligne des années précédentes avec des projets - ça été dit tout à l'heure- qui sont chaque fois un peu plus repoussés, dont on a finalement l'impression qu'ils sont votés avant d'être définis précisément. Sur les questions économiques, alors là il y a une politique de subventions qui va être poursuivie, de soutien à l'existant ou à la reconversion. Mais je vois que dans cette période où il faudrait

prendre la mesure des enjeux de 2023 et des spécificités de nos territoires finalement, il n'y a pas une ligne qui soit différente des années précédentes ou qui prennent en compte ces enjeux. Rien, sur par exemple la possibilité d'une innovation économique en milieu rural, et à l'inverse je vois qu'il y a 428 000 euros de budgétés sur un espace de co-working alors que ces espaces sont en crise, que le premier acteur mondial est au bord de la faillite, et qu'on va en créer un à peu près à 200 mètres d'un espace de co-working existant au Creusot. Et puis sur les questions d'habitat, finalement là aussi finalement - Eric COMMEAU en a parlé juste avant - il y a une politique qui est une politique d'habitat public OPAC avec la possibilité sur l'OPAH d'une extension qui n'est pas, qui n'est pas prise mais surtout aucune interrogation quant au fait que sur un territoire où la population diminue, il y a aujourd'hui trop de logements et trop de logements vacants. Et donc poursuivre cette politique de construction effrénée, de constructions publiques et bien on va continuer de fragiliser paradoxalement l'habitat du territoire. Et l'habitat comme les transports, comme les projets en matière économique, ça doit être des signaux qui sont positifs ou négatifs qui sont envoyés aux habitants. Alors sur l'habitat je l'ai déjà dit. Sur la question des transports, je suis assez surpris que vous ayez abordé tout à l'heure la nécessité de pouvoir repartir de la gare TGV rapidement. Je rappelle qu'en cette enceinte j'ai demandé maintes et maintes fois simplement qu'il y ait une navette TGV qui permette d'emmener les gens qui reviennent vers au moins les centres ville de Montceau-les-Mines et du Creusot, et que ce n'était pas une question qui était jugée prioritaire. Et puis il est important, pour renvoyer un signal en matière d'attractivité, de travailler effectivement l'image du territoire. J'ai entendu tout à l'heure le vice-président en charge notamment de l'Écomusée - enfin du patrimoine - se féliciter de l'enveloppe, mais effectivement on voit qu'il y a de timides avancées, toujours pas malheureusement de projets, et puis une politique patrimoniale à l'échelle du territoire, une volonté de mettre en place une image communautaire, une image, une histoire commune communautaire qui malheureusement ne se retrouve pas dans ce budget, bien que je ne crois pas, Monsieur COMMEAU, qu'il faille opposer les maisons de maître et les ouvriers dans la façon dont on raconte l'histoire. On peut raconter les 2 et laisser les habitants juger. Et puis ce budget, il s'appuie surtout sur la question fiscale qui là est un très mauvais signe envoyé aux habitants. D'abord avec le taux de taxe foncière que vous aviez créé, qui augmente la pression sur des logements dont la valeur diminue. La CFE qui va rentrer en œuvre au début 2024, qui va s'appliquer sur les petites entreprises, finalement les créateurs et je peux dire même les plus faibles parmi les entrepreneurs. Et puis la taxe sur les surfaces commerciales que vous ré-augmentez, et qui aura augmenté quand même de 30 % depuis 2017. Et enfin la taxe sur les friches commerciales qui est une taxe qui a vocation normalement à libérer de l'espace commercial dans des territoires où c'est très contraint, et là on va taxer ceux qui ne peuvent plus louer des locaux commerciaux, parce que justement on a créé trop de zones et on a mobilisé trop de foncier pour cela. D'ailleurs sur cet élément, vous parlez- et c'est là où je parlerai de contradiction-, vous parlez de la question foncière d'une façon qui m'étonne parce que d'une part vous défendez, dans certains discours, la lutte contre l'artificialisation des sols, et vous n'avez cessé, notamment par l'extension commerciale, de les artificialiser et là vous réclamez du nouveau foncier disponible pour les années à venir. Et puis le foncier dont dispose la CUCM, qui est - peu importe à la limite son périmètre -, qui est situé à un endroit et à un carrefour stratégique, il faut qu'on l'utilise dans le bon ordre. Et si on veut avoir un développement économique et territorial vertueux sur la Communauté Urbaine, on ne peut pas - comme vous l'avez proposé ces derniers mois, mais vous allez peut-être nous annoncer d'autres projets - commencer par la logistique en espérant que le reste vienne. La logistique et les activités logistiques doivent venir après le développement d'activités à haute valeur ajoutée puisqu'elles viennent les compléter sinon on aura, on courra malheureusement de grands risques. Le risque de se retrouver d'ici quelques années avec malheureusement de nouvelles friches. Donc finalement les enjeux pour cette année 2023 mais pour les 5-6 années avenir, alors même que on voit que les recettes communautaires ont été largement soutenues par l'impôt par l'augmentation et puis par les reversements notamment faits par l'Etat, il est de consolider nos recettes en étant performant sur les indices que prend l'Etat et donc de travailler à une identité du territoire, à une entité commune, un dynamisme économique qui réussisse à se mettre en œuvre à côté du socle industriel dont nous bénéficions, et puis en essayant d'envoyer, enfin ce n'est pas en essayant, en envoyant et sur le logement et sur les questions fiscales, enfin aux habitants, des signaux positifs. Parce

que sinon je peux d'ores et déjà à vous dire que l'année prochaine nous présenterons, vous présenterez, un budget qui sera sensiblement le même, qui sera peut-être un peu dégradé, mais surtout la structure démographique et économique du territoire n'aura pas changé et nous avons derrière tous ces atouts maintenant un impératif de réaliser l'attractivité, c'est à dire de faire en sorte que demain le territoire communautaire, et bien soit à nouveau un territoire qui soit d'abord en croissance démographique, parce que je pense que c'est le cœur des enjeux et puis avec une un tissu économique qui soit à nouveau beaucoup plus diversifié. Voilà ce que je voulais dire sur ce budget. C'est donc à la fois un budget très clair dans les constats qu'il pose - dans les constats que nous pouvons tous poser et malheureusement à la fois le budget de l'incertitude et des contradictions. Nul doute que vous allez m'apporter des réponses qui vous sembleront clair mais je pense que plus que jamais, il est temps d'infléchir en matière économique, en matière d'habitat et en matière d'aménagement, les politiques communautaires, ça devient l'urgence.

M. le Président.- Merci je crois qu'après c'était Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens ce soir au nom de notre groupe des communes rurales indépendantes de moins de 3000 habitants qui représentent 17 communes sur 34, 12 500 habitants. Nous avons vu et entendu la présentation détaillée du budget primitif pour 2024 présenté par le premier vice-président. Malgré un contexte particulièrement difficile, ce budget est dans la continuité de ceux présentés depuis le début de ce mandat. Des recettes de fonctionnement en très légères hausses, à un niveau inférieur à l'inflation. Des dépenses de fonctionnement en forte augmentation. On en connaît tous les raisons : crise énergétique, hausse générale des produits et des services, etc. L'autofinancement s'en trouve d'autant réduit. Le maintien d'un niveau d'investissement élevé. 24,3 millions d'euros au budget principal implique un recours à l'emprunt venant impacter la dette. Les engagements du plan pluriannuel d'investissements arrêtés en début de mandat sont tenus avec, en particulier pour ce qui nous concernent, les des aménagements comme à Saint Romain-sous-Gourdon pour un montant prévu de 180 000 euros. C'est le cas également pour la voirie communautaire, avec un budget de 3 930 000 euros. Plus 4,5 % par rapport à 2023, en partie à cause des hausses de tarifs aussi. Le fonds chemins ruraux est maintenu, également au même niveau, ou encore les aides au fonds du commerce rural et le Fonds de soutien à l'agriculture qui sont attachés à ma vice-présidence. Mon intervention au moment du vote du budget est aussi l'occasion de revenir sur quelques sujets particulièrement sensibles dans nos petites communes rurales. Le premier c'est la mutualisation des moyens et des services entre les communes, et avec la Communauté Urbaine qui est menée par notre collègue Roger BURTIN qui nous permet à tous de générer des économies. Nous apprécions son adhésion facultative soumis à la délibération des conseils municipaux tout en répondant à une nécessaire solidarité entre nos communes. Nous souhaiterions cependant que la participation demandée aux communes soit plutôt répartie au prorata de la population et pas suivant des strates de population qui forcément en avantage certain au détriment d'autres, selon que l'on se trouve en début ou en fin de strates. En 2ème, la voirie reste un élément essentiel de la qualité de vie dans nos communes rurales. C'est l'un des principaux sujets évoqués Monsieur le Président lors de votre visite annuelle d'été dans nos communes. Une route qui se dégrade entraîne de l'insatisfaction chez les usagers, des risques d'accidents, des coûts de remise en état élevé. Et plutôt qu'une gestion centralisée à partir des consultations d'un cabinet d'études extérieures programmées sur la totalité du mandat, nous préférierions une formule plus souple, à budget constant mais laissée à l'appréciation des maires et des personnes concernées, les employés communaux, les employés des services communautaires. Nous pourrions ainsi plus facilement assumer auprès de nos administrés des priorités territoriales partagées plutôt qu'imposées. Enfin la territo, c'est un exemple d'organisation efficace et rapprochée des besoins de toutes les communes. Nous tenons à conserver et même en développer le champ d'action. Nous serons vigilants sur le maintien, voire l'augmentation des effectifs alors que de nombreux départs en retraite se profilent. Nous sommes persuadés que les travaux effectués en régie avec les personnels qualifiés sont aussi qualitatifs et moins coûteux que ceux réalisés par certains prestataires. Le plan trottoir mis en place récemment en est une

parfaite illustration. Certains d'entre nous ont connu l'époque où la goudronneuse communautaire venait rapidement et efficacement réparer les nids de poule ou les parties de voiries usagées. Elle ne vient plus par manque de personnel. Nous sommes tout à fait disposés à mettre à disposition nos agents communaux pour compléter l'équipe communautaire quand elle intervient sur nos routes. Monsieur le Président nous nous voulons force de proposition et de progrès, à vos côtés, au service de nos concitoyens dans ce territoire de tous les possibles qu'est la Communauté Urbaine. Nous vous renouvelons notre confiance et voteront les budgets qui sont présentés. Merci de votre attention

M. le Président.- Merci, il nous reste Laetitia MARTINEZ.

Mme Laëtitia MARTINEZ.- Merci M. le Président. Je trouve que c'est un budget qui nous est présenté aujourd'hui qui est complètement en cohérence avec ce qu'on a annoncé en début de mandat, qui est complètement cohérent avec le PPI qu'on a adopté ici au sein de ce Conseil. Je rappelle quand même qu'on a adopté un PPI qui projette 200 millions d'euros sur le mandat tous budgets confondus ce qui n'est quand même pas rien en termes de nature d'investissement. Pourquoi c'est des investissements aussi importants ? parce qu'on a des choses pas forcément super sexy, des mises aux normes à faire, je pense à toi Jean-Marc quand on a parlé effectivement beaucoup des canalisations et tu en as parlé dans ton intervention mais on a eu surtout des enjeux auxquels il faut qu'on réponde. Des enjeux qui sont extrêmement importants. Des enjeux environnementaux bien évidemment. Des enjeux sociaux économiques et puis des enjeux numériques. Je n'insisterai pas - je le ferai plus tard dans mon intervention sur la partie la transition écologique du budget qui représente quand même plus de 60 % en termes d'investissements, ce qui n'est pas négligeable - parce que je crois qu'aujourd'hui, ce qui relève de la transition écologique dans sa globalité ce n'est plus une option, c'est une nécessité et ça le sera, et ça viendra prendre une place très importante dans le budget. C'est le cas aujourd'hui et ça le sera bien évidemment dans les années à venir tant le chantier qui nous attend est important. Donc il y a effectivement des investissements qui sont forts et importants dans ce budget, des renouvellements d'équipements et puis on n'en parle pas forcément si souvent parce que ce sont de petites sommes dans nos budgets mais on a des éléments de fonctionnement qui ne sont pas anecdotiques. Tout le travail d'animation, tout le travail d'accompagnement, tout le travail de sensibilisation qui vient à côté des chantiers d'investissement, il est loin d'être négligeable. Et d'ailleurs j'en profite pour remercier tant le service des finances qui a construit le budget, bien sûr sous l'égide son vice-président, que l'ensemble des services de la Communauté Urbaine qui s'engagent au quotidien. Alors bien sûr quand on a dit qu'on avait deux cents millions d'euros d'investissements sur le mandat tous budgets confondus, il faut qu'on puisse actionner les leviers qui nous permettent de les mettre, de les transformer et de les aboutir ces investissements sur l'ensemble des communes du territoire. Bien sûr qu'il y a le levier de la fiscalité. Bien évidemment il y a le levier de la fiscalité mais avant de l'aborder de cette manière un peu terrifiante, je voudrais juste que l'on revienne sur ce qu'on a travaillé en termes de fiscalité, ce qu'on a adopté en fin d'année dernière et qui sera effectif à partir du premier janvier 2024. Effectivement on a augmenté le coefficient multiplicateur de la TASCUM. Je rappelle que ça s'adresse aux surfaces commerciales de plus de quatre cents mètres carrés avec un chiffre d'affaires qui est supérieur à 460 000 euros donc majoritairement ce sont des hypermarchés, des supermarchés sur le territoire. On a effectivement fait évoluer les bases minimums de CFE. Au passage pour plus de 80 % des entreprises qui ont vu les bases minimums de CFE augmenter, cette augmentation elle est inférieure à ce que on a supprimé de CVAE décidée par le gouvernement. Et par ailleurs le travail qui était fait sur les bases de CFE. C'est aussi une forme d'équité fiscale. C'est un travail qu'on a, qu'on avait pas engagé, oui c'est un travail qu'on n'avait pas engagé jusqu'à présent, et on ne peut pas juste dire on augmente, et donc ça veut dire que tout le monde est touché de la même manière sur la fiscalité à laquelle il participe. Ce qui n'est pas vrai. Et je rappelle d'ailleurs que comme on a...Enfin la suppression de la CVAE, qui est remplacée par une part, par une fraction de TVA, elle est remplacée par une fraction de TVA qui certes - TVA impôt dynamique il n'y a pas de sujet là-dessus - mais il y a quand même une part qui est fixe sur cette TVA et une partie variable donc à terme avec - comment dire - un lien fort au niveau de consommation, on perd nous des marges, et

puis surtout on perd des liens entre les entreprises du territoire et le territoire quand on est sur ces évolutions, sur ces évolutions de fiscalité qui date de la suppression de la taxe professionnelle sous Sarkozy à l'époque. Donc oui effectivement, on a fait évoluer le levier de fiscalité, mais j'ajoute aussi que ce n'est pas le seul levier qu'on a utilisé pour pouvoir se dégager des marges pour pouvoir investir, on est allé chercher que là, on a travaillé sur la maîtrise nos dépenses, de nos dépenses de fonctionnement qu'on a engagé il y a longtemps. Et la gestion de la collectivité, elle est saine. C'est ça qui nous permet aussi de pouvoir mettre en place des investissements qui sont importants dans un contexte qui, je le rappelle, est un contexte d'inflation lui aussi très fort. Et quand on fait référence à des compétences ou à des politiques publiques comme celle des transports comme celle des déchets on est bien sûr fortement touchés par l'inflation. Et puis je rappelle aussi que certaines évolutions, certaines décisions qui ont fait évoluer les charges de personnel, qui nous ont été imposées et pour lesquels on n'a pas été, n'a été compensé, donc ça ce sont des éléments qu'on a nous pris en compte, utilisés et on a maîtrisé nos dépenses de fonctionnement et aussi au passage contractés des emprunts au bon moment et aussi à taux fixe et tout ça pour nous permettre d'investir parce que c'était la volonté, en tout cas ce qu'on a adopté ici tous ensemble au début de ce mandat. Alors pourquoi on se dégage des marges de manœuvre ? Pourquoi on travaille et on investit de manière aussi importante. Je ne vais pas vous refaire le projet de mandat que vous connaissez, j'imagine que vous l'avez lu, qu'il est sur votre table de chevet, sur les grands axes qui viennent le structurer. Mais ce qui relève de la transition écologique, qui sur le territoire est extrêmement transversale en termes d'investissement comme de fonctionnement d'ailleurs, qui concerne bien évidemment la question des transports, la question de la gestion des déchets et j'insiste - Eric COMMEAU l'a évoqué sur le projet de recyclerie qui est un projet d'envergure, qui est un projet important pour le territoire et qui constituera un équipement je crois aussi à l'image des changements pratiques qui nous attendent au quotidien mais qui s'accompagne aussi du traitement des biodéchets, Daniel l'a évoqué, qui s'accompagne d'un projet sur la transition écologique, d'un projet alimentaire territorial - comment on travaille la question du circuit court, l'alimentation de nos cantines à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine, la question de l'intégration du bio ?- la bonne alimentation c'est aussi un élément extrêmement important. Et puis bien sûr il y a l'habitat mais je crois que personne ici ne disconvient du fait que l'habitat est un élément extrêmement important pour notre territoire et qu'on doit bien sûr s'y engager fortement. Il y a un engagement très fort en direction des bailleurs sociaux, l'OPAC en l'occurrence. Oui c'est vrai. Les personnes qui vivent dans les bâtiments de l'OPAC ont aussi besoin de transformer leurs habitats pour avoir des bonnes conditions de logements et plus de répondre aux enjeux de rénovation énergétique qui touche l'ensemble des bâtiments et du territoire. Même si je pense qu'il faudra aussi réfléchir mais ça c'est autre chose sur la manière dont on vit et comment les espaces de vie sont demain aménagés y compris la question des logements qui je trouve à titre personnel est une question très intéressante. Je ne reviendrai pas sur les questions économiques ; Jean-Claude LAGRANGE les a beaucoup évoquées. Je tenais moi, je voulais Marie-Claude JARROT, faire un clin d'oeil à Lucy dans mon intervention - vous l'avez fait - n'étant pas Montcellienne mais pour autant je sais à quel point c'est un symbole fort de l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine qui est tombé mais dans une perspective d'avenir, tout comme rappelait Jean-Claude LAGRANGE, l'ensemble des investissements, l'ensemble aussi des bonnes nouvelles, des emplois qui sont à l'œuvre sur le territoire. Je tenais quand même à souligner et je le fais par d'autres de mes délégations, faire un petit point sur l'enseignement supérieur même si bon là on est sur la fin du budget du Technopôle dans le budget 24 qui vous est présenté. Il y a un travail qui s'engage sur ce territoire en ce qui concerne l'enseignement supérieur, qui est extrêmement important et extrêmement intéressant, porté par Jérémy PINTO qui ne se traduit pas forcément par des éléments extrêmement visibles mais moi je tiens à souligner l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur du territoire à Montceau, à Blanzay comme au Creusot, quelle que soit la nature de l'établissement dans lequel ils interviennent. Une véritable dynamique qui s'installe. Il y a une vie étudiante qui se développe très fortement et de l'ambition en terme de recherche et d'innovation, ici sur ce territoire, avec 2 laboratoires qui sont présents et j'en profite aussi parce que je l'ai dit tout à l'heure à l'occasion d'une inauguration à Dijon d'une bibliothèque universitaires et je rejoins en ça les propos du Président en introduction sur la question des étudiants étrangers à qui la

loi immigration va demander une caution pour venir faire ses études ici en France, qui a interpellé d'ailleurs très largement la communauté universitaire - j'en veux pour preuve le communiqué de France Université. Je rejoins vraiment le propos qu'a évoqué David MARTI au début. Je crois qu'on est beaucoup à être profondément meurtri par cette loi, par ces petits reculs au quotidien et qui là nous ont fait basculer très fortement. Je ne serais pas plus longue mais sur la question étudiante je voulais vraiment dire à quel point on a beaucoup d'étudiants internationaux ici sur notre territoire sur notre bassin de vie. On a d'ailleurs beaucoup de gens de l'immigration sur nos bassins de vies, c'est l'histoire, l'identité de ce territoire, notre histoire industrielle qui participe et qui concourt. Et bien on en est fier. On est extrêmement fier. De la manière dont on est fier de notre histoire et la diversité, quelle qu'en soit la nature des populations qui sont sur le territoire, sont une formidable richesse et sont porteuses d'avenir. Je tenais juste à le souligner. Pour revenir à ce budget, mais je ne serais pas plus longue, je crois qu'on est, a engagé des transformations qui sont importantes au sein du territoire mais c'est du temps long. On est aussi sur des transformations de temps long, on est sur des transitions qui prennent du temps mais en tout cas je crois que ce budget s'y inscrit résolument.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant de clore ce débat, intéressant par ailleurs. Non. J'apporte quelques éléments de réponse si vous voulez bien sur ce que les uns et les autres ont pu dire ou vous avez pu dire. Notre collègue Eric COMMEAU peut être rassuré sur la recyclerie parce que la recyclerie en 2025 elle devrait déjà être en fonctionnement, c'est vrai qu'on a pris du retard mais il y a eu des raisons à cela. Donc en 2025 ça devrait être opérationnel avec, je rappelle, des emplois notamment dans l'insertion et ça c'est plutôt une volonté que nous avons eu dès le départ. Pour ce qui concerne l'Ecomusée et la collaboration sur le bassin minier, bon moi je modère un petit peu. On peut dire que ce n'est pas suffisant. En tout cas, le directeur de l'Ecomusée le sait parce que j'en ai parlé avec lui, et moi je souhaite qu'il y ait des collaborations étroites avec le bassin minier et l'Écomusée. Il y en a déjà. Je rappelle qu'il y a eu des choses de faites autour de l'exposition Dulac, mais aussi des prêts d'expositions, mais aussi des interventions dans les écoles et certains partenariats qui se sont noués. Il faut continuer, il faut l'accentuer et Cyril GOMET le sait aussi pertinemment puisque nous en avons parlé tous les 2. Il y a une volonté de la part de l'Ecomusée parce que nous le souhaitons, à ce qu'il y ait un travail de plus en plus resserré entre les musées qui sont sur le bassin minier, Musée de la Mine, Musée de l'école et puis l'Écomusée. Donc rassurez-vous, oui nous allons poursuivre sur cette voie-là. En ce qui concerne les interventions - je prends dans l'ordre - de Monsieur LANDRE - Eric COMMEAU disait je me répète tous les ans - et bien M. LANDRE se répète – vous vous répétez tous les ans aussi donc je suis amené à me répéter aussi, mais comme c'est un débat, il faut bien débattre et c'est le but du jeu. Sur certains éléments que vous avez donnés, moi il y a des choses qui me surprennent un petit peu. Quand vous évoquez le Technopôle comme un co-working c'est que vraiment vous n'avez pas compris ce qu'est le Technopôle. On n'investit pas autant de millions d'euros à la communauté pour faire un co-working. Je rappelle que ce que vous appelez un co-working, c'est un Technopôle avec une offre d'incubation avec des projets innovants, avec des start-up qui vont être là. Il y en a déjà 3 qui ont été labellisées. Je regarde mon collègue Jérémy PINTO. Ce n'est quand même pas rien, liées sur notamment tout ce qui tourne à l'intelligence artificielle, tout ce qui tourne à l'industrie. Je rappelle qu'il y aura une école d'ingénieurs - l'école d'ingénieurs ESIREM qui est déjà sur notre territoire mais qui va intégrer pour le coup le Technopôle, qu'il y aura toute une plateforme de recherche, qu'il y aura un laboratoire spécialisé dans la robotique et qu'il y aura une pépinière d'entreprises innovantes. Comme je le disais avec 3 start-up pour commencer. C'est quand même un bon co-working ! Je veux dire, on ne va pas dire le contraire. Donc je suis quand même assez surpris et à la fois je ne suis pas surpris parce qu'en fait vous n'avez jamais été favorable à ce Technopôle considérant que finalement ça ne servait pas à grand-chose. Mais vous voyez c'est comme quand vous dites aujourd'hui parce que vous reconnaissez quand même du bout des lèvres que finalement ça ne va pas si mal sur ce territoire. Mais tout de suite vous rajoutez bien entendu ce n'est pas le travail que vous avez fait, c'est parce qu'on est bien situé géographiquement, c'est parce que il y a un bon contexte, c'est parce que... mais c'est jamais le travail que nous faisons. Bon après tout pourquoi pas. Et bien vous voyez le Technopôle, ça fait partie des choses que nous avons travaillé il y a des années

et qui sont des projets structurants pour l'avenir. On pourrait citer le Mecateam d'ailleurs. Mecateam cela fait des années que ça a été réfléchi, travaillé à la communauté donc ça ne vient pas tout seul ça. C'est un travail, encore une fois je le répète, collectif et puis c'est des anticipations et c'est comme ça qu'on construit l'avenir. Donc moi je vous laisse bien entendu penser que nous n'y sommes pour rien. Humblement nous pensons que nous y sommes quand même pour quelque chose mais voyez l'affaire du co-working, quand on parle du technopôle, ça montre quand même votre ignorance sur ces sujets-là. Sur les navettes TGV, je vous rappelle simplement une chose également puisque vous en avez parlé, mais bon Daniel MEUNIER devait sursauter sur sa chaise, quand vous en avez parlé donc je vais peut-être le frustrer, je vais répondre. Bon la navette TGV elle existe déjà depuis un certain nombre d'années. Depuis 2021, il y a une offre qui est renforcée de la navette bus qui dessert donc depuis les 2 villes centre, la gare TGV et nous permet aussi une liaison d'ailleurs interurbaine entre les 2 villes centre en passant par Montchanin. Je le rappelle ça existe depuis 2021 et donc une connexion avec tous les TGV à destination ou en provenance de Paris ou de Lyon. Donc voilà c'est un petit rappel, je vous invite à prendre cette navette et comme ça vous pourrez voir qu'elle existe. Ensuite concernant le foncier économique et là aussi je ne comprends pas trop la remarque parce que vous parlez de non artificialisation. Ce que nous disons ce n'est pas qu'il faut artificialiser plus. C'est qu'on nous donne la possibilité d'utiliser du foncier qu'aujourd'hui on ne peut pas utiliser mais qui ne sert à rien - à rien - parce que ce n'est même pas de la terre agricole à certains moments pour pouvoir faire du foncier économique et qu'on nous donne la possibilité également au travers de différents dispositifs de pouvoir dépolluer par exemple et de pouvoir utiliser ce terrain et de le transformer sur une zone à développement économique. Par ailleurs, je rappelle qu'il y a une règle en matière d'artificialisation, c'est que quand vous obtenez la possibilité d'artificialiser, c'est à dire de créer du foncier économique - ça peut être du logement - sur une zone qui ne l'était pas, vous devez compenser. Et bien nous avons des zones de compensation. Par exemple sur Coriolis nous avons réussi à dégager quelques hectares pour développer l'économie en compensation d'autres terrains. Donc tout ça c'est parfaitement possible sans forcément dire que nous allons artificialiser à outrance. Mais à un moment donné il faut bien que l'économique, il prenne sa place sur le territoire. C'est ce que nous demandons, ni plus ni moins. Et puis simplement pour terminer, vous parlez de pression fiscale ; là aussi je tiens à modérer un petit peu les choses mais je le fais à chaque fois. Parler de pression fiscale quand on instaure une taxe foncière 1,25%, encore une fois je ne sais pas si vous l'avez fait mais je vous le dis à chaque fois, regardez la taxe foncière dans les autres intercommunalités qui sont autour de nous. Donc moi je veux bien qu'on parle de pression fiscale mais il faut quand même être juste à un moment donné. Donc non ce n'est pas de la pression fiscale. A un moment donné quand vous faites un budget, il faut de la recette en face des dépenses et moi j'attends toujours de votre part que vous nous fassiez des propositions au-delà des critiques que vous pouvez formuler, que je peux entendre mais quelles sont les propositions concrètes que vous faites pour équilibrer un budget en recettes et en dépenses avec les quelques propositions que vous pouvez faire ? Comment elles se traduisent et si vous n'utilisez pas la fiscalité, qu'est ce que vous utilisez en termes de recettes ? Moi j'attends toujours cette proposition parce qu'à un moment donné il faut parler concret. Il faut parler réalité. Quand on est à la tête d'un exécutif et avec un exécutif, il faut équilibrer les comptes parce que encore une fois on ne peut pas faire de déficit. Donc moi j'attends toujours mais je sais bien que d'une manière générale votre famille politique elle est sur un dogme là-dessus. La fiscalité il ne faut pas y toucher. La fiscalité faut la baisser. La fiscalité c'est un gros mot. Non ce n'est pas un gros mot la fiscalité à condition qu'elle soit bien utilisée. Et ce que nous faisons nous ici, c'est bien répartir la fiscalité quand elle est, en termes de recettes de ce que nous en faisons. Et puis de bien la réinvestir. Voilà tout simplement. Pour apporter quelques réponses à notre collègue Georges LACOUR ; d'abord merci de la confiance que vous m'accordez, que vous accordez à l'exécutif dont vous faites partie et c'est une bonne chose. Mais vous rassurer sur les 2 points que vous avez évoqués notamment sur les voiries. Alors sur les voiries, vous l'avez reconnu vous-même le budget a augmenté au niveau des voiries, parce qu'il y a une nécessité. Nous faisons le maximum pour traiter les voiries. Alors c'est vrai qu'il y a eu un diagnostic qui a été fait de manière à avoir aussi une vue d'ensemble de ce que doit, ce qui doit être traité en termes de voirie et en termes de priorité. Et que je pense que ce diagnostic, il était nécessaire. On ne peut pas non plus simplement être dans le ressenti. Parce que comme

je l'expliquais une voirie qui peut, à l'œil nu paraître plutôt bonne, si la structure elle est défailante on peut arriver à des désagréments extrêmement coûteux, à un moment donné quand il faut tout refaire. Donc il faut à la fois le diagnostic mais il faut aussi laisser - je dirais l'expertise des maires qui peuvent nous dire la priorité elle est plutôt là que là et on en discute. Et c'est ce qu'on a fait d'ailleurs parce que dans certaines communes, malgré le diagnostic, nous avons inversé à certains moments l'intervention sur certaines voiries qui était plutôt prévue en fin de mandat pour la remettre en début de mandat ou en milieu de mandat. Donc on continuera d'agir de la sorte, c'est à dire à la fois sur la base d'un diagnostic et d'ailleurs il y en a un autre qui va être lancé pour voir le prochain mandat comment on intervient sur les voiries, mais à la fois comme je l'ai fait lors des visites auprès de vous, je serai à l'écoute de ce qui vous semble être prioritaire de manière à ce que nous traitions au mieux les voiries. Et si il y a une voirie qui effectivement paraît plus prioritaire qu'une autre à vos yeux, bien entendu nous pourrions inverser mais à budget à peu près constant mais vous l'avez dit, c'est à budget constant. Sur la territo, c'est important d'en parler parce que j'ai entendu certaines rumeurs à certains moments et je veux rassurer tout le monde. Pour moi, la territo elle est fondamentale, elle doit rester, elle doit être renforcée. Je le dis comme je le pense et c'est ce que j'ai dit à mes services. Il est hors de question de remettre en question la territo. Oui effectivement nous lançons là aussi un audit sur les territo qui va intervenir dans les mois qui viennent, parce que ce que je souhaite, c'est de savoir si la territo qui existe maintenant depuis quelques années est toujours aussi efficace et comment on peut améliorer l'efficacité. C'est ça le fond de la question et c'est ça en fait le diagnostic et l'étude que nous devons faire. Ce n'est en aucun cas pour remettre en cause la territo. Tout au contraire c'est pour la renforcer pour être encore plus efficaces auprès de vous. Donc soyez complètement rassurés là-dessus. Et c'est dans ce sens que le travail doit être mené. Les services le savent. Après en termes de personnel. Bien entendu que je resterai toujours attentif au personnel nécessaire sur les territo. Mais je ne peux pas vous garantir qu'on pourra recruter à certains moments. On est aussi dans un dans un jeu d'équilibre. Comme vous dans les communes par rapport à vos personnels. Mais on peut à personnel constant ou même en recrutant, être beaucoup plus efficaces. Ce qu'il faut c'est s'interroger sur aujourd'hui l'efficacité dans le fonctionnement. Non pas quelle territo est efficace ou pas. Elle est efficace la territo. Mais comment on peut l'améliorer dans son fonctionnement. Moi j'ai quelques idées après en avoir discuté avec les uns et les autres. Vous en avez aussi. Et bien on va en discuter, on va voir comment on peut être plus efficaces de manière à être bien plus, bien plus près encore, proche de vous. Et puis que la réactivité soit meilleure. Et c'est ça l'objectif. Voilà. Rassurez-vous, rassurez-vous sur ce sujet-là bien entendu. Quant à la participation des communes qui était un sujet également. On sera amené à en reparler. Moi je suis aussi à l'écoute comme vous le savez et puis je n'ai pas de position complètement arrêtée là-dessus. Ça se discute. Ça s'évalue. Moi ce que je souhaite, c'est qu'on soit - et Roger BURTIN a fait un bon travail je pense en termes de mutualisation avec les services - je veux qu'on soit dans un cadre de solidarité entre nous. C'est important. Je rappelle que quand nous avons décidé de créer un poste de secrétaire de mairie mutualisé, c'était parce qu'il y avait un besoin. Et je rappelle qu'il y a des communes qui paient pour cette secrétaire de mairie mutualisée mais qui n'utiliserons jamais le service - nous le savons pertinemment - je pense aux deux villes centre par exemple - mais peut-être d'autres aussi - mais il était nécessaire que la solidarité joue et que chacun contribue pour que ceux qui en ont en besoin à un moment donné puisse l'utiliser. Et moi je rends hommage à cet esprit de solidarité qui a prévalu dans la mise en place de ce poste mutualisé. Je veux que ça soit pareil pour le reste. C'est à dire qu'on soit dans un esprit de solidarité, que certaines communes paient plus que d'autres même si à un moment donné elles n'utilisent pas le service. C'est ça la solidarité aussi. Donc on va continuer d'en parler avec vous. Et puis conclure simplement en remerciant l'intervention de Laetitia MARTINEZ sur quelque chose qu'elle a dit simplement, qu'il faut intégrer aussi - c'est vrai pour certaines politiques, c'est vrai pour le logement mais c'est vrai aussi pour d'autres choses - nous travaillons parfois sur le temps long. C'est comme ça et c'est vrai qu'on aimerait avoir des résultats beaucoup plus rapidement mais nous travaillons sur le temps long. Et c'est vrai que le logement par exemple on travaille sur le temps long parce qu'on travaille sur des sujets qu'on ne maîtrise pas de A à Z. Sur le foncier par exemple, avec des propriétaires par exemple. Et donc ça prend du temps. Mais ce travail nous le menons. Il y a un véritable enjeu d'attractivité pour nous et nous allons, nous allons le faire. Voilà ce que je souhaitais dire. Et en

conclusion simplement vous rappeler ce que j'avais annoncé au départ et dire que notre PPI évoluerait. Il a évolué puisque nous sommes passés de 135 millions à plus de 143 millions sur le mandat pour le budget principal, soit plus de huit millions d'euros. Ça veut dire que nous avons et nous continuons malgré toutes les difficultés que nous rencontrons de l'ambition pour notre territoire. Ce n'est pas rien huit millions d'euros. Nous allons mettre en œuvre et bien ce PPI jusqu'au bout du mandat. On pensait fléchir en 2ème partie de mandat, vous vous rappelez, je disais on va beaucoup investir en début et après à partir de 2024 on va fléchir un peu parce que voilà... Et bien on ne fléchit pas et le budget 2024 il est aussi ambitieux que celui de 2023 ou 2022. Voilà. Donc essayons de porter ça avec force. Nous avons la chance d'être sur un territoire qui continue de se développer et qui continue d'être attractif et qui même le devient de plus en plus. Je pense que c'est en travaillant collectivement que nous allons réussir ce que nous avons décidé d'entreprendre pendant ce projet de mandat sur les 6 ans, sur les 6 ans. Et puis on commence déjà à se projeter pour le prochain mandat, pour les prochaines années qui que ce soit ici d'ailleurs. Mais il faut anticiper. Il faut envisager. Il faut prévoir et c'est tout le travail que j'ai commencé à faire avec les maires puisque je rencontre les maires en tête à tête pour déjà à la fois dresser les bases de ce que nous avons accomplis ensemble et puis déjà se projeter sur l'avenir et voir comment nous voyons l'avenir de la communauté, de notre territoire, de notre beau territoire dans les années qui viennent. Voilà un grand merci pour vos contributions à ce débat et puis maintenant je vais mettre aux voix tous ces budgets. Donc le budget primitif. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contre ? J'ai bien compris qu'il y en aurait. Un contre. Des pour ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité moins une voix.

Budget primitif 2024 - Adoption du budget principal

Le conseil décide :

- *D'approuver le Budget primitif 2024 pour le budget principal pour un montant de 111 228 668 €.*
- *D'autoriser le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel.*

Observations : Adoption à la majorité

M. le Président. - Est-ce que est pour les autres budgets assainissement, eau, SPANC, transports ce vote sera le même ? Monsieur LANDRE, pour vous ? Oui. Pour tous les budgets d'accord. Et bien je mets aux voix donc tous les budgets. Je pense que pour ceux qui ont voté pour, ce sera pareil mais si quelqu'un sur les budgets annexes estime que non, qu'ils le disent sinon pour gagner du temps je mets tous les budgets, tous les budgets aux voix. Donc ce sera le budget annexe assainissement, eau, SPANC et transports. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre donc une voix contre. Pour ? Adopté. Je vous remercie. *Budget annexe Assainissement - Vote du budget primitif 2024*

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 16 133 400 €.*

Observations : Adoption à la majorité

Budget annexe Eau - Vote du budget primitif 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe eau pour un montant de 22 983 618 €.*

Observations : Adoption à la majorité

Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 165 670 €.*

Observations : Adoption à la majorité

Budget annexe Transports - Vote du budget primitif 2024

Le conseil décide :

- *D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Transports pour un montant de 6 339 000 €.*

Observations : Adoption à la majorité

M. le Président.- Le budget annexe Zone activités Coriolis. Oui je vais, je le mets aux voix. Je mets donc le budget aux voix Zone d'activités Coriolis et zones d'activités économiques et commerciales, ces deux-là. Je suppose que les votes sont les mêmes. Je mets les 2 ? Oui. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Une voix contre pour les 2 pour. Unanimité moins une voix. Je vous remercie. Et nous en avons terminé sur le vote des budgets. Il me reste, avant de passer au vote des taux, à remercier à mon tour l'ensemble des élus qui ont travaillé avec le premier vice-président Daniel MEUNIER, sur ce travail long et compliqué à certains moments quand il faut boucler un budget mais je sais que vous travaillez assidûment pour cela, et remercier les services également qui nous ont bien assisté dans l'élaboration de ces budgets. Donc remercier les services pour tout ce travail et les directions. Bien entendu le Directeur général des services et ses directions qui ont été d'un soutien précieux pour l'élaboration de ces budgets.

Budget annexe Zone d'activités Coriolis - Vote du budget primitif 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 7 058 034 €.*

Observations : Adoption à la majorité

Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget primitif 2024

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe zones d'activités économiques et commerciales pour un montant de 2 647 142 €.*

Observations : Adoption à la majorité

10. Impôts direct locaux - vote des taux 2024

11. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - vote du taux 2024

12. TASCOM - fixation du coefficient multiplicateur pour 2025

M. le Président.- Voilà, nous allons passer maintenant au vote des impôts directs avec les taux. Donc là nous avons taux, taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, TASCOM et on arrêtera là. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci, Monsieur le Président. Donc premier point, les taux d'impôts directs locaux. Vous savez que la taxe d'habitation, désormais ne concernent plus que les résidences secondaires et puis les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ça comptabilise effectivement 2 311 locaux sur les plus de 47 000 que comptent la collectivité. Le taux de la taxe avant la mise en place du gel était de 9,98 %. Il est proposé de maintenir ce taux comme en 2023 sachant que le montant de recettes à taux constant est estimé à 500 000 euros. La taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous savez que c'est une taxe foncière qui est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Il est à noter que pour 2023 cette taxe a concerné plus de 40 000 articles sur le territoire communautaire et pour 81,5 % d'entre eux l'imposition à la taxe foncière intercommunale était inférieure à 30 euros. Et pour 49,3 % inférieur à 20 euros. Donc sur cette base le produit de taxes à taux constant est estimé à 1 335 000 euros. C'est une progression de recettes de 43 000 euros par rapport à 2023. Mais nous vous proposons de maintenir ce taux à 1,25 % pour l'année 2024. La taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est proposé de reconduire le taux voté en 2023, 93 % de la base imposable est constituée sur le territoire de terres agricoles et 7 % de terrains non bâtis. On vous propose de maintenir ce taux à 2,85 % pour l'année 2024 avec un produit estimé in fine à 95 000 euros. La cotisation Foncière des Entreprises. Donc là pour le coup, le projet de loi de finances 2024 prévoit la suppression de cette dernière à l'horizon 2027. Il vous est proposé de reconduire le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises que nous avons voté en 2023. Et par conséquent d'en fixer le taux pour 2024 à 25,22 % avec un produit estimé en conséquence de 7 500 000 euros. C'est une augmentation de plus de 10 % par rapport aux résultats 2023 si on tient compte bien entendu si on prend en compte et on tient compte l'évolution des bases minimums. Voilà pour les taxes les impôts directs locaux pardon. Concernant le taux d'enlèvement d'ordures ménagères. Donc les taux d'imposition, les bases d'imposition devraient être réévaluées d'environ 3,2 % pour 2024 avec une recette estimée à 10 600 000 euros à taux constant. On vous propose de reconduire le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 à l'identique pour l'année 2024 à 10,53 %. Concernant le taux, la fixation du coefficient multiplicateur pour 2025 en TASCOM. Je vous rappelle que cette taxe c'est une taxe qui est perçue depuis le premier janvier 2011 et il s'applique, elle s'applique pardon, sur les commerces qui exploitent une surface de vente au détail de plus de 400 mètres carrés avec une date d'ouverture postérieure au premier janvier 1960 et qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes de plus de 460 000 euros. Vous voyez ce sont des paramètres à prendre en compte. Sur le territoire communautaire 66 % du montant de la TASCOM elle est due par les supermarchés et hypermarchés. Et en 2022 pour mémoire, notre territoire comptait de 89 contribuables. Depuis 2019, le coefficient multiplicateur de TASCOM peut atteindre 1,30 % pour les EPCI. On a mis en place fin 2022,

l'abattement au taux maximum de 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière avec un coefficient de 1,25 pour 2024. Il vous est proposé de le porter à 1,30 pour 2025. C'est un coefficient, cette augmentation du coefficient pourrait in fine générer une recette supplémentaire de 60 000 euros. Voilà Président pour les 3 points sur impôts, taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et le coefficient multiplicateur TASCOM.

M. le Président.- Très bien merci. Des prises de parole avant vote ? Oui Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui j'aurai évidemment le même vote sur les taux. Je voudrais simplement vous dire - je ne sais pas qui est dogmatique - vous m'avez parlé de dogme tout à l'heure - moi je ne présume jamais des dogmes des uns et des autres - simplement je vois qu'avec vous la pente est toujours la même. C'est à dire systématiquement à l'augmentation des taux d'imposition ou des taxes et à l'augmentation, à l'absence d'efforts pardon sur la contraction parfois nécessaire de la dépense publique. Et donc ceux à qui vous demandez de faire des efforts c'est toujours les habitants. Et vous m'avez dit mais où nous pourrions nous en tant qu'EPCI faire des efforts ? Demandez-vous aujourd'hui sur un territoire comme celui qui est le nôtre où les habitants peuvent faire les efforts ? Ces taxes qui ont été décrites à de nombreuses reprises dans cette enceinte comme étant des augmentations toujours minimes, toujours de quelques euros, toujours très faibles finalement pour les habitants et bien elles pèsent dans le contexte qui est le nôtre, lourd. Elles pèsent je l'ai dit sur les petites entreprises. C'est ce que vous proposez encore ce soir comme l'année dernière. Elles ont pesé aussi par le biais des impôts directs sur les propriétaires. Et puis j'ai parlé tout à l'heure de la TASCOM et puis de la taxe sur les friches commerciales que vous avez créées qui là aussi il me semble sont totalement en contradiction avec la situation du territoire en matière commerciale et en matière de logements. Donc simplement pour dire que je voterai contre ces taux évidemment et que j'espère qu'au-delà des dogmes des uns et des autres - peut être sommes-nous tous dogmatiques - vous réussirez à prendre la mesure dans les prochaines années que la pente que vous avez prise sur l'augmentation systématique des impôts et des taxes, sur le fait de faire peser toujours l'effort de la dépense publique sur les ménages, enfin les ménages, les habitants de la Communauté Urbaine de façon générale. Et bien c'est une pente qu'il faut changer parce qu'elle devient de moins en moins soutenable en France pour les habitants. Je rappelle qu'on est accessoirement le pays avec le taux de prélèvements obligatoires le plus fort de l'OCDE, qu'on n'est pas forcément toujours obligés au niveau local surtout quand il n'y a pas extension de périmètre de compétences et bien de rajouter de la taxe à la taxe et de l'impôt à l'impôt.

M. le Président.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Oui c'est bien ce que je dis vous êtes sur un dogme, je maintiens, vous êtes sur un dogme. Le dogme de pas augmenter, la fiscalité, jamais. Pas augmenter les taxes, jamais. Sans tenir compte de ce que nous subissons nous au niveau des collectivités. Sans évoquer par ailleurs la suppression de la taxe professionnelle. Sans évoquer la suppression à venir de la CVAE ou de tout autre impôt économique. Sans évoquer non plus la suppression de la taxe d'habitation. Sans évoquer... donc c'est bien un dogme que vous avez Monsieur mais il faut le reconnaître. C'est comme ça, assumez-le ce dogme. Vous êtes sur un dogme comme - je le dis - votre famille politique parce que on l'entend à longueur de journée. Il ne faut jamais... quoiqu'il y a une variante parce que certains dans votre famille politique ils sont, ils sont en situation d'exercer et donc ils sont confrontés au sens des réalités. Donc souvent ce qu'ils font y compris au niveau national, je parle des libéraux ou ultralibéraux, ils diminuent l'impôt mais ils augmentent les taxes, ça se voit moins. Donc on affiche qu'on diminue l'impôt mais on augmente les taxes par ailleurs voilà. Bon vous ce n'est pas, ce n'est pas, ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre. Vous voulez à la fois diminuer les impôts et à la fois diminuer les taxes. A un moment donné, il faut équilibrer les choses. Alors vous dites sur périmètre constant, on n'a pas besoin de le faire mais si on nous avait écouté depuis déjà un certain nombre d'années, à chaque fois que les bases ont évolué, vous proposiez de diminuer les taux, de manière à ne pas augmenter. Mais à un moment donné encore une fois, il y a une réalité, il y a un principe de réalité, il faut équilibrer. Il y a des recettes, il y a des dépenses et nous ce que nous faisons c'est de trouver le juste équilibre. Donc oui je maintiens vous êtes sur un dogme. Je précise que les taux n'augmentent pas.

Vous l'avez bien compris ? Les taux n'augmentent pas là. On propose le maintien des taux. Donc quand on propose une augmentation des taux ce qui est arrivé rarement, vous n'êtes pas d'accord. Quand on maintient les taux, vous n'êtes pas d'accord. Mais après tout, ça vous regarde et puis là-dessus chacun a la position qu'il a. Mais oui vous êtes sur un dogme, une position dogmatique. Nous on est là pour équilibrer les choses et tenir compte... écoutez les collectivités ont quand même subi en matière de crise énergétique quelque chose d'assez extraordinaire quand même, sans parler de périmètre constant ou pas de périmètre constant. Quand vous avez une facture énergétique qui augmente de 30 ou 40 %, expliquez-moi comment vous faites ? A un moment donné pour équilibrer les comptes ? Alors oui il faut réduire, oui il faut faire attention, oui il faut faire des économies mais il n'y a pas que ça. Ou alors il y a une autre solution effectivement. Une autre solution c'est qu'on diminue les taux d'imposition, on baisse la fiscalité, on baisse les taxes et on coupe du service public. On diminue du service public. On ne recrute plus au contraire on dégraisse dans les services et puis il y a un service public qu'on ne fait plus. Voilà. Oui c'est... ça peut être la solution. Ce n'est pas la nôtre. Ce n'est pas la nôtre. Vous l'avez bien compris. Bien je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Un contre. Pour ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité moins une voix.

Impôts direct locaux - vote des taux 2024

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de taxe d'habitation à 9,98% pour l'année 2024.*
- *De maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,25% pour l'année 2024.*
- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,85% au titre de l'année 2024.*
- *De maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,22% pour l'année 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - vote du taux 2024

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité

TASCOM - fixation du coefficient multiplicateur pour 2025

Le conseil décide :

- *De fixer le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,30 pour l'année 2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité

13. Création et mise à jour des AP / CP

M. le Président.- Alors ensuite, création et mise à jour des AP/CP.

M. Daniel MEUNIER.- Oui merci Président. Ecoutez je vais essayer de faire ça de manière très synthétique. Pour 2024, il est tout simplement proposé au budget principal la création de nouvelles AP/CP. Alors première AP/CP pour les travaux d'aménagement de la place Schneider au Creusot, du cinéma à Montceau et puis un programme d'aide aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'opération OPAH. Toujours au budget principal, la clôture de l'autorisation de programme Montceau centralité, étant donné qu'il avait été décidé que l'opération Montceau cinéma se substituait à l'opération Montceau centralité. L'augmentation des crédits de paiement pour des autorisations de programmes d'aide à la pierre dans le cadre de l'îlot Jaurès. L'aménagement du boulevard du 8 mai pour tenir compte notamment encore une fois, on y revient une fois encore, à l'évolution des opérations et puis

également à l'aménagement Mach 2 pour y intégrer les travaux du cinéma au Creusot. Et puis la progression de l'échéancier d'une année pour les opérations l'îlot Jaurès, les aménagements boulevard du 8 mai et le centre de Génelard et le technopôle pour tenir compte notamment et prioritairement du calendrier des paiements. Toujours au chapitre des AP/CP, le budget assainissement collectif, on vous propose de prolonger l'échéancier de 2 années et puis d'actualiser en même temps le montant de l'enveloppe consacrée à l'autorisation de programmes dans le cadre de la rénovation des usines de dépollution pour intégrer l'ensemble des travaux réguliers programmés sur le mandat. Et au budget eau potable, actualiser le montant des enveloppes consacrées aux autorisations de programme pour les barrages, captages, protection des ressources pour tenir compte encore une fois de l'évolution des opérations et puis une nouvelle année travaux réguliers, prolonger aussi l'échéancier de 2 années et d'actualiser le montant de l'enveloppe consacrée à l'autorisation de programme rénovation des réseaux d'eau potable pour intégrer l'ensemble des travaux programmés sur le mandat. Voilà résumé quant au budget principal, au budget assainissement collectif et eau potable, les évolutions que nous apportons aux AP/CP. De toute façon, toutes ces modifications, vous les avez dans le tableau qui vous est joint. Toutes les actualisations sont spécifiées en rouge afin que vous en ayez une meilleure lisibilité. Voilà Président.

M. le Président.- Très bien. Des questions ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Création et mise à jour des AP / CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.*
- *De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées au programme Aide à la Pierre, aux travaux îlot Jaurès, aux aménagements secteur Foch-Verdun, Boulevard du 8 mai, Mach2, le Quai de transfert, la Villa Perrusson,*
- *De voter la prolongation de l'échéancier des opérations pour les travaux îlot Jaurès, l'aménagement Boulevard du 8 Mai, centre de Genelard, le Technopôle, la rénovation des usines de dépollution et la rénovation des réseaux d'eau potable.*
- *De voter la création de nouvelles AP/CP pour les travaux d'aménagement de la Place Schneider au Creusot, du cinéma à Montceau, mais aussi un programme d'aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).*
- *De voter la clôture de l'autorisation de programme Montceau Centralité, au bénéfice de Montceau Cinéma.*

Observations : Adoption à l'unanimité

14. Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des Durées d'amortissements des immobilisations

M. le Président.- Budget annexe eau et assainissement, autorisation des durées d'amortissement des immobilisations.

M. Daniel MEUNIER.- Oui alors dans le cadre de cette note - dans son intervention Jean-Marc tout à l'heure a déjà donné quelques éléments explicatifs - concernant cette actualisation. Budgétairement l'amortissement ça se traduit par une dépense de la section de fonctionnement et une recette de la section d'investissement. C'est tout simplement une opération d'ordre budgétaire qui participe *in fine* à l'autofinancement. Qu'est-ce que l'on souhaite ? C'est des taux plus proches de la réalité et puis de répondre effectivement aux enjeux des investissements importants à réaliser - Jean-Marc en a reparlé - les schémas directeurs, les travaux de barrages. Et il vous est proposé ce soir d'actualiser les durées

d'amortissement applicables aux immobilisations. Donc qu'est ce qui est proposé ? Distinguer les durées d'amortissement en fonction des matériaux composant les canalisations, allonger les durées d'amortissement sur les sous catégories de bâtiments durables, amortir en une seule fois les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 750 euros hors taxes et puis de fixer les durées d'amortissement suivantes pour correspondre aux durées d'usage courantes. Alors c'est une actualisation j'insiste là-dessus et Jean-Marc encore une fois l'évoquait - ça intervient aussi à l'aplomb des investissements très importants que nous avons à réaliser dans ce domaine. La dégradation progressive des ratios financiers risque de nuire à l'équilibre du budget annexe Eau Assainissement. Donc c'est une actualisation qui préfigure quand même je dirais une situation sur laquelle nous devons nous interroger et faire peser collectivement prochainement notre réflexion.

M. le Président. - Merci. Prises de parole ? Questions ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité merci.

Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des Durées d'amortissements des immobilisations

Le conseil décide :

- De distinguer les durées d'amortissement en fonction des matériaux composant les canalisations, compte tenu du taux de renouvellement actuellement constaté et les objectifs présentés dans le cadre des schémas directeurs.
- D'allonger les durées d'amortissement sur les sous-catégories de bâtiments durables concernant notamment du Génie Civil.
- De créer de nouvelles catégories afin de tenir compte des réelles durées d'usages des biens (de 15 à 99 ans).
- D'amortir en une seule fois, les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 750 euros HT.
- De fixer les durées d'amortissements suivantes pour correspondre aux durées d'usage courantes sur la VNC (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2023 et donc sur les immobilisations en cours correspondantes. Etant précisé que les amortissements commencés devant aller jusqu'à leur terme, il ne pourra y avoir de réduction de durée sur les amortissements en cours.
- De les appliquer aux biens acquis à partir du 1er janvier 2023 :

CATEGORIES D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMORTISSEMENTS PROPOSEES	COMPTES CONCERNES (pour information, données indicatives)
Immobilisations incorporelles		
Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5 ans	2033
frais d'études (non suivi de travaux)	5 ans	2031
Immobilisations corporelles		
Constructions / Bâtiments durables	99 ans	213
Usines – Barrages (Génie Civil)	60 ans	
Usines – Barrages (Travaux)	90 ans	
Bassins	80 ans	
Réservoirs	80 ans	211
Terrains	99 ans	
Terrains	99 ans	
Aménagements / Agencements	15 ans	218
Aménagements / Agencements	15 ans	
Installations, matériel et outillage technique		215
Canalisations / Branchements / Raccordements		
Fonte	90 ans	
PVC	70 ans	
Inconnu ou mixte	80 ans	
Abreuvoirs	80 ans	
Stations pompages / postes relevages	60 ans	
Constructions légères	15 ans	
Compteurs	15 ans	

- D'appliquer aux subventions reçues la même durée d'amortissement que celle de l'immobilisation

acquise ou créée au moyen de la subvention.

Observations : Adoption à l'unanimité

15. Subventions 2024 - Politique de la Ville

M. le Président.- Allez nous passons au chapitre des subventions avec tout d'abord - alors là personne ne sort - Subvention politique de la ville. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui alors là on va, si vous le voulez bien, on va faire court pour ces subventions. Moi je vais vous donner effectivement les chiffres et le pourquoi de cette subvention. Dans les subventions politique de la ville c'est un montant total de 150 500 euros qui se décline ainsi : 40 000 euros pour l'école de la 2ème chance et 110 500 euros pour le fonds communautaire politique de la ville.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2024 - Politique de la Ville

Le conseil décide :

- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Adoption à l'unanimité

16. Subventions 2024 - Economie

M. le Président.- Allez on commence avec maintenant les subventions liées à l'économique. Elus intéressés qui doivent sortir Georges LACOUR, Jeremy PINTO, Bernard DURAND, moi-même, Philippe PRIET, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANDE et Didier LAUBERAT.

M. Daniel MEUNIER.- Bien nous allons avoir pendant un petit moment- veuillez nous en excuser- un petit jeu de chaises musicales. On va essayer de faire au mieux entre les entrants, les sortants. On va essayer de ne pas se tromper. Alors il s'agit effectivement, maintenant, des subventions pour l'économie. Donc montant global et total de 364 500 euros qui se déclinent de la manière suivante : nous avons une subvention de 7 000 euros pour le marché des producteurs, 9 000 euros pour l'Union commerciale du Creusot, bien entendu neuf mille euros pour l'Union commerciale de Montceau - équilibre souhaitable - les boutiques de gestion 13 500 euros, 6 000 euros pour l'Association pour le droit à l'initiative économique, 290 000 euros pour l'agence Ecosphère et 30 000 euros pour DECA Bourgogne Franche-Comté. Voilà chers collègues, nous allons passer au vote. Y a t'il des refus de vote ? Des abstentions ? Des contre ? Des pous ? Merci à vous. Donc nous allons pouvoir faire rentrer - peut-être pas tout le monde d'ailleurs - avant l'économie solidaire.

Subventions 2024 - Economie

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Georges LACOUR, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur David MARTI, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Christian GRAND, Madame Marie-

Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE et Monsieur Didier LAUBERAT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

17. Subventions 2024 - Economie Solidaire

M. Daniel MEUNIER.- Alors là pour le prochain je demanderai à : Guy SOUVIGNY, Laurent SELVEZ, Christian GRAND, Monique LODDO, Pascale FALLOURD, Marie-Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, Yohann CASSIER, Séverine GIRARD LELEU, Christophe DUMONT, Marie-Claude JARROT, Lionel DUPARAY, Armando DE ABREU, David MARTI, Chantal LEBEAU, Jeanne-Danièle PICARD, Eric COMMEAU et Jocelyne BLONDEAU de bien vouloir sortir.

Bien alors concernant les subventions au chapitre économie solidaire. Montant global total de 839 843 euros qui se déclinent ainsi : une subvention de 10 000 euros pour Solidarité service, une subvention de 10 000 euros pour l'atelier du coin, une subvention de 551 225 euros pour l'association AGIRE, 49 000 euros pour APOR et 219 618 euros pour le Fonds RSA. Voilà rapidement données les différentes subventions économie solidaire. Des prises de parole ? Nous passons au vote. Y a -t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pous ? Unanimité, je vous remercie.

Subventions 2024 - Economie Solidaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Christian GRAND, Madame Monique LODDO, Madame Pascale FALLOURD, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Yohann CASSIER, Madame Séverine GIRARD LELEU, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Armando DE ABREU, Monsieur David MARTI, Madame Chantal LEBEAU, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Eric COMMEAU, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

18. Subventions 2024 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

M. Daniel MEUNIER.- On va pouvoir ouvrir les portes et passer aux subventions Enseignement supérieur recherche innovation tourisme et patrimoine. Je demanderai... alors oui il n'est pas rentré donc il ne peut pas sortir effectivement. Il est un moment, ça va être problématique. Alors reste dehors : Lionel DUPARAY, Cyril GOMET, Laëtitia MARTINEZ, Jérémy PINTO, Jean GIRARDON, Pascale FALLOURD, Thierry BUISSON, Jean-Paul BAUDIN, Guy SOUVIGNY, Barbara SARANDAO, Philippe PRIET, Enio SALCE, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Guy MIKOLAJSKI, Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUMAS, Christophe DUMONT, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, David MARTI, Bernard FREDON, Jean-Claude LAGRANGE, Jocelyne BLONDEAU, Bernard DURAND et Sébastien GANE. Nous restons à 2. Alors pour les collègue restants, nous sommes aux subventions Enseignement supérieur recherche innovation tourisme et patrimoine pour un montant global et total de six cent treize mille cinq cents euros qui se déclinent de la manière suivante : Nuclear Valley 22 000 euros, l'ARC Univart 8 000 euros, 714 000 euros à l'Association Villes étudiantes, 5000 euros au Réseau Initiative, 8000 euros au Réseau Entreprendre, 209 500 euros à l'Université de Bourgogne, 8000

pour le Fonds projet étudiants et 349 000 euros pour le tourisme et patrimoine - Office de tourisme communautaire. Pardon ? C'est 4000 pardon je corrige, oui pardon c'est une faute, oui pardon, je corrige. Association villes étudiantes : 4000 euros. Excusez –moi. Merci Jean-Marc d'avoir corrigé. Y a t-il des prises de parole ? Des remarques ? Nous passons donc au vote. Des refus de vote ? Abstentions ? Contres ? Pours ? Merci à vous.

Subventions 2024 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Thierry BUISSON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Guy SOUVIGNY, Barbara SARANDAO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Enio SALCE, Madame Stéphanie MICHELOT LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Jean-François JAUNET, Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLOT, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Bernard DURAND et Monsieur Sébastien GANE intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

19. Subventions 2024 - Développement durable

M. Daniel MEUNIER.- Je pense qu'on peut faire rentrer tout le monde car il y a moins de monde qui ressortira. Donc resteront pour les subventions développement durable à l'extérieur de cette salle : Evelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Jean GIRARDON, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Guy SOUVIGNY et Bernard FREDON. Alors Bernard tu peux ressortir, merci. Alors pour rappel, nous sommes sur les subventions développement durable.

Là il s'agit d'un montant global et total de 73 750 euros qui se décline ainsi : des actions pédagogiques pour le CAUE 8 000 euros, ATMO Bourgogne Franche-Comté 15 000 euros, le fonds d'aide au broyage des particuliers 20 000 euros, le fonds d'aide au broyage pour les associations et communes 5 750 euros et une subvention pour le fonds acteurs prévention de 25 000 euros. Y a -t-il des prises de parole ? Des remarques ? Nous passons au vote. Y a t-il des refus de vote ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contre ? Des pour ? Merci à vous tous pour ces subventions développement durable.

Subventions 2024 - Développement durable

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds d'intervention devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Guy SOUVIGNY

et Monsieur Bernard FREDON, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

20. Subventions 2024 - Institutionnelles et personnel communautaire

M. Daniel MEUNIER.- Nous allons passer maintenant aux subventions institutionnelles et personnel communautaire. Donc je vais demander à Christelle ROUX-AMRANE, Sébastien GANE, Jean-Marc FRIZOT, Montserrat REYES, Lionel DUPARAY, Jean-Paul LUARD de bien vouloir nous abandonner quelques instants. Si voulez bien reprendre place chers collègues. On attend que Montserrat puisse sortir. Nous en sommes aux subventions personnel et institutionnelles pour un montant global et total de 361 426 euros qui se déclinent de la manière suivante : une subvention pour Creusot Bourgogne solidarité Sahel Niger 4000 euros, l'association des anciens sapeurs-pompiers 335 euros, l'orchestre symphonique communautaire 15 000 euros, le comité des œuvres sociales de la Communauté Urbaine 153 300 euros, l'Agence départementale d'information sur le logement 23 791 euros et le fonds pardon de chemins ruraux 165 000 euros. Des commentaires ? Des remarques ? Bien, nous passons au vote. Refus de vote ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contres ? Des pous ? Merci à vous. Donc le montant des subventions institutionnelles et personnel est voté à l'unanimité.

Subventions 2024 - Institutionnelles et personnel communautaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*
- *D'inscrire au Budget 2024 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Observations : Madame Christelle ROUX-AMRANE, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Montserrat REYES, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean-Paul LUARD, intéressés à l'affaire, Adoption à l'unanimité

21. Comité des œuvres sociales - Convention financière 2024

M. Daniel MEUNIER.- Nous allons passer - donc le tout le monde peut rentrer - mais restent à l'extérieur de la salle Christelle ROUX-AMRANE, Sébastien GANE n'est pas là... et bien il n'y a que Jean-Marc FRIZOT qui reste dehors - Christelle ROUX-AMRANE n'est pas là. Là ça va être très rapide. Il s'agit de la subvention pour le COS, le Comité des œuvres sociales de la CUCM pour un montant de 153 300 euros et sur vos tablettes pardon vous trouverez les détails de la convention qui est adjointe à cette subvention. Des remarques ? Des commentaires ? Nous passons au vote : Y-a-t-il des refus de vote ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des contres ? Des pous ? Unanimité merci pour la subvention pour le COS.

Comité des œuvres sociales - Convention financière 2024

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2024 à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales.*
- *D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2024, une somme de 153 300 € pour l'année 2024 au COS.*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière 2024 dont le projet est joint en annexe.*

- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Madame Christelle ROUX-AMRANE, Monsieur Sébastien GANE et Monsieur Jean-Marc FRIZOT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

22. Subventions 2024 - Versement d'avances

M. Daniel MEUNIER.- Et enfin nous allons terminer avec les versements d'avance à différentes associations alors là je vais demander à Guy SOUVIGNY, Laurent SELVEZ, Christian GRAND, Monique LODDO, Pascale FALLOURD, Marie-Thérèse FRIZOT, Sébastien GANE, Yohann CASSIER, Séverine GIRARD LELEU, Marie-Claude JARROT, Christophe DUMONT, Lionel DUPARAY, Armando DE ABREU, David MARTI, Chantal LEBEAU, Jeanne-Danièle PICARD, Eric COMMEAU, Jean GIRARDON, Thierry BUISSON, Jean-Paul BAUDIN, Barbara SARANDAO, Philippe PRIET, ENIO SALCE, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Guy MIKOLAJSKI, Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUMAS, Jean-François JAUNET, LEMOINE, Marc MAILLOT, Cyril GOMET, Laëtitia MARTINEZ, Jocelyne BLONDEAU, Jérémy PINTO, Bernard FREDON d'être à l'extérieur de cette salle. C'est assez ubuesque. Bien. M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Excusez-moi mais j'ai compté 38 personnes qui quittent la salle, on a encore le quorum ?

M. Daniel MEUNIER.- Oui on a encore le quorum parce que le quorum il faut qu'il soit en début de séance.

M. Charles LANDRE.- On fait des votes et on est...

M. Daniel MEUNIER.- Oui j'avoue, je partage, ça devient très compliqué. Bien alors là il s'agit des versements d'avance pour une somme de 362 181 euros. Donc vous dire simplement pour information que plusieurs associations bénéficiaires à ces subventions doivent faire face à un certain nombre de dépenses et ce depuis le début de l'année 2024. Donc on ne souhaite pas pénaliser ces associations et on vous propose de leur verser un acompte de 25 % du montant attribué au budget primitif 2024. Là ça concerne 5 subventions : l'Université de Bourgogne pour un montant de 52 375 euros qui représentent 25 % du montant attribué. L'office tourisme communautaire 87 250 euros. Même chose pour Ecosphère avec un montant de 72 500 euros, l'association AGIRE 137 806 euros et APOR 12 250 euros. Ceci à chaque fois j'insiste correspond aux 25 % du montant qui est attribué sur l'année 2024. Y a-t-il des remarques ? Des commentaires ? Donc merci aux présents. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pous ? Je vous remercie pour ces associations. On va leur permet de continuer leurs activités sans les pénaliser. Bon, je crois que cette fois-ci on peut faire entrer tout le monde et à tout jamais. Merci.

Subventions 2024 - Versement d'avances

Le conseil décide :

- *De verser 25 % du montant attribué au budget primitif 2024 aux organismes figurant sur la liste jointe.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Christian GRAND, Madame Monique LODDO, Madame Pascale FALLOURD, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Yohann CASSIER, Madame Séverine GIRARD LELEU, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Armando DE ABREU, Monsieur David MARTI, Madame Chantal LEBEAU, Madame Jeanne-Danièle PICARD, Monsieur Eric COMMEAU, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur

Thierry BUISSON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Madame Barbara SARANDAO, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur ENIO SALCE, Madame Stéphanie MICHELOT LUQUET, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Monsieur Marc MAILLOT, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtitia MARTINEZ, Madame Jocelyne BLONDEAU, Monsieur Jérémy PINTO, Monsieur Bernard FREDON intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

III – DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action cœur de ville" de Montceau-les-Mines
2. Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action cœur de ville" du Creusot

M. le Président.- Allez on continue. On ne lâche rien : développement urbain. Il y a 2 délibérations présentées par Évelyne COUILLEROT sur des avenants qui concernent Le Creusot et Montceau « *Action Cœur de ville* ».

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui merci Président, je vais effectivement présenter les 2 ensemble. Pour mémoire donc l'Etat a lancé en 2018 le programme « *Action Cœur de ville* » qui visait à revitaliser les centres ville des villes moyennes et à renforcer leur attractivité. Les communes de Montceau et du Creusot ont été signataires de l'acte de cette convention avec la Communauté Urbaine, l'Etat, la Caisse des dépôts, l'ANAH et action logement. En 2020, est intervenue la signature d'un premier avenant et comme « *Action Cœur de ville* » a prouvé sa pertinence, en 2023 l'Etat a souhaité la co-construction d'un nouvel avenant qui irait de 2023 à 2026 et qui confirmerait l'engagement financiers des différents partenaires. La signature doit intervenir avant le 31 décembre 2023. Les axes proposés restent les mêmes : l'habitat, le commerce, les mobilités, l'aménagement des espaces publics et le patrimoine et puis l'équipement et les services publics. Il est par contre demandé de renforcer les actions menées et de façon transversale en réponse au défi des transitions écologiques, démographiques et économiques. Et il est donné la possibilité de traiter les entrées de villes et les quartiers de gares. Et dans ce cadre, il est possible de modifier le périmètre d'intervention. En ce qui concerne la commune de Montceau, le périmètre n'est pas modifié puisque « *Action Cœur de ville* » a intégré déjà le périmètre à l'échelle de la commune. Par contre sur la ville du Creusot, le périmètre est modifié de façon à traiter les entrées de villes et mieux prendre en compte les projets en termes d'habitat. Vous trouverez pour chaque commune et selon les engagements des équipes municipales respectives, l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle, les annexes comprenant les bilans et les fiches actions. A noter toutefois une nouveauté puisqu'en annexe 3 vous avez un document qui correspond à la stratégie du territoire Creusot Montceau et qui correspond au plan de mandat de la Communauté Urbaine en traitant ces différentes orientations en ce qui concernent le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation, l'attractivité et la qualité de vie, la transition écologique et numérique et la cohésion sociale et territoriale. Tout cela afin de renforcer l'ensemble de notre territoire et son armature urbaine. Vous trouverez là aussi déclinées différentes fiches actions qui sont du coup communes entre les deux villes de Montceau et du Creusot notamment dans le secteur de l'habitat et du Commerce et cela sous-tend la réflexion qui va être portée en 2024 pour une future élaboration d'un ORT - opération de revitalisation du territoire. Il vous est donc demandé d'approuver les termes de l'avenant à la convention-cadre pluriannuel « *Action Cœur de ville* » que ce soit sur la commune de Montceau ou celle du Creusot et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants pardon.

M. le Président.- Merci avant le vote sur les 2, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, alors je

mets... Ah si, M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Donc juste, je voterai contre la 2ème en cohérence avec notre débat en conseil municipal.

M. le Président.- D'accord. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Oui Laurent SELVEZ, pardon. Est-ce qu'on peut lui passer un micro ?

M. Laurent SELVEZ.- Oui Monsieur le Président, chers collègues, j'ai eu l'occasion de m'exprimer. Lundi en conseil municipal sur l'avenant numéro 2 du projet *Coeur de ville* de la ville de Montceau. Je ne vais pas ce soir refaire l'intégralité de nos débats mais préciser ici ma position de ce soir. Pour ma part et je l'ai dit clairement, le projet Montcellien manque pour moi d'ambition face aux difficultés que rencontrent notre ville - alors qu'il n'est pas lié qu'à notre ville, d'autres, beaucoup d'autres communes souffrent également - mais Montceau est particulièrement touchée par d'abord une baisse démographique importante - c'est deux mille cinq cents habitants perdu ces 5 dernières années, une baisse de l'attractivité commerciale et des commerces qui souffrent- 1 commerce sur 4 est aujourd'hui fermé sur le centre-ville montcellien malgré 5 ans d'actions déjà du plan *Coeur de ville* et puis une perte régulière d'un certain nombre de services publics - services hospitaliers, impôts, la sécurité sociale, je pense au cinéma qui récemment a fermé ses portes et complète une perte d'attractivité de notre centre-ville. Alors certes les mauvaises nouvelles ne sont pas seules, il y a un dynamisme et Jean-Claude LAGRANGE l'a rappelé tout à l'heure, notamment un réel dynamisme économique sur notre territoire et sur notre bassin montcellien. Des entrepreneurs, des commerçants, des artisans qui essayent de conserver le dynamisme local mais cela ça ne suffit pas et face à ces difficultés l'« *Action Coeur de ville* » est un moyen, une chance de pouvoir financer des actions de redynamisation que seule, même avec l'appui de la Communauté Urbaine, la ville ne pourrait envisager. Mais encore faut-il en avoir l'ambition. Et clairement pour moi du côté Montcellien le compte n'y est pas. Alors il l'est d'autant moins à la lecture du projet creusotin. Alors je ne vais pas comparer les 2 villes, elles sont différentes et ont des aspects différents mais elles sont sur le même territoire et rencontrent les mêmes difficultés. Je vois des différences importantes et des ambitions qui sont là aussi différentes. 55 fiches actions concernant la commune du Creusot, 26 seulement pour le projet montcellien. Un bilan que je retrouve dans le projet creusotin, un très bon bilan d'ailleurs, je tiens à la souligner. Bilan absent du document et des propos que nous avons eu lundi en conseil municipal. Alors comment peut-on envisager l'avenir sans, *a minima*, faire le bilan des actions passées. Des actions nouvelles que je retrouve du côté creusotin et qui manque du côté montcellien malgré - je l'ai dit tout à l'heure - des difficultés qui persistent et qui ont même tendance à s'amplifier. Et puis une vision claire du côté creusotin que je ne retrouve pas du côté montcellien et après 10 ans de mandat j'ai encore parfois l'impression que notre maire fait ses premiers pas dans notre ville et découvre un certain nombre de choses. Je crois qui n'est pas nécessaire d'en dire beaucoup plus. La lecture des documents parle d'elle-même et comme nous l'évoquions lundi en conseil municipal, le verre est à moitié vide ou à moitié plein, ce n'est plus une question d'appréciation, le verre montcellien peut avoir une belle robe parfois mais en bouche on est loin des grands crus de la côte de Nuits sur ce texte-là.

M. le Président.- Très bien merci

M. Laurent SELVEZ.- Je termine. J'aurais souhaité un peu plus d'ambition. Encore une fois, le contexte est là, les difficultés sont réelles et j'aurais aimé dans ce texte encore une fois qu'on mette les moyens pour pallier aux difficultés. On a aujourd'hui des manches à relever en particulier sur le centre-ville montcellien et encore une fois je ne me retrouve pas dans ce texte. On ne répond pas aux attentes de la population montcellienne, aux attentes des commerçants, aux attentes des artisans, aux attentes des

entreprises sur son plan « *Coeur de ville* ». Voilà je m'abstiendrai sur ce document, sur ce projet. Encore une fois tout n'est pas à rejeter mais il manque encore clairement l'ambition sur un projet de cette ampleur. Merci Monsieur le Président, merci chers collègues.

M. le Président.- Merci. Bon je ne propose pas que le débat montcellien rejaillisse sur le conseil de communauté. On a tous vu tout ça mais bon si quelqu'un veut réagir, il le peut bien entendu. Madame JARROT. Si on peut lui donner un micro, s'il vous plaît.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui Monsieur le Président merci pour cette remarque après l'intervention du conseiller municipal SELVEZ. M. SELVEZ sur Montceau merci. Ici ce n'est pas un ring comme d'ailleurs toute salle de conseil. Je déplore cette incurie républicaine. Voilà. Je vous remercie pour cette remise au point.

M. le Président.- Allez je mets aux voix. Merci. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre... Oui sur le premier. Oui j'individualise là en l'occurrence puisque j'ai bien compris que tous les votes ne seraient pas les mêmes à la fois côté montcellien et à la fois côté creusotin. Donc pour le premier qui est pour la ville de Montceau donc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? J'ai bien compris que Laurent SELVEZ allait s'abstenir. Il n'y en a pas d'autre ? Non. Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action coeur de ville" de Montceau-les-Mines

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » à intervenir avec la Ville de Montceau-les-Mines, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et notamment l'Etat, la Banque des territoires, le groupe Action Logement et l'Agence nationale de l'habitat,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » et tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à la majorité

M. le Président.- Coté Creusot cette fois donc. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? M. LANDRE. Un contre. Pour ? Je vous remercie et les 2 sont adoptées. Nous allons pouvoir continuer le travail.

Avenant à la convention-cadre pluri-annuelle "Action coeur de ville" du Creusot

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » à intervenir avec la ville du Creusot, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et notamment l'Etat, la Banque des territoires, le groupe Action Logement et l'Agence nationale de l'habitat,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » et tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à la majorité

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. TURBINE CASTING - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

2. VAISON SPORT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Le développement économique, je propose à Jean-Claude LAGRANGE de passer les deux délibérations. Une qui concerne Turbine Casting et l'autre Vaison Sport.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Voilà sur l'application d'un règlement d'intervention que l'on connaît bien en matière d'immobilier. Simplement pour dire que pour Turbine Casting que tout le monde connaît bien et surtout les creusotins – une belle entreprise de fonderie – qui a besoin de réhabiliter et de réaménager un bâtiment de stockage pour un montant 630 000 euros, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour les entreprises de bâtiments et de travaux publics. La communauté va allouer une subvention de 100 000 euros avec quand même un point important du rapport c'est que c'est la création de 20 emplois et on parle souvent des grosses implantations mais il y a aussi tout le tissu existant et endogène qui continue de progresser. De la même façon et pour le même montant on propose d'attribuer à l'entreprise Vaison la même somme de 100 000 euros pour aider cette entreprise qu'on connaît sous le nom de Vaison, peut-être un peu sous son aspect sportif-circuit, etc. un garçon très attachant et qui derrière lui a une entreprise performante avec un bureau d'études et des ingénieurs de très haut niveau, et pour accompagner à la fois le développement, le maintien de ces services à la fois dans les véhicules de sport mais aussi dans quelque chose qui nécessite un nouveau bâtiment. Et ça rejoint le dernier élément que je voulais aborder l'intégration de solutions hydrogène puisque là encore c'est plutôt pour des engins lourds qu'il pourrait mettre en place ces technologie. Là également 10 emplois créés environ de très haute valeur – ingénieurs/techniciens - ce qui est quand même très bon pour le bassin. Voilà. Merci.

M. le Président.- Merci. Des remarques ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Je mets les deux. Je pense qu'on sera d'accord sur les 2. Turbine Casting et Vaison Sport. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

TURBINE CASTING - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *Sous réserve de la transmission (avec accusé réception de la CUCM), de l'ensemble des éléments justificatifs nécessaires à la finalisation du dossier, d'approuver la convention d'application entre l'entreprise TURBINE CASTING et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à TURBINE CASTING.*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application.*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VAISON SPORT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- sous réserve de la transmission (avec accusé réception de la CUCM), de l'ensemble des éléments justificatifs nécessaires à la finalisation du dossier, d'approuver la convention d'application entre l'entreprise VAISON SPORT et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société VAISON SPORT.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application.
- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observation : Adoption à l'unanimité.

3. Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions d'investissement

M. le Président.- L'enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions doivent sortir de la salle : Lionel DUPARAY, Cyril GOMET, Laëtitia MARTINEZ, Jérémy PINTO. Daniel MEUNIER ne sors pas mais présente. Ah oui ? Bon et bien je sors aussi.

M. Daniel MEUNIER.- Bien alors concernant ces subventions d'investissement, vous savez qu'on est tout simplement dans le cadre des actions identifiées dans le schéma local de l'enseignement supérieur recherche innovation et vie étudiante que la communauté soutient activement avec la dotation d'une enveloppe dédiée à l'investissement matériel à destination des différents acteurs. Donc il y avait un règlement d'intervention qui avait été établi et dans ce règlement d'intervention qui avait été établi les projets soutenus doivent appartenir à l'une des 3 thématiques suivantes : brièvement il y avait l'investissement matériel et technique, les investissements matériels, le mobilier et immobilier et les investissements liés à la vie étudiante. Donc on a reçu des dossiers au titre de 2023-2024 et puis ces dossiers ont été déposés par 8 acteurs essentiels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous avez dans la note les projets qui ont été retenus tant pour 2023 que pour 2024. Alors ce sont des projets qui émanent de l'Université de Bourgogne représentant les IREM. Il y a l'IUT du Creusot. Le centre de Condorcet. La plate-forme 3 D. Le laboratoire ImVia. Le lycée Parriat. Le lycée Léon Blum. Voilà donc pour ses projets en 2023, l'inscription budgétaire elle est de 55 390,72 euros et pour 2024 le versement des subventions représente 53 559,75 euros. Bien entendu tous ces versements de subventions vous vous en doutez sont soumis à des conventions qui sont conjointes. Voilà pour les subventions concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Des remarques ? Des prises de parole ? Donc nous passons donc si vous le voulez bien au vote. Y a-t-il des refus de votes ? Des collègues qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? A l'unanimité merci beaucoup.

Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions d'investissement

Le conseil décide :

- D'autoriser le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Etablissement demandeur	Projet	Coût total du projet	Montant CUCM
Université de Bourgogne. Site universitaire (demande conjointe : ESIREM, IUT et Condorcet)	Renforcement des équipements pédagogiques mutualisés entre les différentes formations (équipements numériques, maquettes et kits de TP, robot)	64 293 €	32 146 €
IFSI	Formation à la téléconsultation : achat d'une trousse de téléconsultation et d'un ordinateur portable	2 243.80 €	1 795 €
Lycée PARRIAT	Amélioration d'un espace de restauration collectif à l'internat	19 167.15€	15 333.72 €
PFT 3D	Achat d'une machine capable de recycler des granulés et des rebus pour fabriquer du nouveau fil destiné à une imprimante 3D. Cette machine peut également ajouter des additifs pour créer des matériaux composites.	7 645 €	6 116 €
TOTAL :			55 390.72€

- D'autoriser le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Etablissement demandeur	Projet	Coût total du projet	Montant CUCM
IFSI	Achat d'un mannequin haute-fidélité nursing pour la simulation et la pratique d'un gamme complète de procédures, de diagnostics et de soins	28 306.80 €	22 645 €
Laboratoire ImVIA	Achat de matériel destiné à la recherche et mis à disposition, également, des étudiants de l'ESIREM : 2 stations de travail, une cage de sécurité, un switch réseau et une caméra industrielle	19 914.75 €	15 914.75 €
Lycée Blum	Achat d'un robot de soudage pour le plateau technique de robotique, en lien avec les installations présente dans les industries locales.	110 600 €	15 000 €
TOTAL :			53 559.75€

- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits aux budgets 2023 et 2024.
- D'approuver les termes des conventions d'applications à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche bénéficiaires à savoir :
 - o L'Université de Bourgogne, représentant L'ESIREM, l'IUT du Creusot, Le Centre Condorcet, la Plateforme 3D et le laboratoire ImVia ;
 - o Le Lycée PARRIAT ;
 - o L'IFSI ;
 - o Le Lycée Léon Blum.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions et d'en assurer la bonne exécution.

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur JérémY PINTO, Monsieur David MARTI intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. LE CREUSOT - Place SCHNEIDER - Évolution du projet d'aménagement

M. le Président.- Alors délibération suivante c'est l'évolution du projet d'aménagement de la place Schneider. Frédérique LEMOINE.

M. Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Alors lors du conseil communautaire du 2 mars dernier, nous avons délibéré et approuvé la vente à la société OMC promotion d'une partie de la place Schneider d'une emprise de 1 270 mètres carrés pour un projet d'activités commerciales du type Halles gourmandes. Cela dans le cadre du programme de réaménagement et de revitalisation du Cœur de ville au Creusot dans l'axe du secteur Foch, esplanade François Mitterrand et place Schneider. Or, pour cette cession, l'une des conditions que ce soit de la ville du Creusot ou de la Communauté c'était le soutien et l'engagement formel de la part de la Banque des territoires. Un accord de principe avait été donné mais le projet devant faire l'objet d'un examen puis d'une validation en comité d'engagement et cet examen

ayant été reporté. Ce report viendrait fortement perturber le calendrier mis en place pour le projet global d'aménagement du site. C'est pourquoi il nous est proposé de ne pas donner suite à ce projet de Halle gourmande sur la place Schneider afin de ne pas retarder le projet d'aménagement urbain. Ce qui fait que ce qui vous est proposé ce soir c'est d'abroger la délibération que nous avons prise lors du conseil du 2 mars dernier - vous avez la référence de cette délibération - qui autorisait la cession de ladite emprise foncière au profit de la société OMC promotion.

M. le Président. - Merci des prises de parole avant le vote ? Non. Je mets aux voix ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

LE CREUSOT - Place SCHNEIDER - Évolution du projet d'aménagement

Le conseil décide :

- *D'abroger la délibération n° 23SGADL0010 autorisant la cession d'une emprise foncière à la société OMC promotion*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. SEMCIB - Modification du pacte d'actionnaires

M. le Président. - Nous passons ensuite à la SEMCIB. Une modification des pactes d'actionnaires. Doivent sortir : Jean-Marc FRIZOT, moi-même, Daniel MEUNIER, Jean-Claude LAGRANGE, Marie-Claude JARROT, Philippe PRIET, Gilda SARANDAO et Laëtitia MARTINEZ. C'est toi qui ? Oui c'est toi qui présente. Evelyne COUILLEROT

Mme Evelyne COUILLEROT- Il s'agit sur ce rapport d'acter et de valider la modification du pacte d'actionnaires pour la SEMCIB. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas participer au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Pour ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité et ils auront à peine eu le temps de souffler.

SEMCIB - Modification du pacte d'actionnaires

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification du pacte d'actionnaires telle qu'elle a été présentée dans le présent rapport ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le pacte d'actionnaires et toutes les pièces administratives s'y rapportant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Madame Laëtitia MARTINEZ, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Madame Marie-Claude JARROT, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Philippe PRIET, Madame Gilda SARANDAO, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Signature d'une convention entre la SPL Sud bourgogne THD, son concessionnaire Sud Bourgogne Networks, Enedis et le SYDESL

M. le Président.- Alors on continue. Alors je mets aux voix la signature d'une convention entre la SPL Sud Bourgogne Networks, Enedis et le SYDESL. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Ah oui il y a plein de gens qui sortent là pardon dont moi-même, Montserrat REYES, Philippe PIGEAU, Daniel DAUMAS, Bernard DURAND, Armando DE ABREU, Christophe DUMONT, Bernard FREDON, Jean-Marc FRIZOT, Jean-François JAUNET, Marc MAILLIOT, Paulette MATRAY, Jean PISSELOUP, Enio SALCE et Gilda SARANDAO.

M. Daniel MEUNIER.- Bien ça va aller vite puisque le Président l'a déjà évoqué, donc on va mettre cela immédiatement aux voix. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des contre ? Pour ? Merci beaucoup à vous et nous pouvons rappeler nos collègues.

Signature d'une convention entre la SPL Sud bourgogne THD, son concessionnaire Sud Bourgogne Networks, Enedis et le SYDESL

Le conseil décide :

- *D'émettre un avis favorable sur la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, jointe en annexe.*

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Madame Montserrat REYES, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Armando DE ABREU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Marc MAILLIOT, Madame Paulette MATRAY, Monsieur Jean PISSELOUP, Monsieur Enio SALCE, Madame Gilda SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Concrétisation du développement de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA)

M. le Président.- Alors ensuite nous avons la concrétisation du développement de la voie ferrée Centre Europe Atlantique, j'en ai parlé tout à l'heure, donc Daniel MEUNIER va être très rapide.

M. Daniel MEUNIER.- Oui je ne vais pas vous refaire la lecture intégrale de ce texte. Comme le Président l'a évoqué donc c'est un texte qui tient à rappeler les attentes et notre volonté de voir se concrétiser les engagements pris par la SNCF et la région dans le cadre du volet mobilité du CPER 2023-2027. C'est un texte qui insiste tout particulièrement sur l'intérêt de cette ligne majeure en termes de fret européen pour réduire les émissions de CO2 conséquent en raison de l'utilisation très importante de la RCEA par le transport routier. Donc peut être juste pour rappel lors du débat public qui a eu lieu il y a quelques années il avait été acté et affirmé un travail en plusieurs temps : la régénération de la ligne, l'électrification de cette dernière et puis la mise au gabarit. Donc bien entendu nous souscrivons sans réserve à cet appel pour demander à l'Etat, à la région et puis SNCF Réseau d'engager les crédits nécessaires sur plusieurs CPER pour mener cet important projet à son terme. On en profite aussi pour rappeler au travers de ce texte l'impérieuse nécessité de travailler d'ores et déjà à la 3ème phase que nous appelons de tous nos vœux en matière de transport de voyageurs, le Président en a pas parlé il y a quelques instants celle de l'interconnexion TER / TGV qui est essentielle pour le développement touristique et économique de notre territoire et des territoires voisins. Donc on attend des engagements

significatifs sur ce sujet majeur pour lequel notre collectivité s'est largement investie et ça il est important de le rappeler allant même jusqu'à proposer un scénario technique d'aménagement aux partenaires et nous ne cesserons de rappeler cette phase majeure dans l'ordonnancement qui est prévu. Voilà rapidement présentés ses éléments qui représentent encore une fois le corps du texte qui est soumis ce soir à votre approbation.

M. le Président.- Merci. Je mets aux voix. Pas de prise de parole ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie l'unanimité.

Concrétisation du développement de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA)

Le conseil décide :

- *de demander à l'Etat, à SNCF Réseau et à la région Bourgogne Franche Comté de bien vouloir tout mettre en œuvre pour achever les travaux de régénération de voies entre Nevers et Chagny de la VFCEA, pour lancer les études débouchant au plus vite sur des travaux de modernisation (électrification) et de mise au gabarit de cette même ligne.*
- *de demander à l'Etat des engagements significatifs, conformément à l'ordonnancement suite au débat public sur la VFCEA sur la réalisation de l'interconnexion TER-TGV en gare TGV du Creusot Montceau-les-Mines TGV*
- *s'agissant du développement du corridor fret, de demander à l'Etat de bien vouloir engager dans les délais les plus brefs une étude de flux et natures des matières premières et des marchandises pouvant traverser la France par la VFCEA et de consacrer ensuite les financements approprié pour ce faire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2022.

M. le Président.- Nous avons ensuite le contrat de ville, l'approbation du rapport politique de la ville. Bernard DURAND.

M. Bernard DURAND.- Oui mes chers collègues il s'agit de prendre acte du rapport politique de la ville. Alors c'est le rapport 2022, alors je sais qu'on est toujours en décalage dans le temps puisqu'on parle déjà et on est déjà dans l'appel à projets 2024, et qu'on est dans la discussion du futur contrat de ville. Je rappelle que ce rapport doit être présenté dans les 3 conseils municipaux des villes concernées par les QPV c'est pourquoi pour certains de mes collègues c'est une redite. Je rappelle aussi que la mise en œuvre des actions se fait au niveau des villes et des services qui leur sont dédiés. Dans ce rapport vous trouverez dans un premier temps le compte rendu des actions menées au titre de l'appel à projets 2022, 56 actions étaient programmées, 5 ont été reportées par les porteurs de projets, 51 se sont réalisés pour une somme globale de trois cent quatre-vingt-dix mille deux cents euros. La plupart du financement vient de l'Etat pour 288 000 euros. La région 50 000 euros. La CUCM 35 000 euros. Et 17 000 euros de la CAF. Rappelons qu'il s'agit là de fonds additionnels venant abonder les financements de droit commun. Les actions se sont réparties entre les piliers et objectifs définis par le contrat de ville, à savoir 6 actions dont 2 nouvelles concernant l'emploi et l'insertion, 40 dont 11 nouvelles concernant la cohésion sociale, une dans le cadre du cadre de vie, 4 dont 2 nouvelles dans le cadre égalité femme-homme. Je cite quelques actions parmi tant d'autres. Tout est très développé dans le contrat, dans le rapport mais c'est un bel été à Torcy, un été à Montceau, l'homme debout au Creusot, les actions dans le cadre du PRE - le programme de réussite éducative - portés par les villes, les Chantiers Jeunes, vacances apprenantes, les guichets emploi insertions la bourse insertions le numérique apprivoisé et les actions dans le cadre du réseau vif, les actions culturelles billetteries solidaire de l'Arc par exemple et vous pouvez voir qu'il y a toutes ces actions

développées. Dans une seconde partie, vous avez un focus sur les autres dispositifs de la politique de la ville, à savoir la cité de l'emploi, la rénovation urbaine et l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, une partie consacrée à l'évaluation du contrat de 2014/2022 réalisé par les collectivités et en annexes comme la loi l'exige vous retrouvez les actions soutenues par la DSU - dotation de solidarité urbaine- sur Le Creusot et Montceau. Voilà mes chers collègues un résumé non-exhaustif de ce rapport 2022. Il vous est demandé donc de prendre acte de ce rapport. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant la prise d'acte ? Non donc on considère qu'on a pris acte unanimement. Je vous remercie.

Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2022.

Le conseil décide :

- *de prendre acte du rapport 2022 de la politique de la ville.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à communiquer au représentant de l'Etat.*

Observations : Prise d'acte.

4. Ecomusée - Gratuité de la billetterie pour l'année 2024

M. le Président.- Gratuité de l'Ecomusée. Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci M. le Président, un rapport que je qualifierais d'intermédiaire entre celui que nous avons adopté le 26 avril dernier et le prochain qui interviendra en 2024. Il vous est proposé ce soir de prolonger l'expérimentation en cours sur la gratuité de la billetterie l'Ecomusée. Les premiers chiffres montrent de bons résultats, c'est à dire une augmentation de la fréquentation. Cependant et afin d'avoir une analyse plus fine et précise sur la base de critères identiques, nous vous proposons de prolonger cette expérimentation. Les chiffres les plus anciens en effet ne correspondent pas aux mêmes données offertes notamment sur la Villa Perrusson puisque l'ouverture complète est relativement récente. Par ailleurs et afin de communiquer avec les publics et partenaires touristiques et patrimoniaux, il est important d'anticiper sur la politique tarifaire que nous allons pratiquer l'année prochaine. Nous reconduirons par la même occasion une communication appuyée. Nous ferons un choix définitif à l'issue de cette prolongation d'expérimentation. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Prises de parole ? Interventions ? Oui Monsieur LANDRE. Puis Madame JARROT.

M. Charles LANDRE.- Oui merci pour cette présentation. Alors effectivement c'est un rapport vous l'avez dit qui est sur une période courte mais surtout qui - en tout cas pour la Villa Perrusson - en fait n'offre aucune donnée puisque la Villa Perrusson n'ayant pas été ouverte sur la première période de comparaison. J'écarterais ces chiffres parce que je pense que on aura une meilleure vision l'année prochaine. En revanche sur la période de mai à octobre 2022, mai à octobre 2023 sur le Musée de l'Homme et de l'Industrie je pense qu'il y a matière à réflexion parce qu'on a un chiffre de fréquentation de 10 000 visiteurs on s'en doutait à peu près qui est en évolution nul - plus 0,7 % avec une augmentation des visiteurs individuels et une baisse équivalentes des visiteurs manifestation qui bénéficient de la gratuité, enfin qui bénéficiaient, de la gratuité de l'Ecomusée au cours des manifestations, et des visiteurs groupes qui sont en fait au même niveau. Donc je pense que ce que nous apprennent ces chiffres. D'abord effectivement il faut interroger le fait que les visiteurs qui venaient à l'occasion de manifestations parce que c'était gratuit, parce qu'ils ne se sont pas déportés sur les visiteurs individuels, il faudrait savoir si on peut avoir cette distinction-là qui

est faite en tout cas sur la prochaine période. Et surtout le fait que les visiteurs groupes n'augmentent pas et que finalement au total on soit au même au même niveau. Moi je pense d'autant plus prégnant l'enjeu. En fait la question autour de l'Ecomusée, c'est plutôt comment est-ce qu'on redonne envie aux habitants d'y aller et comment est-ce qu'on communique sur - ce que j'espère nous présenter en début d'année - une programmation totalement revue au sein de l'Ecomusée et singulièrement sur le Musée de l'Homme et de l'Industrie. Parce que la Villa Perrusson, on voit une campagne de communication qui a été faite et je pense que les chiffres auraient quand même été en augmentation mais sur le Musée de l'Homme et de l'Industrie après une première expérimentation gratuite, moi là je me dis il n'y a pas d'effet. Et en tout cas, il n'y a pas un effet suffisant qui justifie de faire la gratuité. Il n'y a pas d'effet en termes de fréquentation suffisants pour le justifier parce qu'en fait le débat autour de la gratuité ou non de l'accès au musée, ce n'est pas simplement une question financière, ça peut être aussi une question de sens. Est-ce qu'il faut mettre un sens à un autre musée. Est-ce qu'on y va pour autre chose que simplement parce que les portes sont ouvertes, parce que c'est gratuit. Et là c'est vrai que les premiers chiffres, sans être inquiétants, en tout cas ne rassurent pas quant à l'image que peut avoir la partie Musée de l'Homme et de l'Industrie vis-à-vis du public. Donc je pense qu'il serait intéressant sur la période de mai à octobre 2024 en amont mais c'est un petit peu ce que vous avez dit qu'il y ait un vrai travail de communication, un vrai investissement en termes de communication et j'ose espérer de rénovation de la programmation, de façon à ce que l'année prochaine on puisse juger de l'effet réel ou non de la gratuité. Parce que malheureusement ce rapport il a le mérite d'exister, et tant mieux, mais c'est vrai qu'à la fois il est incomplet sur la Villa Perrusson et puis je trouve qu'il pose plus de questions, en tout cas il pose des constats qui n'ont pas de réponse par le prix du billet sur la question le Musée de l'Homme et de l'Industrie. Donc j'espère très prochainement que vous pourrez nous présenter un rapport avec une inflexion du Musée de l'Homme et de l'Industrie qui permettra de juger si au-delà du prix du billet, on a vraiment une augmentation du nombre de visiteurs et je pense qu'une augmentation substantielle ce serait de passer bien au-delà des 12 000 visiteurs par an, c'est à dire d'avoir quelque chose qui soit plutôt de l'ordre de 20 % que de 0, 7 %.

M. le Président.- Je veux bien apporter des éléments de réponse sauf si le vice-président veut intervenir.

M. Cyril GOMET.- Je n'ai pas vraiment entendu de question donc j'ai pris en note les éléments posés par Monsieur LANDRE. Par ailleurs, on distribuait des questionnaires aussi au public pour avoir un certain nombre de retour sur les attentes et on pourrait aussi et bien évidemment retravailler ce questionnaire pour affiner certaines propositions.

M. le Président.- Oui je complète simplement en disant que pour le MHI en individuel c'est quand même 30 % de plus, c'est pas neutre non plus. Je veux dire il ne faut pas minimiser d'autant que le MHI n'a eu aucune rénovation. Je rappelle qu'il y a un projet scientifique sur le MHI qui doit intervenir, qu'on doit terminer tout le chantier des collections qui aujourd'hui encore n'est pas terminé et notamment le stockage. La différence avec le MHI ne se fera - je le dis il faut être lucide - qu'une fois que le projet muséographique sera terminé parce que là il y aura un effet où on pourra communiquer effectivement sur une nouvelle muséographie et c'est là qu'on verra la différence. Il ne faut pas s'attendre à des miracles sur le MHI dans l'état actuel des choses. Moi je le dis très honnêtement. Le directeur de l'Écomusée bien entendu maintenant travaille avec son équipe énormément sur le projet muséographique en lien avec le vice-président, c'est là que nous verrons la différence il ne faut pas s'attendre l'année prochaine à avoir une différence - on espère que ça continuera d'évoluer - mais pas une grosse grosse différence non plus sur le MHI en tout cas. Quant à Perrusson c'est une magnifique réussite il faut le reconnaître bien au-delà même de ce qu'on pouvait penser. Donc voilà. On expérimente la gratuité avec des objectifs bien entendu. On peut souligner par exemple qu'un des objectifs qu'on s'était fixés c'était que il y ait un report de la gratuité c'est à dire le bénéfice de la gratuité sur l'achat de produits à la Villa Perrusson et au MHI ce qui a été le cas puisqu'on a eu des augmentations très importantes. Donc voilà je pense qu'on n'est pas dans un objectif à 100 % atteint mais quand même dans un objectif - si j'étais un petit peu taquin - je dirais

qu'en fait la gratuité aussi de l'Ecomusée compense la hausse exponentielle des taux et des taxes, voyez-vous. Donc ça soulage un petit peu aussi les ménages. Moi voilà je vais mettre aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter... Ah oui Pardon pardon Madame JARROT, excusez-moi.

Mme Marie-Claude JARROT.- On est au moment des souhaits alors j'espère que la prochaine délibération concernant Ecomusée gratuité de la billetterie pour l'année 2025. Il y aura : résultats de fréquentation au musée de l'école et de l'industrie et Villa Perrusson – oui pardon Musée de l'Homme et de l'Industrie puis ensuite musée de l'Ecole, ensuite le musée Physiophile carbonifère, ensuite Musée Lavoir des Chavannes. Voilà enfin je peux espérer... peut être 2025 je suis un peu ambitieuse mais 2026... Et que l'on s'interrogera sur ce sujet. Voilà. Merci.

M. le Président.- Je salue votre constance. L'espoir fait vivre. Je vous remercie. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Concrétisation du développement de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA)

Le conseil décide :

- *d'approuver la gratuité de la billetterie de l'Ecomusée permettant l'accès pour tous au musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Appel à projets départemental 2024 - Approbation du projet structurant 2024 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

M. le Président.- Alors ensuite nous avons l'appel à projets du département avec des élus qui doivent sortir alors : Alain BALLOT n'est pas là, Evelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Marie-Thérèse FRIZOT, Didier LAUBERAT, Viviane PERRIN mais elle n'est pas là je crois. C'est présenté par Isabelle LOUIS pardon.

Mme Isabelle LOUIS.- Merci M. le Président, il s'agit donc d'approuver l'appel à projet départemental pour l'année 2024 et particulièrement le projet structurant 2024 du territoire de la Communauté Urbaine. Pour rappel cet appel à projets comporte 2 leviers : un soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités sur 5 thématiques. Chaque collectivité a la possibilité de déposer jusqu'à 2 dossiers si l'un des 2 présente une action reconnue plan environnement 71. Et enfin soutien à projet structurant par bassin de vie. La Communauté Urbaine Creusot Montceau peut ainsi déposer jusqu'à 3 projets. Sont considérés comme structurants : les projets dont l'importance témoignent d'une recherche d'attractivité, de développement durable et d'équité territoriale. Ce projet doit être en lien avec les priorités, les enjeux identifiés par le département. La subvention du département est de 250 000 euros à concurrence de 80 % du montant de dépenses éligibles hors taxes. La Communauté Urbaine Creusot Montceau a donc choisi pour son appel à projets structurants : l'aménagement des espaces publics attenants aux équipements des 2 sites concernés par les projets de complexes cinématographiques à savoir la Plaine des Riaux au Creusot et le site de l'Embarcadère à Montceau-les-Mines. L'opération d'aménagement va créer une nouvelle polarité culturelle ludique et de loisirs dans ces deux grandes centralités et de nouvelles fonctions urbaines qui viendront renforcer l'offre déjà existante. A noter que cette opération est vertueuse en matière d'aménagement durable en particulier par l'obligation prise en compte de gérer les eaux de pluie, la végétalisation des espaces par le choix des revêtements, de lutter contre les îlots de chaleur grâce à la plantation d'arbres et de créer des liaisons douces en continuité avec les flux piétons existants. Il s'agit plus globalement de prendre en compte le mieux vivre en ville en remplaçant l'usager au cœur de ce projet. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 150 000 euros. Le

calendrier prévisionnel des opérations est le suivant : la première phase des travaux démarrera au printemps 2024. 2ème phase au 2ème trimestre 2025 pour une livraison en fin d'année 2025. Il est donc proposé de présenter cette opération à l'appel à projets du département de Saône-et-Loire et de solliciter la participation du département à hauteur de 250 000 euros. Alors nous avons ajouté qu'au vu du calendrier du projet basé sur 2024 et 2025, la même opération pourrait être présentée lors de l'appel à projets 2025 du département. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Appel à projets départemental 2024 - Approbation du projet structurant 2024 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Le conseil décide :

- *De présenter à « l'appel à projets structurants » 2024 et 2025 du Département de Saône-et-Loire l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de deux complexes cinématographiques » qui s'élève à un montant total de 2 150 000 € HT.*
- *De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Alain BALLOT, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2024

M. le Président.- Alors nous passons cette fois – Ah on peut faire entrer nos collègues merci - au développement durable, tout le chapitre développement durable avec un rapport qui est le versement d'une subvention et une autorisation de signature d'une convention d'objectifs avec l'ATMO BFC. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Ah Bernard FREDON doit sortir oui c'est vrai. Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2024

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'approuver la convention d'objectifs 2024 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote Adoption à l'unanimité.

2. Avenant à la convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie raccordées au réseau d'eau potable du SMEMAC (Essertenne et Perreuil)

M. le Président.- Là une convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent... Bernard FREDON peut rentrer je crois ? Ah non il doit rester dehors pardon. Et doivent sortir : Enio SALCE, Marc MAILLIOT, Bernard FREDON et Jean-Marc FRIZOT. Voilà je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Avenant à la convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie raccordées au réseau d'eau potable du SMEMAC (Essertenne et Perreuil)

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant à la convention conclue entre la Communauté Urbaine et la SMEMAC relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie établi de la manière suivante :*
- *D'autoriser le Président à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Enio SALCE, Monsieur Marc MAILLIOT, Monsieur Bernard FREDON et Monsieur Jean-Marc FRIZOT, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote. Adoption à l'unanimité.

3. Signature d'une convention de prise en charge des surcoûts liés à l'incendie du site de traitement du SMET71

M. le Président.- Et ensuite signature d'une convention de prise en charge du surcoût lié à l'incendie du site de traitement du SMET. Doivent sortir Jean-François JAUNET, David MARTI, Evelyne COUILLEROT, Philippe PIGEAU, Christophe DUMONT, Armando DE ABREU et Marie-Claude JARROT.

M. Daniel MEUNIER.- Oui oui bien chers collègues concernant cette convention. Vous savez que le SMET assure le tri et le traitement des ordures ménagères de 10 collectivités dont la nôtre. L'usine de tri et de méthanisation, compostage... compostage pardon c'est la fatigue - compostage a subi effectivement le 18 mars 2023 un incendie. Cet incendie malheureusement a détruit le bâtiment de tri des ordures ménagères et puis tous les équipements qu'il abritait et qui étaient destinés à séparer le verre, les métaux, les plastiques et puis la matière organique. Désormais l'usine de tri est dans l'impossibilité de traiter les OMR. Donc compte tenu de l'urgence et puis surtout de la nécessité de garantir la continuité du service de traitement et puis surtout pour la salubrité publique, les OMR ne peuvent pas être stockés dans le centre de stockage de Chagny et puis elles sont transportées vers d'autres exutoires. Donc c'est une externalisation qui concerne pour la CUCM quand même un taux important puisque c'est quand même 150 tonnes d'OMR par semaine environ. A cela s'ajoute les 200-220 tonnes d'OMR dont le traitement est d'ores et déjà externalisé vers des unités de valorisation énergétique. Donc c'est une externalisation qui génère des coûts de transport et traitement importants et l'assurance de l'exploitant de la société Paprec groupe prend en charge ces surcoûts depuis le 9 mai 2023. Bon ce que l'on souhaite c'est faciliter effectivement l'action de la société Paprec et on vous propose de verser une avance dans l'attente de l'indemnisation de leur assurance parce que le processus et les procédures sont absolument très longues. Bien entendu ces surcoûts transports vont rester supportés in fine par la seule société Paprec. L'intégralité de cette avance sera remboursée par la société Paprec. C'est une avance d'attente d'indemnisation et si

vous avez bien pu lire, c'est une avance d'indemnisation qui est encadré par une convention qui est jointe à la note synthétiquement présentée. Voilà rapidement présenté le pourquoi de cette convention de prise en charge des surcoûts. Y-a-t-il des remarques ? Des prises de parole ? Bien nous pouvons passer au vote. Est-ce qu'il y en a qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pous ? Merci beaucoup pour simplifier effectivement tout ce traitement et on peut faire rentrer tout le monde définitivement cette fois-ci.

Signature d'une convention de prise en charge des surcoûts liés à l'incendie du site de traitement du SMET71

Le conseil décide :

- *de valider l'accord de remboursement des surcoûts de transport par la société Paprec.*
- *d'autoriser le Président, ou son représentant désigné, à signer la convention et tous documents s'y référant*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur David MARTI, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Armando DE ABREU et Madame Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Captage des ressources nord - Participation financière pour travaux de mise aux normes destinés à limiter les risques de pollution dans les périmètres de protection rapprochée - Appel à projet et règlement d'intervention

5. Captage du lac de la Sorme - Engagement de procédure relative à la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage au titre du code de l'Environnement

6. Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 2300301PRP

M. le Président.- Alors un, deux, trois sujets qui concernent les captages des ressources Nord, ceux de la Sorme et le barrage de Saint-Sernin. Je mets aux voix. Est-ce qui - attendez personne ne sort ? Non, personne ne sort - des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie les 3 sont adoptées.

Captage des ressources nord - Participation financière pour travaux de mise aux normes destinés à limiter les risques de pollution dans les périmètres de protection rapprochée - Appel à projet et règlement d'intervention

Le conseil décide :

- *D'approuver le dispositif d'accompagnement financier et technique tel qu'exposé ci-dessus*
- *D'approuver le règlement d'intervention figurant en annexe*
- *D'autoriser M. Le Président à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires*
- *D'autoriser le versement des aides correspondantes*
- *D'imputer ces dépenses sur le budget de l'eau*
- *D'autoriser M. le Président à signer tout autre document à intervenir dans ce cadre*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Captage du lac de la Sorme - Engagement de procédure relative à la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage au titre du code de l'Environnement

Le conseil décide :

- *d'approuver l'engagement de la démarche au titre de l'article R.211-110 du Code de l'environnement.*
- *d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette procédure.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 2300301PRP

Le conseil décide :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification de marché n°2 au marché 23003PRP lot 1, montant de 109 703€ HT à la charge de la Communauté Urbaine, sur la base du projet annexé,*
- *d'imputer les dépenses sur les lignes du budget Eau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux

M. le Président.- Et enfin le dernier sujet qui touche la proximité présenté par Yohann CASSIER. Ce sont les fonds de concours entretien chemins ruraux.

M. Yohann CASSIER.- Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, tout simplement la commission se réunit à 2 reprises au mois d'avril et récemment au mois de novembre et ce soir il vous est proposé 24 projets à soutenir ici de 15 communes. Donc vous retrouverez les montants de fonds accordés qui vous est proposé dans la dernière colonne. Donc si vous souhaitez, je peux vous les relire ? Non. Ça va aller. Je profite tout de même de ce petit temps qui m'est accordé pour vous informer que les formulaires seront revus et corrigés dès 2024. Donc que vous serez attentifs au moment de les compléter mais une information sera proposée par les services pour essayer et tenter dans la mesure du possible que ces dossiers importants soient complétés de manière efficace et qu'on évite des fois qu'ils traînent sur la longueur. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Parfait, très bien merci beaucoup. Est ce qu'il y a des remarques ? Des prises de paroles ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Très bien je vous remercie et notre conseil est terminé. Il n'y a pas de questions diverses. Il me reste à vous souhaiter une bonne fin de soirée pour ceux qui peuvent rester - des tables sont dressées - et puis vous souhaiter surtout de belles fêtes de fin d'année. Merci beaucoup.

Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30)

David MARTI

Président



Marc REPY

Secrétaire de Séance

